Les Echos

VENDREDI 9 ET SAMEDI 10 AOÛT 2024

Couleurs et pigments
Jaune, le mal-aimé // P. 11

5 ETI, 5 générations ARaymond a fait des fixations son obsession // P. 10

séries d'été

La guerre des prix est déclarée

- Les tensions sur le pouvoir d'achat pèsent sur la consommation.
- Automobile, aérien, restauration rapide : tous les secteurs multiplient les politiques de rabais.
- La grande distribution joue la carte des petits prix.

// PAGES 18-19 ET L'ÉDITORIAL DE JEAN-MARC VITTORI PAGE 12

Illustration Cyril Lachkareff. Photo Anthony Behar/Sipa USA/Sipa

Le manque d'eau, nouveau frein à la construction

ENVIRONNEMENT Le préfet des Alpes-Maritimes a annoncé il y a quelques jours que l'Etat ne validerait plus les plans d'urbanisme des communes en cas de risque de pénurie d'eau dans les territoires concernés. En plaçant ainsi la ressource en eau au cœur de sa décision, l'Etat cherche à prendre la main sur une compétence largement décentralisée. Avant cette annonce inédite, plusieurs maires avaient déjà refusé des permis de construire pour le même motif. Pour beaucoup, la sécheresse de 2022 a constitué un électrochoc. Une tuile de plus pour un secteur économique sinistré. // PAGE 2

ANDBZ/ABACA

analyses

Vous ne regarderez plus les JO comme avant

Par **Thomas Bremond**

Les JO sont souvent considérés comme une occasion unique de renforcer l'image et la notoriété d'un pays, mais aussi de montrer le dynamisme qui anime l'industrie française des médias et de la publicité. Terrain fertile, le streaming a ouvert une nouvelle ère d'opportunités publicitaires, révolutionnant la façon dont les marques se connectent avec leurs publics. Paris 2024, avec la puissance de ses événements sportifs en direct, devrait marquer une étape importante dans cette transition.
// PAGE 8

Santé : pour plus de prévention au travail
Par **Christophe Harrigan**

Stop au spectacle à l'Assemblée !
Par **Guy Vallancien**

Stades olympiques : un héritage durable
Par **Marc Nézet**

Il y a 100 ans dans « Les Echos » : voyage en train de nuit
// PAGES 8 ET 9

La riposte de Kiev en Russie fait bondir le prix du gaz

ÉNERGIE L'incursion ukrainienne en Russie a fait grimper les prix de gros du gaz, jeudi à Rotterdam. Les marchés estiment que ces opérations militaires pourraient perturber les dernières exportations de gaz russe vers l'Europe. Plusieurs pays d'Europe de l'Est continuent en effet d'importer du gaz russe, notamment via un gazoduc qui traverse l'Ukraine, en attendant l'arrêt complet prévu par l'Union européenne en 2027. La situation est d'autant plus incertaine que le contrat de transit qui lie l'Ukraine à Gazprom se termine en fin d'année. L'Europe souhaite développer les échanges avec l'Azerbaïdjan. // PAGE 5

LesEchos SUR france inter

"L'ÉDITO ÉCO"
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00240 - 809 - F: 3,60

ISSN0153.4831 — 117e ANNÉE
NUMÉRO 24271 — 28 PAGES

Antilles-Réunion 4,70 €. **Belgique** 4,20 €.
Espagne 5,10 €. **Luxembourg** 4,40 €.
Maroc 44 DH. **Suisse** 6,60 FS. **Tunisie** 9,8 TND.

Climat : le retour de La Niña va bouleverser la météo mondiale

ENVIRONNEMENT Après une période de forte chaleur qui a duré plus d'un an sous l'effet d'El Niño, c'est le phénomène météorologique inverse, La Niña, qui fera son retour dans les mois qui viennent. Le mercure mondial devrait ainsi redescendre, alors que 2023 a constitué l'année la plus chaude jamais enregistrée. Si les conséquences de La Niña demeurent incertaines, elle devrait s'accompagner d'un temps plus frais et plus humide, et d'une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes. La région Asie-Pacifique espère de plus fortes pluies pour augmenter ses productions agricoles. // PAGE 6

Un projet de gigapoulailler validé par l'Etat sème la zizanie dans la Drôme

AGRICULTURE Un million de poulets par an. C'est l'ambition d'un projet de poulailler industriel dans la Drôme qui vient d'être autorisé par l'Etat. Cette installation portée par deux éleveurs locaux est soutenue par la filière volaille. Elle plaide pour une augmentation de la taille des exploitations face à la concurrence des grandes fermes industrielles à l'est de l'Europe qui répondent à la hausse de la consommation. Le maire de la commune brandit les risques écologiques et les dizaines de rotations de camions pour s'opposer au projet et envisager des recours. L'Etat assure que les meilleures dispositions ont été prises. // PAGE 13

L'assureur Allianz en forme malgré le coût des inondations et des émeutes

ASSURANCE Le géant allemand a publié des résultats financiers supérieurs aux attentes pour le deuxième trimestre. La période a pourtant été caractérisée par de fortes inondations dans le sud de l'Allemagne et les violentes émeutes qui ont secoué la Nouvelle-Calédonie. Allianz est en effet un acteur majeur dans l'île française du Pacifique Sud. Sans donner de chiffrage précis, le groupe a reconnu de lourdes pertes dues aux émeutes, alors que la facture pourrait dépasser 1 milliard d'euros pour les assureurs sur place. Confiant pour le reste de l'année, le premier assureur européen a augmenté ses rachats d'actions. // PAGE 24

Les permis de construire peu à peu conditionnés à la ressource en eau

● La préfecture des Alpes-Maritimes vient d'annoncer que l'Etat ne validerait pas les documents d'urbanisme dans le département en cas de risque de pénurie d'eau.
● Depuis une dizaine d'années, plusieurs maires ont refusé des permis de construire sur ce motif.

ENVIRONNEMENT

Anne Feitz

Pas d'eau, pas de permis de construire. Pour que les maires de son département n'oublient pas que l'eau est devenue une denrée rare, le préfet des Alpes-Maritimes, Hugues Moutouh, a publié il y a quelques jours un « Dire de l'Etat » inédit : celui-ci les empêchera d'accorder de nouveaux permis de construire si la ressource en eau des futurs bâtiments n'est pas assurée dans la durée.

Plus précisément, ce « Dire », qui fait un peu figure de doctrine opposable, leur explique la façon dont l'Etat rendra son avis – obligatoire – sur les évolutions de leurs plans d'urbanisme. Ceux-ci devront désormais inclure un bilan prévisionnel de l'équilibre futur entre la demande et l'offre de la ressource en eau. Et l'avis de l'Etat sera négatif si ce bilan montre que l'équilibre ne peut être assuré durablement.

Une baisse d'environ 30 % des débits des cours d'eau dans les Alpes-Maritimes est attendue d'ici 2050.

« *Les Alpes-Maritimes ont connu en 2022 et 2023 des sécheresses préoccupantes* », peut-on lire dans le document du 22 juillet, qui rappelle que neuf communes du département ont connu des coupures d'eau en 2022 et 14 de fortes tensions. « *De tels épisodes pourraient devenir communs dans les prochaines années en raison du dérèglement climatique : une baisse d'environ 30 % des débits des cours d'eau du département est ainsi attendue d'ici 2050, ainsi qu'une baisse drastique du manteau neigeux d'ici la fin du siècle* », fait valoir le texte pour justifier cette initiative, que le préfet a lui-même qualifiée de « *petite révolution* ». « *De fait, c'est à ma connaissance la première fois que l'Etat annonce par avance qu'il placera la question de la ressource en eau au cœur de sa décision : même si les permis de construire sont du ressort des maires, ils ne pourront pas en accorder s'ils correspondent à un plan d'urbanisme illégal,* commente l'avocat spécialisé en droit de l'environnement, Arnaud Gossement. *Il s'agit d'une évolution majeure !* »

Dans les Alpes-Maritimes, neuf communes ont connu des coupures d'eau et 14 de fortes tensions en 2022. *Photo Magali Cohen/Hans Lucas/AFP*

« Bombe à retardement »

Certains maires avaient déjà commencé à conditionner l'octroi de permis de construire à la ressource en eau, occasionnant le plus souvent des recours en justice. « *Apparu il y a une douzaine d'années, ce type de contentieux a tendance à augmenter, et pourrait s'accélérer : le sujet devient une vraie bombe à retardement* », constate Julien Prieur, professeur en droit de l'environnement à l'Ecole supérieure de l'immobilier, qui en a recensé une dizaine, dans l'Hérault, en Gironde ou en Haute-Savoie.

Le pays de Fayence, qui compte neuf villages perchés dans le Var, est emblématique : il a décidé l'an dernier, par crainte des pénuries d'eau, de limiter sa croissance démographique et de geler en conséquence les nouveaux permis de construire pendant cinq ans. « *Les maires concernés avaient été choqués par la sécheresse de 2022, qui les avait contraints à restreindre l'accès à l'eau dans leurs villages* », rappelle Annelise Muller de France Nature Environnement en région PACA.

Attaquée en justice par un promoteur immobilier, la décision a été confirmée en appel par le tribunal administratif de Toulon, en février 2024. « *Le juge a retenu le risque pour la salubrité publique* », relève David Deharbe, de Green Law Avocats, qui juge la tendance très importante : « *Ces décisions montrent que l'eau est devenue un sujet central.* »

Avec son « Dire », l'Etat montre en tout cas qu'il veut reprendre la main sur une compétence largement décentralisée. « *Il était temps !* commente Julien Prieur. *Les règles permettant aux maires de conditionner urbanisme et eau existent déjà dans le Code de l'environnement ou le Code général des collectivités territoriales. Mais elles n'étaient pas vraiment appliquées, même si l'Etat a identifié l'importance du sujet depuis plusieurs années déjà.* » Il aura fallu une grave sécheresse pour que les choses bougent. ■

Comment le réchauffement climatique va bouleverser les réserves hydriques en France

Une étude de grande ampleur, pilotée par l'Inrae, pointe notamment des sécheresses de plus en plus fréquentes.

Sécheresses plus fréquentes, davantage de pluie en hiver et moins en été… S'il est impossible de prévoir précisément l'évolution des ressources en eau en France avec le réchauffement climatique, quelques grandes conclusions se dessinent. C'est ce que montre une étude récente réalisée par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et l'office international de l'Eau (OIEau), avec une quarantaine de chercheurs d'autres organismes français (BRGM, OFB, Météo France, etc.).

Fruit de trois ans de travail (de 2021 à 2024), ce travail très attendu baptisé « Explore 2 » remet à jour l'étude « Explore 2070 », réalisée entre 2010 et 2012, qui faisait référence jusque-là. « *Elle doit permettre à chaque territoire d'évaluer ses vulnérabilités dans ce domaine* », selon Eric Sauquet, qui a piloté l'étude pour l'Inrae.

Plusieurs scénarios étudiés

S'appuyant sur les scénarios du Giec, les chercheurs ont travaillé sur plusieurs scénarios de réchauffement climatique. Ils ont modélisé les évolutions possibles des précipitations et de l'évapotranspiration (née de l'évaporation et de la transpiration des plantes), ainsi que leur impact sur les niveaux des nappes souterraines ou les débits des cours d'eau. Et ce, jusqu'en 2100, pour les 4.000 bassins-versants de l'Hexagone et de la Corse. « *Nous avons étudié au total 72 scénarios. Il y a toutefois énormément d'incertitudes : les territoires devront travailler sur des trajectoires plutôt que de s'appuyer seulement sur des moyennes* », prévient Eric Sauquet.

Tablant sur une hausse des températures de + 4 °C en France à la fin du siècle (entre + 3 °C et + 5,5 °C), les chercheurs n'en ont pas moins discerné quelques grandes tendances, fortement probables quel que soit le scénario.

Selon eux, l'évolution de la pluviométrie variera en fonction des saisons et des régions : elle augmentera en hiver de 24 % dans le Nord et de 13 % dans le Sud, et baissera fortement en été (- 23 % sur l'ensemble du pays, et jusqu'à - 30 % dans le Sud-Ouest), par rapport à la période de référence retenue dans l'étude (1976-2005). Les pluies journalières devraient aussi être plus fortes.

Plus de cours d'eau à secs

Les sécheresses aujourd'hui qualifiées de « décennales » seront deux à trois fois plus fréquentes, notamment dans le tiers sud du pays. Au total, la surface du territoire touchée par un déficit de précipitation sera deux fois plus élevée qu'actuellement (elle passera ainsi de 10 % à 20 %), et celle touchée par une sécheresse des sols, trois fois plus élevée. Ces sécheresses seront aussi plus sévères.

Ces moindres précipitations estivales auront un impact direct sur les débits des cours d'eau – tout comme la diminution du manteau neigeux, et l'évapotranspiration, qui augmentera de 25 %. Ces débits baisseront de 15 % environ en été dans un scénario de réchauffement « modéré » et de 30 % dans un scénario « élevé », estime l'étude. Les rivières des Pyrénées et leurs contreforts, ainsi que celles des Alpes du Sud, seront particulièrement touchés à la fin du siècle, après avoir vu dans un premier temps une augmentation de leur débit avec la fonte des glaciers.

De même, on verra de plus en plus de petits cours d'eau à sec : leur nombre augmentera fortement (de 25 % dans le scénario « élevé ») entre juillet et octobre, partout en France. En revanche, aucune évolution claire ne se dégage sur les crues, qui dépendent non seulement des précipitations mais aussi de la saturation des sols.

Ces grandes tendances ne doivent toutefois pas faire oublier que climat et météo ne doivent pas être confondus, rappelle aussi l'étude. « *La variabilité d'une année à l'autre restera forte. Il continuera à y avoir des hivers secs et des étés humides* », insistent ses auteurs. — ***A. F.***

Le stress hydrique, souci supplémentaire pour le bâtiment

L'éventualité du rejet de permis de construire faute de ressources en eau inquiète le secteur, déjà confronté à la grave crise de la construction neuve.

Christophe Palierse

Le manque d'eau, une tuile supplémentaire pour les professionnels du bâtiment ? En annonçant récemment que l'Etat empêchera dans son département l'accord de nouveaux permis de construire si la ressource hydrique des futures réalisations n'est pas assurée dans la durée, le préfet des Alpes-Maritimes a suscité un nouveau motif d'inquiétude pour un secteur déjà confronté à une grave crise de la construction neuve, en particulier de logements.

Publiées fin juillet, les dernières statistiques, soit l'état des lieux à la fin juin, faisaient état d'un nouveau point bas historique pour les permis de construire avec un total de 347.000 nouveaux logements autorisés sur douze mois, en recul annuel de 15,3 %. La chute la plus marquée concernait, à nouveau, la maison individuelle (- 24,4 %), le recul du logement collectif (- 15,4 %) étant plus contenu du fait de la mobilisation des bailleurs sociaux.

Mécanique infernale

La tendance est d'autant plus mortifère qu'elle alimente la mécanique infernale enclenchée depuis plus d'un an : la chute continue des permis de construire se traduit par celle des mises en chantier, d'où le ralentissement toujours plus prononcé de l'activité avec l'épuisement du stock de permis de construire. D'autant que les promoteurs renoncent à des projets faute d'une commercialisation a minima suffisante pour rentrer dans leurs frais.

A ce stade, les dégâts sont déjà considérables pour la filière. Lors de son dernier point de conjoncture, présenté en juillet, la Fédération française du bâtiment (FFB) a confirmé sa prévision de perte de 150.000 emplois pour la période 2022-2025 dans le secteur. Un total atteignant les 300.000 pour la filière immobilier-logement.

Agir sans délai

Les données communiquées en juillet par Altares sur les défaillances d'entreprise refroidissent aussi : au deuxième trimestre, constate le groupe d'études économiques, « *c'est la construction qui présente les tendances les plus lourdes et dans un plus grand nombre d'activités* ». Le nombre de défaillances a bondi de 43,6 %, la hausse culminant à 220 % chez les promoteurs immobiliers. L'augmentation dépasse 46 % pour le gros œuvre, les premiers travaux dans le déroulé de la construction.

Eu égard à l'ampleur de la crise, qui pèse sur l'activité économique et les finances des collectivités locales, et aussi à la problématique sociale – les familles et les jeunes n'arrivent pas à s'installer –, l'inédite Alliance pour le logement, qui rassemble l'ensemble des fédérations professionnelles concernées, a demandé, le 18 juillet, à être reçue par le Premier ministre dès sa nomination. Alors que l'incertitude planait déjà quant à la constitution d'une majorité parlementaire, le président de la FFB, Olivier Salleron, a observé qu'un plan de relance du logement « *peut être le ciment d'une politique* », considérant qu'« *une très grosse majorité* » des députés a conscience qu'il faut agir sans délai. ■

LA LOGISTIQUE, DES STARTING-BLOCKS À LA LIGNE D'ARRIVÉE

Assurer la logistique du plus grand évènement sportif au monde est un défi unique.
Unis par leur expertise, les 160 000 collaborateurs du Groupe CMA CGM relèvent ce défi avec passion.

Ensemble, nous portons haut les valeurs d'excellence, d'engagement et d'esprit d'équipe.

PARIS 2024

CMA CGM

PARIS 2024

PARTENAIRE OFFICIEL
EN SOLUTIONS LOGISTIQUES

CMA CGM • Boulevard Jacques Saadé – 4, quai d'Arenc – 13235 Marseille Cedex 02 • RCS Marseille 562 024 422 • Crédit photo : Hervé Plumet

La détérioration des forêts pèse sur les efforts de réduction des émissions de CO_2

● Très affectées par le réchauffement climatique, les forêts voient leurs capacités de stockage du carbone reculer de manière inquiétante.

● Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et 2050 seront plus difficiles à atteindre.

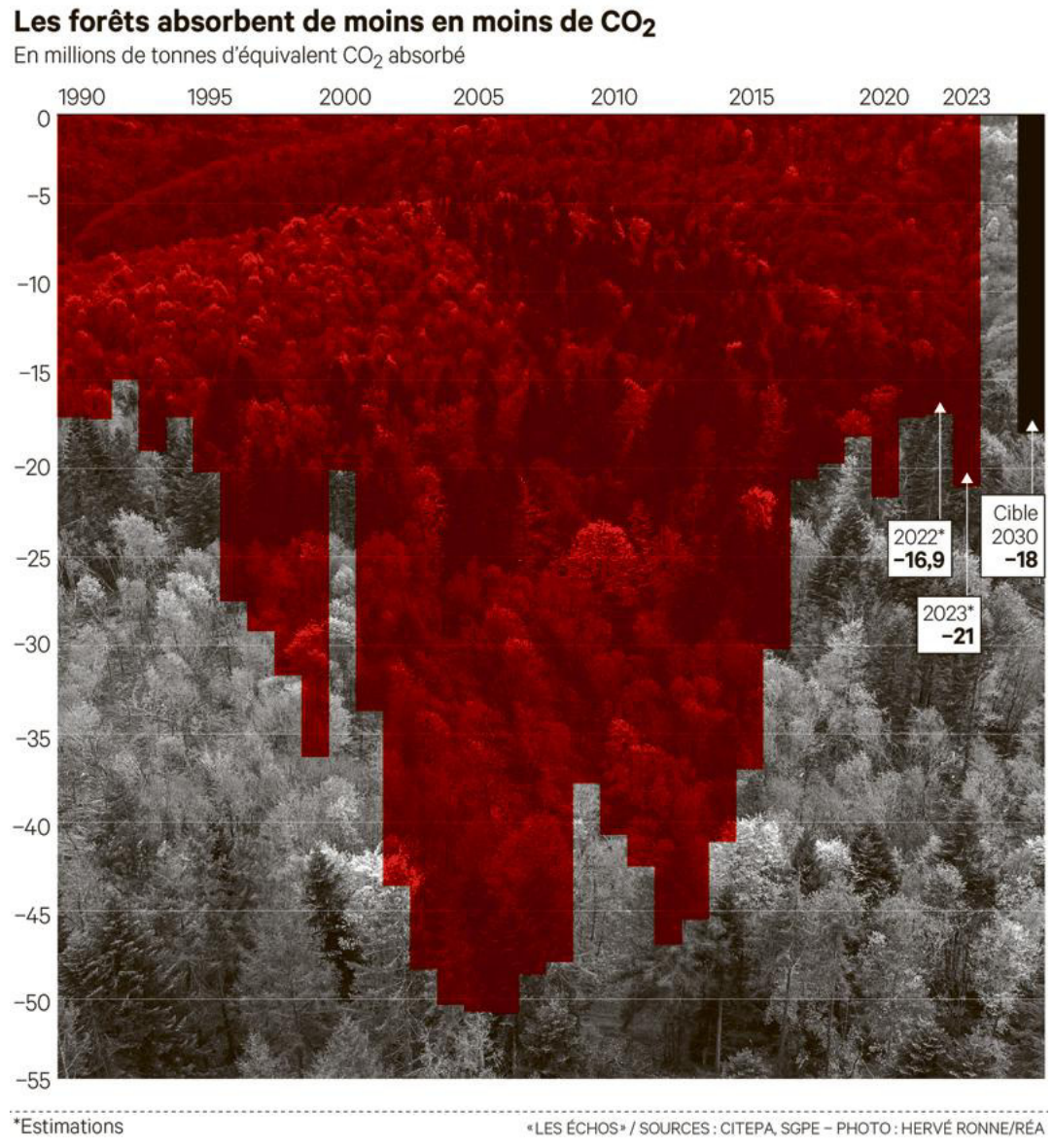

CLIMAT

Marie Bellan

Les émissions de gaz à effet de serre en France ont reculé de près de 6 % en 2023. Le ministre de la Transition écologique démissionnaire, Christophe Béchu, s'en est encore félicité récemment devant la presse. Et elles ont continué de baisser au même rythme au début de l'année. Mais dans ce panorama plutôt satisfaisant, il y a tout de même une ombre au tableau : celle des puits de carbone.

Forêts, prairies, haies et toute zone végétalisée captent du CO_2 par le mécanisme de la photosynthèse et permettent ainsi de réduire la présence de ce gaz dans l'atmosphère. Un mécanisme qui est en train de se gripper sous l'effet, justement, du réchauffement climatique. La sécheresse, les canicules, la présence de parasites tels que les scolytes, ou encore les incendies sont venus fragiliser le puits forestier, au point que certains massifs, notamment dans le Grand Est, relâchent désormais plus de carbone dans l'air qu'ils n'en captent.

Une très grande inertie

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2022, l'absorption du secteur était de 18 millions de tonnes en équivalent CO_2 (Mtéq), contre 28 Mtéq CO_2 en 2019. Pour 2030, la France table désormais sur une stabilisation à 18 millions de tonnes, et une possible dégradation ensuite qui pourrait faire chuter le puits forestier à une dizaine seulement de millions de tonnes en 2050. On comprend ainsi pourquoi la France, dans son plan national énergie-climat transmis début juillet à la Commission européenne, n'a plus mentionné la réduction de 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2030, c'est-à-dire en intégrant les puits de carbone.

« *Le puits de carbone est beaucoup moins pilotable que les émissions de gaz à effet de serre*, explique-t-on au ministère de la Transition écologique. *C'est essentiellement la forêt. Or il y a une très grande inertie. Même en étant très interventionniste, et en plantant 1 milliard d'arbres sur dix ans comme le chef de l'Etat l'a annoncé, on agit sur 10 % de la forêt en dix ans, sans toucher aux 90 % restants.* »

Au Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), on ne baisse pas les bras pour autant. « *Il y a plusieurs modalités d'action*, détaille Antoine Pellion, son dirigeant. *D'abord, couper les arbres malades avec une gestion plus professionnalisée de l'ensemble des massifs forestiers, puis replanter des arbres adaptés avec plusieurs essences, de manière à diversifier les massifs. Ensuite, généraliser des pratiques agricoles protégeant les sols. Enfin, arrêter de dégrader le puits existant, notamment en détruisant les prairies ou en artificialisant trop les sols.* »

> La situation est tout aussi catastrophique en Espagne, en Roumanie ou en Allemagne.

Il va tout de même falloir être patient pour récolter les fruits de cette politique : « *Quand on plante un arbre, il ne capte quasiment pas de CO_2 pendant les vingt premières années. Ce que l'on fait maintenant, on en verra les premiers effets à partir de 2050* », ajoute le ministère de la Transition écologique.

Le SGPE recommande également d'encourager la consolidation d'une filière bois en France, notamment pour la construction et la rénovation énergétique des bâtiments. Une façon de stocker le carbone dans ces produits de bois d'œuvre. « *Une progression de 50 % des volumes de bois pour le bâtiment est possible à l'horizon 2035* », estime le SGPE, avec une hypothèse de 8,7 millions de tonnes équivalent CO_2 qui pourraient être ainsi séquestrées en 2030.

D'ici là, inutile de compter sur les puits de carbone de nos voisins européens. La situation y est tout aussi catastrophique en Espagne, en Roumanie ou en Allemagne. Ailleurs dans le monde, la cote d'alerte est aussi atteinte.

Selon une étude publiée récemment par le Commissariat à l'énergie atomique, « *une chute soudaine du puits de carbone terrestre a été observée à cause du réchauffement extrême* » de l'année 2023 et « *de la mégasécheresse* » observée en Amazonie. « *Si ce déclin continue, nous pourrions voir une accélération rapide du CO_2 et du réchauffement mondial, ce qui n'avait pas été prévu dans les projections climatiques* », prévient Philippe Ciais, coauteur de l'étude. ■

Un stock de carbone menacé par les incendies

Affaiblies par le manque d'eau et les fortes chaleurs, les forêts françaises font face à un risque d'incendie accru.

Solène Cazenave

Les forêts françaises sont un puits de carbone, bien que celui-ci s'affaiblisse d'année en année. Mais ces massifs représentent aussi un stock colossal de carbone : selon l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), 2,8 milliards de tonnes de carbone sont aujourd'hui accumulées dans les forêts de l'Hexagone, pour moitié dans les arbres vivants, et pour moitié dans les sols forestiers. A l'état gazeux, cela représenterait plus de 10 milliards de tonnes de CO_2.

Si ce stock est malmené, les forêts peuvent devenir localement d'importantes sources de CO_2. Dans le Grand Est, certains massifs ravagés par la sécheresse et les insectes émettent désormais davantage de carbone qu'ils n'en absorbent.

L'une des plus grandes menaces est celle des incendies, capables d'endommager des milliers d'hectares en un temps record. En plus des enjeux de sécurité, de santé publique et de biodiversité, les feux de forêt pèsent sur notre bilan carbone. « *Les méga-feux représentent un risque important de perte des stocks capitalisés dans les forêts* », confirme Christine Deleuze, chargée de la stratégie carbone à l'Office national des forêts (ONF).

Tout le territoire concerné

Avec les sécheresses de plus en plus fréquentes et la hausse des températures, le risque de feux augmente. Ce danger concerne désormais tout le territoire, y compris des régions auparavant épargnées. En 2022, pendant que la Gironde voyait plus de 30.000 hectares de pins partir en fumée, des feux parcouraient au même moment la Bretagne, le Jura, l'Anjou et les Alpes du Nord. Bilan de cette année-là : les surfaces incendiées ont été multipliées par six par rapport à la moyenne de la décennie précédente (2011-2021).

« *On a l'habitude en France des feux qui touchent le Sud-Est et courent sans faire trop de dégâts. Les peuplements de Méditerranée sont habitués aux incendies et arrivent à repartir l'année suivante*, précise Christine Deleuze. *Au contraire, les incendies de 2022 ont été très conséquents et ont brûlé beaucoup de biomasse, ne laissant que des arbres isolés et abîmés.* »

Des destructions soudaines et irréversibles, par opposition à une accumulation du carbone qui se fait sur plusieurs décennies. Leurs conséquences sont tellement difficiles à anticiper que les scénarios prospectifs sur le carbone en forêt préfèrent laisser cette inconnue de côté. En 2023, l'Académie des sciences avançait ainsi que « *les modèles actuels sous-estiment beaucoup les grands incendies* » et que « *le risque prédit est probablement sous-évalué* ». D'autant que, pointait une mission de contrôle menée par le Sénat en 2022, « *la période à risque fort sera trois fois plus longue, avec des feux hivernaux qui devraient se multiplier* ».

A eux seuls, les feux de forêt de l'année 2022 ont émis environ 3,3 millions de tonnes d'équivalent CO_2, selon le Haut Conseil pour le climat. Mais ces émissions pourraient s'avérer bien plus élevées si l'impact sur les sols forestiers était pris en compte. « *Des études récentes montrent que les incendies de forêt génèrent également des émissions via la combustion lente des sols* », écrit l'instance spécialisée.

Le bilan des incendies de 2022 en France métropolitaine monterait ainsi à 8 millions de tonnes d'équivalent CO_2 rejetées dans l'atmosphère, dont la moitié issue de la biomasse souterraine. « *A La Teste-de-Buch, un an après les feux, on observait encore des zones où les sols continuaient de se consumer !* » raconte Christine Deleuze.

> « Les feux hivernaux devraient se multiplier. »
> Mission de contrôle du Sénat (en 2022)

Des forêts plus résilientes

Depuis le traumatisme de 2022, les pouvoirs publics français se mobilisent pour mieux gérer le risque incendie. Les obligations de gestion en forêt privée et de débroussaillement pour les particuliers ont, par exemple, été renforcées. La mission de défense contre les incendies, dont l'ONF était en charge depuis longtemps dans le Sud-Est, a, pour sa part, été élargie au reste du pays. A cela s'ajoutent des efforts de sensibilisation, sachant que 90 % des départs de feu sont d'origine humaine.

Le plan de renouvellement annoncé par Emmanuel Macron – planter 1 milliard d'arbres en dix ans – doit aussi tenir compte d'un risque incendie accru. L'Académie des sciences recommande de considérer « *systématiquement la résistance au feu* » pour choisir des essences à planter, et surtout de favoriser des « *structures de peuplement plus résistantes à l'incendie* ». Le mot d'ordre : varier l'âge et l'essence des arbres, dans le but de créer des « *forêts-mosaïques* ». C'est de leur diversité que dépendra la résilience future des massifs. ■

La gauche ne veut pas laisser Macron s'approprier le succès des JO

POLITIQUE

Avant de repartir à l'assaut de Matignon, le NFP essaie d'exister pendant la séquence olympique.

Hadrien Valat

La main présidentielle, en mondovision, posée sur le crâne victorieux de Teddy Riner. Des félicitations viriles à la nouvelle coqueluche des bassins Léon Marchand. Des punchlines, comme autant d'autosatisfecit, « This is France ! » ; « Tout le monde nous disait que c'était impossible. Vous l'avez fait. » ; « Jour de gloire ! », postées sur les réseaux sociaux. Et la presse internationale qui s'émerveille des scènes de liesse populaire chez les Français… Les oppositions observent, un peu démunies, Emmanuel Macron se refaire une santé et gagner du temps pendant sa « trêve olympique ».

Pendant que le RN, silencieux, digère la déception des législatives et attend son heure, la gauche essaie tant bien que mal d'exister depuis dix jours. Candidate désignée au poste de Première ministre par le Nouveau Front populaire (NFP), Lucie Castets s'est bien rendue à Lille, puis dans l'usine Duralex, tout juste transformée en SCOP. Elle a aussi donné quelques interviews et dévoilé (un peu) de sa vie privée aux Français dans un entretien à « Paris Match ». Mais rien n'y fait : les exploits tricolores aux Jeux captent toute la lumière. Le NFP a donc mis en suspens sa campagne pour Matignon (un certain nombre de cadres des quatre partis en ont d'ailleurs profité pour partir en vacances), cochant, bon gré mal gré, la date de la cérémonie de clôture, qui sonnera la fin de la paix des braves décrétée par Emmanuel Macron, pour tenter de relancer les hostilités.

A la veille des JO, La France insoumise dénonçait les dérives du « *sport business* », les « *populations expulsées et paupérisées* », les « *restrictions des libertés publiques* » ou les « *dégâts écologiques* » de l'organisation des Jeux. « *Mais on sera aimable de ne pas la ramener, c'est la fête* », grinçait alors la députée LFI Aurélie Trouvé. « *La gauche n'a jamais aimé la compétition sportive, sauf lorsqu'il s'est agi de célébrer des régimes communistes. Entre la critique du chauvinisme, de l'héroïsme, des parades populaires et de la sélection : tout ce qui lui échappe et contribue à la communauté nationale est honni* », tançait, il y a quelques jours, Matthias Renault, député RN de la Somme.

Hidalgo tient sa revanche

La cérémonie d'ouverture et ses messages de tolérance, qui ont été applaudis des deux mains par la gauche, ont permis de dérider certains sceptiques. Il a depuis fallu balayer le procès en trouble-fête qui est fait au NFP. Au détour d'une vidéo face caméra accusant le gouvernement démissionnaire de passer « *en catimini […] un budget d'austérité qui nuira aux Français* », et après un post pour dénoncer le « *greenwashing de Coca-Cola* », Marine Tondelier, la patronne des Ecologistes, a changé de discours : « *Je suis la première à regarder à peu près toutes les épreuves, j'ai même été voir le triathlon à Paris, il y a deux jours !* »

Pratiquante assidue de water-polo, l'Insoumise Manon Aubry commente tous les matchs des équipes de France sur X, pestant contre France Télévisions quand leurs performances ne sont pas diffusées en intégralité. « *La gauche et le sport, c'est une longue histoire d'amour* », défend aussi le Premier secrétaire du PS, Olivier Faure, dans le sillage du maire de Montpellier, Michaël Delafosse, premier supporter des frères Lebrun, originaires de sa ville.

Et s'il y en a une qui ne veut pas laisser toute la place sur la photo au président de la République, c'est bien la maire de la ville hôte, Anne Hidalgo. Ces derniers temps, elle a surtout vu le revers de la médaille, « *des années de bashing* » et de « *destruction d'image positive de Paris* », confie-t-elle au « Monde ». Aujourd'hui, elle savoure le succès des JO, dont elle a porté la candidature dès 2015. Et se lâche : « *Fuck aux réacs, fuck à cette extrême droite* », répondant à ceux qui disaient « *Elle est morte, elle est finie, elle est terminée* ». « *Ils ne sont dupes de rien, les Français. La preuve, ils l'ont montré à la dernière élection, et ils le montrent par leur enthousiasme* », lance-t-elle à l'adresse d'Emmanuel Macron. ■

A Koursk, l'armée ukrainienne poursuit son incursion inattendue en Russie

- Un millier de soldats ukrainiens se sont emparés depuis mardi de centaines de km² de territoire russe.
- Vladimir Poutine a dénoncé une « provocation à grande échelle » de la part de l'Ukraine.

CONFLIT UKRAINIEN

Yves Bourdillon

L'incursion s'incruste. Les forces ukrainiennes ont repris l'initiative, pour la première fois depuis presque un an, mardi, en s'enfonçant en territoire russe, dans la région frontalière de Koursk et jeudi l'armée russe ne parvenait pas à les repousser.

Le Kremlin affirmait que « *l'opération de destruction d'unités ukrainiennes se poursuivait* », mais sans fournir de détails. Des canaux Telegram de militaires russes estiment que jusqu'à 1.000 soldats et une vingtaine de blindés ukrainiens ont pénétré le territoire national sur une profondeur de 10 à 15 km. Ils se sont emparés de la ville de Soudja, 5.500 habitants, qui abrite une station de gaz qui fournit toujours, via l'Ukraine, l'Europe orientale, notamment la Hongrie et la Slovaquie, deux pays aux gouvernements favorables au Kremlin.

Les Ukrainiens auraient conquis 350 km² en deux jours, soit autant que les territoires ukrainiens capturés par l'armée russe en deux semaines. Les autorités de la région de Koursk avaient instauré mercredi l'état d'urgence face une situation jugée « *difficile* » pour la population civile. Environ 3.000 personnes ont déjà été évacuées, dont 1.500 dans des centres d'hébergement provisoires.

Des troupes massées rapidement

Vladimir Poutine était apparu visiblement en colère à la télévision russe, mercredi, dénonçant une « *provocation à grande échelle* » de la part de l'Ukraine. A quoi Kiev a répliqué, jeudi, que « *la guerre est la guerre, avec ses propres règles, l'agresseur y paye inévitablement les conséquences correspondantes* ».

L'objectif de cette opération est de prouver à ses alliés et à ses propres soldats, ainsi qu'à Moscou, que Kiev pouvait reprendre l'initiative. C'est la première fois que l'Ukraine démontre une capacité offensive depuis son attaque de juin 2023, soldée finalement par des gains dérisoires et au prix de lourdes pertes. Ce à un moment où Kiev enregistre d'autres bonnes nouvelles comme l'arrivée, enfin, des premiers chasseurs F-16.

L'armée ukrainienne a témoigné en outre mardi de sa capacité à masser des troupes rapidement sans être repérée par l'ennemi, à rebours de la conviction générale désormais que le champ de bataille est totalement transparent en raison de l'utilisation des drones d'observation. Elle a aussi montré une capacité inattendue d'attaque véloce et combinée avec infanterie, blindés et artillerie, en bénéficiant de la couverture de drones pilotés à distance. A cette occasion, pour la première fois dans l'histoire militaire, un petit drone d'une valeur de 1.000 dollars a abattu, preuve vidéo à l'appui, un hélicoptère Mig russe d'attaque de 15 millions de dollars…

Cette incursion d'une ampleur sans précédent est d'autant plus embarrassante pour le Kremlin que toute sa communication s'appuie sur l'incapacité de Kiev à mener la moindre contre-attaque.

Cette incursion est embarrassante pour le Kremlin car toute sa communication s'appuie sur l'incapacité de Kiev à mener la moindre contre-attaque.

Signe supplémentaire de la tentative du Kremlin de reprendre le contrôle du récit sur la guerre, les services russes de surveillance de l'Internet ont signalé jeudi des pannes massives du service de vidéo en ligne de YouTube. Autre revers, symbolique mais significatif pour le Kremlin : c'est la première fois depuis… 1943 que des soldats ennemis mettent le pied sur le sol russe !

La question qui se posait jeudi soir portait sur le prolongement et l'amplification ou pas de cette opération ; ces forces ukrainiennes, très mobiles mais relativement légères, comptent-elles tenir leurs positions, pour prendre un gage dans le cadre d'échanges ultérieurs de territoires, ou s'agit-il d'obliger l'armée russe à dépêcher en urgence des renforts vers ce nouveau front au détriment des forces utiles actuellement ailleurs ? Alors que les forces russes continuent de progresser, lentement mais sûrement, dans le Donbass.

Autre question, Kiev a-t-il agi avec un feu vert implicite de la Maison-Blanche, ou en dépit des réticences jusqu'ici de l'administration Biden à voir l'armée ukrainienne porter le combat sur des territoires russes ? ■

AP/Sipa

Les Ukrainiens se sont emparés de la ville de Soudja, 5.500 habitants, qui abrite une station de gaz qui fournit l'Europe orientale.

L'opération militaire de Kiev fait rebondir les prix du gaz

Une partie du gaz qui continue d'être acheminé par Moscou vers l'Europe de l'Est passe par l'Ukraine. Mais la poussée de l'armée ukrainienne met les marchés européens sous tension.

Nicolas Rauline

Coup de chaud sur le marché du gaz. Les prix de gros ont atteint jeudi en Europe leur plus haut niveau depuis décembre, frôlant les 40 euros le MWh à l'indice TTF de Rotterdam, soit 60 % de plus qu'au cœur de l'hiver. Si les prix restent très éloignés de leur niveau de 2022, au début de la guerre en Ukraine, quand ils avaient dépassé les 250 euros le MWh en séance, et même de la moyenne de l'an dernier, proche des 50 euros, les marchés manifestent leur inquiétude sur l'avenir du gazoduc qui continue de relier la Russie à l'Europe de l'Est, en passant par l'Ukraine.

Ces inquiétudes sont alimentées par la récente offensive ukrainienne en Russie. Les combats se sont intensifiés ces derniers jours dans la région de Koursk, en Russie, qui abrite un point de connexion majeur dans les flux de gaz partant vers l'Ukraine.

Le sort de la station de Soudja, notamment, à la frontière entre les deux pays, reste incertain. Selon Gazprom, qui exporte le gaz russe par ce gazoduc, les exportations via cette station sont tombées jeudi à 37,3 millions de mètres cubes par jour, contre 42 millions en moyenne ces derniers mois. Mais cette baisse serait essentiellement due, selon lui, à une moindre demande de ses clients.

Fin programmée de l'accord de transit

C'est l'un des paradoxes du conflit : une grande partie du gaz russe qui continue d'arriver en Europe transite toujours par l'Ukraine, via un gazoduc qui date de l'époque soviétique. Les principaux pays qui en bénéficient sont la Slovaquie et l'Autriche. Un autre gazoduc, Turkstream, alimente la Bulgarie et la Hongrie via l'Azerbaïdjan et la Turquie.

L'Europe de l'Est avait peu de solutions pour remplacer à court terme le gaz russe, qui représentait l'écrasante majorité de la consommation de certains pays avant la crise. L'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie et la Croatie continuent donc d'en importer, à un niveau moindre qu'avant la crise, quand d'autres comme la Pologne ou la Slovénie, ont réduit leurs importations à zéro. Avec l'objectif fixé par l'Union européenne d'être complètement indépendant du gaz russe à l'horizon 2027.

Les craintes des marchés sont renforcées par les incertitudes concernant le contrat de transit entre l'Ukraine et Gazprom, signé en 2019 pour une durée de cinq ans. Celui-ci se termine donc à la fin de l'année. Jusqu'ici, les différentes parties ont respecté cet accord afin d'éviter les sanctions financières qui pourraient s'appliquer en cas de non-respect, mais aussi parce que Gazprom a besoin de devises (le contrat est évalué à 4,5 milliards de dollars annuels et ses « nouveaux marchés », en Asie centrale et en Chine notamment, ne compenseraient pas ces pertes) et parce que l'Europe de l'Est avait besoin de ce gaz.

Moscou s'est dit ouvert à une renégociation de l'accord, mais l'Ukraine et l'Europe y sont opposés. La Slovaquie a aussi évoqué la possibilité de reprendre le gaz russe à la frontière, par un consortium de pays européens importateurs. L'Europe privilégie en fait un accord avec l'Azerbaïdjan. Bakou pourrait faire transiter le gaz russe sur son territoire avant de le réexpédier vers l'Europe.

Les tensions sont, en outre, alimentées par d'autres perturbations potentielles. Les événements au Moyen-Orient sont scrutés, même si la place de cette région sur la carte du gaz reste embryonnaire. Peu de nouvelles capacités de GNL entreront en service cette année, pour prendre le relais d'une éventuelle baisse des livraisons russes. Et, surtout, le principal fournisseur par gazoduc de l'Europe, la Norvège, doit entamer une période de maintenance sur ses infrastructures, à partir de fin août. Ces derniers mois, chaque incident en Norvège, mais aussi sur le GNL américain, avait entraîné une hausse des prix à Rotterdam. Les prochains mois ne devraient pas déroger à la règle. ■

A Beyrouth, l'été suit son cours à l'abri de l'émoi régional

PROCHE-ORIENT

Plusieurs ambassades ont appelé leurs ressortissants à quitter le Liban sans tarder.

Dans la capitale libanaise, menacée par le conflit, la vie continue presque normalement.

Justine Babin
— Correspondante au Caire

Le week-end prochain s'annonce à nouveau festif à Beyrouth, en dépit du conflit latent entre le Hezbollah et Israël qui menace à tout moment de s'étendre à la capitale libanaise.

Le collectif de DJ Beirut Groove Collective promet de faire danser jusqu'au bout de la nuit ses habitués sur le rooftop du KED, un bâtiment industriel du quartier de la Quarantaine. Sur l'album photo Instagram de la dernière soirée, un fêtard arbore un t-shirt « Ne tirez pas » – écrit en arabe, anglais et français – similaire à celui porté par certains journalistes lors de l'invasion du Liban par Israël en 1982.

A peu de chose près, la vie des habitants suit son cours malgré la montée de tension régionale, dans l'attente depuis une semaine des représailles du Hezbollah et de l'Iran contre Israël. L'« axe de la résistance » a promis une réponse ferme au raid revendiqué par l'armée israélienne contre un haut commandant de la milice chiite dans la banlieue sud de Beyrouth et à l'explosion attribuée à Tel-Aviv ayant coûté la vie au leader politique du Hamas, Ismaïl Haniyeh, à Téhéran.

Explosion du prix des billets d'avion

Face au risque d'embrasement régional, plusieurs ambassades dont la France ont enjoint leurs ressortissants à quitter le Liban au plus vite. Les Etats-Unis proposent même des « prêts de rapatriement » pour ceux n'ayant pas les moyens d'acheter des billets. Les prix ont en effet explosé alors que de nombreuses compagnies aériennes ont suspendu leurs escales à l'aéroport de Beyrouth. « *Mon retour en France pour les vacances a été très compliqué ; j'ai réservé deux vols avec la Lufthansa et Air France qui ont été annulés avant de finalement réussir à partir vendredi matin avec Pegasus* », raconte Marina, employée d'une organisation internationale dans la capitale.

Si elle n'avait pas initialement pris ses congés en août, cette Française pense cependant qu'elle serait restée. « *Seuls mes collègues avec des enfants ont pour l'instant été autorisés à faire du télétravail à distance* », explique-t-elle.

Plus généralement, « *il n'y a pas vraiment de sentiment de panique* », estime Tony Assaf, chef des ventes de l'hôtel Smallville. Entre la guerre de l'été 2006 avec Israël, les clashs interlibanais de 2008, le mouvement contestataire de 2019, le Covid-19, la crise économique et de liquidités et, enfin, l'explosion du port de Beyrouth il y a quatre ans, dont la commémoration a eu lieu ce 4 août, « *nous avons déjà vécu dernièrement tellement d'épisodes forts et traumatiques* », explique le commercial.

Trouver refuge dans la montagne

Son hôtel ne s'est d'ailleurs pas vidé de sa clientèle touristique ou d'affaires. « *Nous fonctionnons certes avec un taux d'occupation inférieur à 50 %, contre plus de 80 % habituellement en été, mais cette baisse d'activité dure depuis plusieurs mois* », rappelle-t-il. Les affrontements entre le Hezbollah et Israël dans le sud du pays ont en effet commencé dès le lendemain des attaques du Hamas le 7 octobre.

Les Beyrouthins disposant d'une résidence secondaire à la montagne y ont souvent pris leurs quartiers, mais plus par habitude pour fuir la chaleur que par souci de sécurité. « *J'ai renoncé à voyager à l'étranger cet été car je n'étais pas à l'aise avec l'idée de laisser mes parents seuls en cas d'aggravation de la situation* », reconnaît Nadim Abdallah, dont le nom a été changé. A la place, il passe ses congés estivaux à se balader autour de la maison familiale dans le Chouf, au sud-est de Beyrouth. ■

Le retour de « La Niña » attendu avec espoir en Asie-Pacifique

● A partir du second semestre, l'arrivée du phénomène climatique La Niña entraînera une baisse des températures et une hausse des précipitations à l'échelle globale.
● Avec un fort impact sur l'agriculture et le commerce.

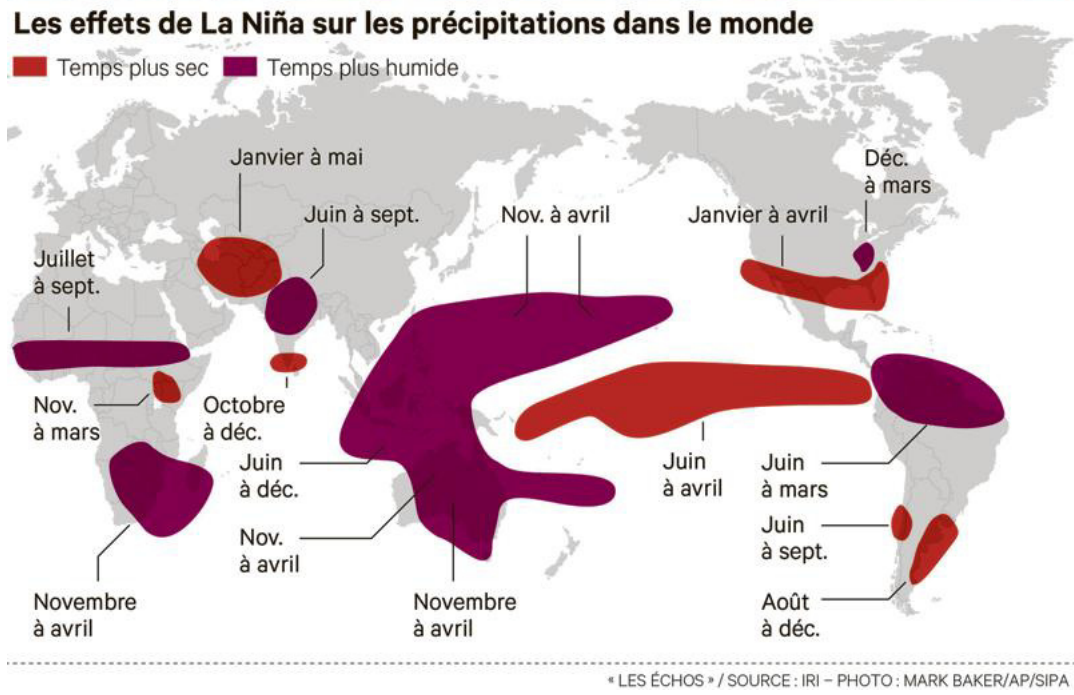

« LES ÉCHOS » / SOURCE : IRI – PHOTO : MARK BAKER/AP/SIPA

CLIMAT

Quentin Regnaud

Le climat mondial devrait légèrement se rafraîchir à partir du second semestre 2024. Après une période de forte chaleur qui a duré plus d'un an sous l'effet d'« El Niño », c'est le phénomène météorologique inverse, La Niña, qui fera son grand retour dans les mois qui viennent. Le mercure mondial devrait ainsi redescendre, alors que 2023 a constitué l'année la plus chaude jamais enregistrée, selon Copernicus. Si les conséquences de La Niña demeurent incertaines, elle devrait s'accompagner d'un temps plus frais et plus humide, mais aussi d'une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes.

La Niña se caractérise par un refroidissement inhabituel des eaux de surface dans le Pacifique oriental. En cause, le renforcement des vents d'est, qui provoquent une remontée d'eau froide au large des côtes péruviennes.

Dans la plupart de la zone Indo-Pacifique, qui s'étend de l'Afrique australe au continent américain, ce phénomène favorise une baisse des températures et une hausse des précipitations. « *Si El Niño accentue les effets du changement climatique, La Niña a plutôt tendance à les adoucir* », explique Simon Lacoume, économiste sectoriel chez Coface.

Les prix du blé devraient augmenter légèrement

Une bonne nouvelle pour la production agricole dans la région Asie-Pacifique, qui pourrait « *augmenter de manière significative* » dans l'année à venir, selon une note publiée en juillet par Coface. L'Asie du Sud-Est, l'Afrique australe et l'Océanie devraient recevoir de fortes pluies entre décembre 2024 et août 2025.

Depuis l'an dernier, ces régions ont été particulièrement touchées par la chaleur inhabituelle liée à « El Niño ». En Inde, deuxième producteur mondial de blé et de riz, la campagne agricole 2023-2024 a été marquée par une baisse de la production de blé (-1,8% par rapport à l'année précédente) et surtout de riz (–8,8%), à cause des épisodes caniculaires et de la faiblesse des précipitations.

« *En termes de volumes, cela représente une baisse assez importante, compensée avec de l'importation, explique Simon Lacoume. Les prix du blé devraient connaître une légère hausse au second semestre 2024.* »
Mais l'arrivée de La Niña pourrait avoir des effets positifs à partir du deuxième trimestre 2025.

> La production agricole dans la région Asie-Pacifique, pourrait « augmenter de manière significative » dans l'année à venir, selon la Coface.

En revanche, le continent américain devrait connaître des vagues de sécheresse et de froid, susceptibles d'altérer la récolte de blé aux Etats-Unis. « *La situation en fin d'année risque d'être un peu tendue, prévient Simon Lacoume. Les Etats-Unis vont avoir un climat difficile dès l'hiver prochain, alors que la prochaine récolte en Inde devrait toujours souffrir des effets d'El Niño.* »
Le Golfe du Mexique pourrait quant à lui être touché par de forts ouragans, susceptibles de causer des dommages significatifs aux quelque 4.000 plateformes pétrolières actives, qui représentent plus d'un quart des installations offshore dans le monde. En 2021, l'ouragan Ida avait fait chuter de 95 % la production pétrolière dans la région. La multiplication de ces phénomènes pourrait ainsi créer de l'incertitude et faire monter temporairement les cours mondiaux du pétrole.

Au niveau de la Corne de l'Afrique, La Niña devrait provoquer d'ici à la fin de l'année un temps plus chaud et sec, qui pourrait accentuer la précarité alimentaire.

En revanche, la hausse des précipitations en Amérique centrale devrait permettre de diminuer les tensions sur le canal de Panama, qui fonctionne toujours en sous-régime, victime d'une sécheresse importante depuis 2023. En mars dernier, cette artère cruciale pour le commerce entre les Etats-Unis et la Chine ne pouvait accueillir que 27 porte-conteneurs contre 40 en temps normal. ■

En Egypte, les fortes chaleurs affectent les rendements agricoles

L'été a été particulièrement précoce et chaud cette année en Egypte. Conséquence du changement climatique, les fortes températures affectent la productivité et font monter les coûts des petits agriculteurs.

Justine Babin
— Correspondante au Caire

Les ouvriers agricoles ont déjà depuis longtemps déserté les champs à midi, alors que le soleil cogne et la température à l'ombre dépasse les 40 degrés. « *Nous arrêtons de travailler à 10 heures en été à cause de la chaleur* », explique Hossam El Omda, exploitant plusieurs petites parcelles dans le gouvernorat de Qalyubiya, au nord du Caire, dans la grande région agricole du delta du Nil.

Cette saison toutefois, le mercure en Egypte a battu des records et ce très tôt. De mai à juillet, les températures ont atteint 45 degrés à Assouan, dans le sud du pays, et 42 degrés dans certains gouvernorats du delta, d'après des relevés du Centre d'information sur le changement climatique, affilié au ministère de l'Agriculture.

Floraison perturbée

La flambée des températures a occasionné des dégâts importants sur plusieurs cultures. « *J'ai irrigué mes plants de haricots verts 70 jours au lieu de 55 mais malgré cela ils n'ont toujours que peu ou pas de gousses et celles-ci sont de très petite taille* », observe Hossam el Omda.

Ses plants de fraisiers le préoccupent également. « *La surface de ma pépinière devrait être couverte de feuilles mais au lieu de ça les plants sont très petits et les maladies fongiques et parasites sont en recrudescence du fait de la chaleur.* »

« *L'arrivée précoce de l'été perturbe la floraison* », explique Mohamed Ali Fahim, directeur du Centre d'information sur le changement climatique. « *Ce dérèglement peut cependant aussi se manifester d'autres années par des hivers plus longs et froids ou de façon générale par de grandes fluctuations de température sur de courtes durées* », ajoute le chercheur, dont le centre est chargé au quotidien de pourvoir prévisions et conseils d'adaptation aux agriculteurs.

Aucune statistique n'est pour l'instant disponible sur l'impact de la chaleur cet été sur la productivité à l'échelle nationale, d'autant qu'une partie des récoltes estivales n'a pas encore eu lieu. Hossam el Omda estime néanmoins que sa production a été divisée par deux pour les haricots verts par rapport à une année normale.

Le stress thermique, associé au stress hydrique et à la salinité des eaux d'irrigation, pourrait être à l'origine d'une baisse de 10 % de la productivité des deux à trois récoltes annuelles du secteur agricole dans le pays d'ici à 2050, selon l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (Ifpri).

Des ressources en eau insuffisantes

Les ressources en eau dont dispose l'Egypte, principalement issues du Nil, sont en effet déjà insuffisantes pour subvenir aux besoins nationaux grandissants et la montée du niveau de la mer Méditerranée entraîne une aggravation des infiltrations d'eau salée dans le nord du delta.

La baisse de productivité devrait en particulier affecter le maïs (-16 %), les cultures sucrières (-12 %) et les fruits et légumes (-12 %) ; des récoltes indispensables à l'Egypte pour assurer la sécurité alimentaire de sa population en croissance mais aussi soutenir ses exportations. L'Egypte est notamment le premier exportateur mondial de fraises surgelées.

En parallèle, les coûts des exploitants grimpent pour tenter de lutter contre les effets du climat. « *J'ai dû augmenter mon utilisation d'eau d'irrigation et vaporiser des stimulateurs de croissance, sans succès* », explique Hossam el Omda.

Couvrir ses plantations par un filet aurait été une solution plus efficace mais, comme beaucoup de petits exploitants assurant près de la moitié de la production agricole du pays, il assure ne pas en avoir les moyens. Il envisage en revanche l'année prochaine d'avancer d'un mois la période des semis. ■

+45 °C

La température maximale atteinte à Assouan entre mai et juillet.

Une crise sociale secoue le Nigeria

AFRIQUE

Les réformes destinées à juguler le grave dérapage des finances publiques tardent à porter leurs fruits.

La hausse du prix des aliments et de l'essence a déclenché des protestations d'ampleur.

Yves Bourdillon

La première économie d'Afrique est secouée par la contestation. Des dizaines de milliers de personnes défilent depuis le début du mois dans plusieurs villes du Nigeria contre l'inflation et la mauvaise gouvernance. « *Rien de surprenant,* souligne Alex Vines, spécialiste de la région au think tank Chatham House, *au vu d'une hausse des prix proche de 40 % en rythme annuel, au plus haut depuis trois décennies.* »

Une inflation consécutive à la fois aux coupes dans les subventions et au flottement du naira, la devise nationale, longtemps surévaluée. La fin des subventions au carburant, « *objectif clé du gouvernement puisqu'elles n'absorbaient rien de moins qu'un tiers du budget fédéral* », souligne l'expert, a ainsi conduit à un triplement du prix de l'essence.

Ces mesures et bien d'autres décidées par le président Bola Ahmed Tinubu, élu en mai 2023 sur une plate-forme prudemment libérale et anticorruption, « *étaient inévitables,* estime Alex Vines, *pour solder l'héritage de l'hypertrophie du secteur public et du recours à la planche à billets sous le règne du président précédent, Muhammadu Buhari* ». Elles n'en sont pas moins douloureuses socialement dans le pays le plus peuplé d'Afrique, où 40 % des 220 millions d'habitants, dont la moitié a moins de 18 ans, survivent avec l'équivalent de moins de 2,5 dollars par jour.

Illustration de la détérioration de la situation alimentaire, l'association Médecins sans frontières a annoncé mercredi une hausse de 40 % d'admissions pour malnutrition d'enfants dans ses dispensaires au premier semestre. Pour ajouter à la migraine des dirigeants, la production pétrolière, dont le Nigeria est le numéro un en Afrique et qui fournit la majorité des recettes budgétaires, s'avère décevante.

Le chef de l'Etat a dit, dans un discours dimanche, comprendre « *la douleur et la frustration* » des manifestants. Tout en appelant la population à laisser aux réformes le temps de porter leurs fruits, notamment en attirant les investisseurs étrangers. Listant les aides sociales aux ménages les plus pauvres proposées pour atténuer le choc, il a appelé à la fin des cortèges.

Des drapeaux russes encore et toujours

Mais les organisateurs des manifestations, qui se coordonnent sur les réseaux sociaux sans être cornaqués par des partis politiques, comme c'est classique désormais, et qui émulent la contestation déclenchée le mois dernier par une combinaison inflation-hausses d'impôts au Kenya, ont promis de poursuivre la mobilisation.

Cette dernière semble toutefois faiblir depuis dimanche, sans doute surtout en raison de la répression, qui a fait 21 morts officiellement. La police a affirmé mardi avoir arrêté des centaines d'émeutiers dont un nombre non négligeable arborait des… drapeaux russes, signe d'une possible ingérence de Moscou chez le principal exportateur de pétrole du continent. Le Kremlin est déjà très actif dans les pays à régimes putschistes du Sahel, juste au nord du Nigeria.

La police et l'armée ont, dans une rare déclaration commune, affirmé que des « *commanditaires étrangers* » cherchaient à ébranler le gouvernement, sans fournir de précisions. Le groupe « Take It Back » qui organise les manifestations dans la capitale, Abuja, a qualifié ces allégations de « *simple diversion* » utilisée par les autorités pour trouver une « *raison de réprimer les manifestants* ».

Signe de la nervosité des investisseurs sur la capacité de l'exécutif à mener ses réformes, les obligations nigériennes ont dévissé lundi. « *Les manifestations pourraient faire dérailler l'agenda réformiste de l'exécutif* », estiment Alexander Rozhetskin et Luis Costa, dans une note de la banque Citi, même s'ils estiment que le pays dispose des moyens pour rebondir, en raison à la fois d'un cadre juridique robuste et du dynamisme de sa classe d'entrepreneurs. Alex Vines note aussi que le pouvoir a enregistré quelques succès en matière de lutte contre la corruption, l'autre sujet de préoccupation clé des Nigérians, même si la route est encore longue… ■

Un afflux de dons pour Kamala Harris et Tim Walz

ÉTATS-UNIS

La campagne démocrate a levé 36 millions de dollars dans les 24 heures qui ont suivi la désignation de Tim Walz comme colistier de la nouvelle candidate à la présidentielle.

Solveig Godeluck
— Bureau de New York

« *Je n'avais pas donné d'argent depuis Hillary Clinton. Eh bien là, j'ai mis 25 dollars pour Kamala !* » Avec des trémolos dramatiques, Lafeya remercie le ciel, les bras levés, même si elle « *ne croit pas en Dieu* ». Cette logeuse noire qui loue des chambres bon marché dans un quartier populaire de Philadelphie est à présent « *convaincue* » que la nouvelle candidate démocrate à l'élection présidentielle de novembre va gagner. Il n'y a qu'à voir la longue file de supporters qui a serpenté toute la journée de mardi dans le voisinage pour assister au premier meeting conjoint de Kamala Harris avec son nouveau colistier Tim Walz.

Le duo va débarrasser l'Amérique des « *effrayants* » candidats du ticket présidentiel Trump-Vance, croit-elle. « *Pas touche à nos corps* », gronde la matrone à l'intention d'invisibles républicains.

Lafeya a repris espoir grâce à Kamala Harris, et apporté son écot. Elle n'est pas la seule. La nouvelle candidate a récolté 200 millions dans les sept jours qui ont suivi son entrée en scène, le 21 juillet. Un incroyable rebond après les scores de moins en moins flatteurs de son prédécesseur Joe Biden. En juillet, elle s'est constituée une cassette de 310 millions, dont 66 % de nouveaux donateurs, contre seulement 139 millions pour Donald Trump.

Tournée de rock stars

Dans la foulée de la désignation de Tim Walz mardi matin, les donations ont à nouveau grimpé : 36 millions de dollars en 24 heures, a annoncé l'équipe de campagne. C'est la plus belle performance depuis le pic de 50 millions amassés le jour de sa candidature par Kamala Harris. Joe Biden puis elle ont d'ores et déjà levé plus d'un milliard de dollars, a révélé leur équipe.

Il est difficile de démêler ce qui tient à la personne de Tim Walz dans l'élan de générosité récent – qui se poursuit. Les donateurs, petits ou gros, se mobilisent parce que le tandem est désormais constitué. Ils soutiennent leur tournée de rock stars, toute la semaine, dans les Etats à conquérir : une arène de 10.000 places à guichets fermés en Pennsylvanie, un festival en plein air dans le Wisconsin, mais aussi le Michigan, la Géorgie, la Caroline du Nord, l'Arizona, le Nevada.

Le gouverneur du Minnesota, largement inconnu du public jusqu'à cette semaine, n'a d'ailleurs jamais été l'as des levées de fonds, le sport national des élus américains. Alors qu'il a été élu pour la première fois au Congrès en 2007, il n'a levé que 24 millions de dollars durant toute sa carrière, relève l'organisation non partisane OpenSecrets. Josh Shapiro, qui aurait pu être le colistier de Kamala Harris, a collecté 90 millions, dont plus de 72 millions rien que pour se faire élire gouverneur de Pennsylvanie en 2022.

« Princesse du Midwest »

Jongler avec l'argent, ce n'est pas la spécialité de Tim Walz : les médias notent avec une pointe de sidération que le candidat vice-président n'a pas une seule action en Bourse, et que son patrimoine est très modeste pour un élu de premier plan. Il n'a qu'une source de revenus, ses appointements de gouverneur, 128.000 dollars par an. Pas de conférences, pas de droits d'auteur, pas de parts dans des start-up.

L'air de père de famille du Midwest de Tim Walz rapporte des sous.

Le stock de casquettes siglées « Harris Walz » a été écoulé en une heure.

En tout cas, son air de père de famille du Midwest rapporte des sous à la campagne. L'équipe chargée des produits dérivés a écoulé en une heure tout son stock de casquettes siglées « Harris Walz » avec un motif camouflage de chasse, à 40 dollars pièce. Il faut dire que le modèle ressemble furieusement à celui du couvre-chef « Princesse du Midwest » arboré par la chanteuse pop Chappell Roan.

Mais les dépenses, elles aussi, vont bon train. AdImpact prévoit que cette élection présidentielle va peser 2,68 milliards de dollars en publicité. Les primaires n'ont coûté que 500 millions aux deux camps, mais à présent, la facture grimpe vite. En Pennsylvanie, les candidats pourraient débourser 360 millions, en Arizona 299 millions, en Géorgie 244 millions. ■

en bref

Espagne: démantèlement d'un réseau international de passeurs

MIGRATIONS Près de 80 personnes ont été interpellées en Espagne, soupçonnées d'appartenir à un réseau transportant des migrants d'Inde, du Pakistan et de Bolivie vers l'Europe et l'Amérique du Nord. L'organisation de passeurs avait deux circuits particulièrement longs et élaborés pour introduire des migrants pakistanais et indiens aux Etats-Unis ou au Canada, ainsi que pour faire entrer en Espagne des migrants boliviens, moyennant 8.000 à 10.000 euros. Au total, 77 personnes de diverses nationalités (espagnole, italienne, libyenne, bolivienne ou mexicaine) ont été arrêtées dans plusieurs villes espagnoles. Six responsables de l'organisation ont été écroués.

Des manifestants d'extrême droite, le 31 juillet devant le 10 Downing Street. *Photo Ehimetalor Unuabona/Story Picture Agency/Shutterstock/Sipa*

Royaume-Uni : les émeutes révèlent la fragilité judiciaire

EUROPE

La maîtrise des émeutiers repose sur les interventions rapides de la police et des tribunaux, mais le système est au bord de l'implosion.

Virginie Robert

Une nouvelle fois, jeudi, le Premier ministre travailliste Keir Starmer a voulu faire preuve de fermeté en appelant « *à ne pas relâcher les efforts* » contre les émeutes et les actions violentes menées par l'extrême droite depuis le meurtre de trois fillettes attaquées à l'arme blanche à Southport le 29 juillet. Il s'était rendu dans une mosquée des Midlands pour rassurer cette communauté – une fausse rumeur a imputé le crime à un musulman.

La veille, de nombreux manifestants qui ont voulu s'opposer « à la haine » avec des messages tels que « Smash Fascism » s'étaient réunis à Liverpool, Brighton, Bristol, Newcastle et Londres pour faire barrage aux émeutiers qui ont multiplié ces derniers jours les insultes raciales, attaqué des centres d'asile et blessé des policiers. Les incidents violents ont ainsi été beaucoup moins nombreux que prévu, dans la journée de mercredi, malgré les appels par les réseaux d'extrême droite à cibler des cabinets d'avocats spécialisés sur les questions d'immigration.

Selon le National Police Chief's Council, plus de 5.000 policiers ont été déployés à ce jour pour faire face aux émeutiers. Au 8 août, 483 personnes ont été arrêtées, 149 ont été mises en examen, et des douzaines déjà condamnées. Le nombre de policiers blessés s'élève à 104.

Raids matinaux

Dès lundi, le Premier ministre a annoncé la mobilisation d'une « *armée* » de réserve de policiers spécialisés et la ministre de l'Intérieur, Yvette Cooper, a offert une protection supplémentaire aux mosquées. La police a mené des raids au petit matin jeudi pour arrêter ceux qui encouragent le trouble, dans la rue comme sur les réseaux sociaux. « *Personne n'est invisible dans une foule,* a prévenu le chef de la police Gavin Stevens. *Des officiers à travers tout le pays examinent les données, visionnent les caméras de surveillance et vont continuer à le faire. Si vous n'êtes pas arrêtés maintenant, vous le serez dans le futur.* » Déjà en première ligne pour les émeutes de 2011, quand un jeune métis avait été tué par la police, et qu'il dirigeait le parquet en Angleterre et au Pays de Galles, Keir Starmer compte à nouveau sur le système judiciaire pour régler une situation qu'il estime être davantage une question d'ordre et de sécurité que d'immigration.

Surpopulation carcérale

La presse souligne la difficulté de ce pari au vu de la fragilité du système judiciaire britannique. « *Les tribunaux comme les prisons sont mal équipés pour gérer les pressions* », observe Cassia Rowland de l'Institute for British Government. La confiance des Britanniques a diminué dans la capacité de la police à gérer les différents groupuscules politiques. Le défi de la police est d'« *éviter d'avoir la main lourde car cela risque d'enflammer la violence et de n'abandonner aucune communauté* », écrivait-elle dans une note en début de semaine. Un sondage de l'Office for National Statistics du 8 juillet montre que seulement 49 % des personnes sondées pensent que la police fait un bon travail contre 56 % pour la période 2029-2020.

Le Premier ministre veut mobiliser les tribunaux, mais comme le relève « The Guardian », 67.000 affaires sont en attente devant les Crown courts, avec des procès parfois prévus pour 2027. Surtout, le manque de capacité dans les prisons est criant.

Le mois dernier, Shabana Mahmood, la ministre de la Justice a signalé que le « *système pénitentiaire est au bord de l'effondrement* ». Le nouveau gouvernement a décidé de libérer plus tôt les prisonniers qui auront servi 40 % de leur peine à condition de ne pas avoir été condamné pour des crimes violents, sexuels, ou pour violence domestique. Environ 5.500 personnes en Angleterre et au Pays de Galles doivent ainsi être libérées début septembre puis d'autres au cours des dix-huit prochains mois.

La population carcérale s'élevait à 87.362 personnes début août, en hausse de 12 % sur trois ans. « The Economist » met en avant plusieurs facteurs : un durcissement des peines, et des retards dus à la pandémie de Covid et la hausse du nombre de ceux qui ont vu leur liberté conditionnelle révoquée. Seulement 1.350 places seraient encore disponibles en prison – environ 400 si l'on veut respecter les règles sanitaires –, selon certaines sources judiciaires. De nouvelles prisons doivent être construites, mais la dégradation des finances publiques va compliquer l'équation. ■

Giorgia Meloni ménage les super riches

ITALIE

Sans reproduire l'erreur d'une taxe sur leurs superprofits, le gouvernement italien veut favoriser l'installation des milliardaires dans la péninsule.

Olivier Tosseri
— Correspondant à Rome

Le gouvernement Meloni part en vacances. Le dernier Conseil des ministres avant la pause estivale a adopté un « Décret Omnibus » multipliant les annonces les plus diverses en termes de fiscalité, le plan de relance européen ou encore la création d'un Comité national pour célébrer les 2.500 ans de la ville de Naples.

Mais ce sont les déclarations du ministre de l'Economie Giancarlo Giorgetti sur la mise à contribution des banques pour faciliter l'élaboration du futur budget et sur la flat tax des super riches qui ont retenu l'attention. Et pour cause, ces sujets font polémique.

Giorgia Meloni ne reproduira pas l'erreur qui lui avait attiré l'inimitié du monde des affaires il y a tout juste un an. Elle avait annoncé à la surprise générale une taxe de 40 % sur les superprofits des banques, avant de devoir faire marche arrière.

Les banques mises à contribution

Le gouvernement dément ainsi catégoriquement les rumeurs des dernières semaines sur l'institution d'un prélèvement forcé visant les établissements de crédit. Il leur demandera néanmoins une contribution de solidarité pour la délicate rédaction de la loi de finance à l'automne. « *Certes, les banques, comme les autres entreprises qui font des bénéfices, et comme les citoyens seront appelées à contribuer aux finances publiques. Je pense qu'il n'y a rien d'étrange à cela* », a précisé le ministre de l'Economie. Une déclaration qui satisfait les syndicats du secteur bancaire qui rappellent qu'au cours du premier semestre 2024 les cinq principaux instituts de crédits italiens ont réalisé 12 milliards d'euros de bénéfices.

Giancarlo Giorgetti s'est félicité de rentrées fiscales supérieures à ses attentes depuis le début de l'année, des plus-values estimées à 10 milliards d'euros. « *Je suis loin de disposer d'une cagnotte* », a-t-il néanmoins corrigé, conscient qu'il devra trouver au moins 16 milliards d'euros pour confirmer notamment les nombreux allégements fiscaux promis par Meloni pour soutenir les foyers les plus modestes.

Reste le dossier sensible de « la flat tax des Picsou ». C'est ainsi qu'est surnommé l'impôt forfaitaire pour les milliardaires introduit en 2017 en Italie. Il vise à inciter les super riches étrangers à s'installer et à investir dans la péninsule ou encourager les Italiens expatriés à rentrer avec leurs capitaux. Ils bénéficient alors d'un régime fiscal très généreux avec un impôt annuel de 25.000 euros, pour 100.000 euros de revenus engendrés à l'étranger et réinvestis dans la péninsule.

Valable pendant quinze ans, il peut également être étendu aux membres de la famille. Le montant des revenus engendrés à l'étranger réinvestis en Italie doublera, passant ainsi de 100.000 euros à 200.000 euros par an. Avec toujours un impôt à acquitter de 25.000 euros.

Engagements contredits

Giancarlo Giorgetti précise qu'elle ne concernera que les nouveaux venus qui s'installent en Italie et non ceux qui y résident déjà. Un transfert de résidence qui a séduit 1.186 super riches depuis 2017. Il est « *très difficile d'évaluer* » combien ils ont investi dans la péninsule, a ainsi reconnu le ministre de l'Economie.

Giancarlo Giorgetti a tenu à rappeler son opposition « *au lancement d'une course* » entre les pays « *visant à créer des situations fiscales favorables pour les personnes et les entreprises. Si une telle compétition commence, des pays comme le nôtre, qui ont des marges de manœuvre fiscales très limitées, sont destinés à perdre* ».

Cette mesure contredit pourtant les engagements des pays du G20 et du G7, lequel est actuellement présidé par l'Italie, à « coopérer » pour que les super riches soient davantage taxés, au nom de la lutte contre les inégalités. ■

analyses

Julien de Rosa/AFP

Comment le streaming révolutionne la publicité lors des Jeux Olympiques

LE **POINT DE VUE**

de **Thomas Bremond**

Les JO sont souvent considérés comme une occasion unique de renforcer l'image et la notoriété d'un pays. Mais il s'agit également d'une opportunité économique massive : l'impact de l'événement est estimé à 8,9 milliards d'euros sur les dix prochaines années dans un scénario intermédiaire, selon le Centre de droit et d'économie du sport. Ce chiffre représente non seulement la rentabilité de l'événement, mais aussi l'activité qui n'aurait pas été générée sans les Jeux.

C'est aussi l'occasion de montrer le dynamisme qui anime l'industrie française des médias et de la publicité. France Télévisions joue naturellement un rôle important dans la diffusion des JO auprès du public français. Le live stream du relais de la flamme olympique sur France.tv en a été un bel exemple et une première, qui a offert dix heures de couverture en direct chaque jour sur cette chaîne digitale dédiée pour suivre les 1.625 km du parcours de la flamme.

D'autre part, cet été, France Télévisions utilise France.tv comme point de contact numérique pour accompagner la diffusion des Jeux Olympiques sur les chaînes France 2 et France 3, et en permettant la diffusion en direct de sports spécifiques destinés à un public plus jeune.

Ces dernières années, le marché de la publicité a connu de profondes transformations. Avec l'avènement de l'intelligence artificielle, le développement de nouvelles technologies numériques et l'emprise des médias sociaux, qui ont capté une part considérable des budgets publicitaires, certains ont prédit la fin des médias traditionnels.

Cependant, l'essor des services de streaming a complètement changé la donne. Le lancement de nouvelles plateformes de streaming, comme Max en juin, la prolifération des chaînes gratuites financées par la publicité, comme Pluto TV ou Molotov TV, et les tout récents services streaming des broadcasteurs – TF1+ ou M6+ – ont contribué à modifier le paysage médiatique et la manière dont les internautes consomment les contenus vidéo.

Aux Etats-Unis, la part du streaming dans l'accès à la télévision a atteint le chiffre record de 40,3 % en juin 2024, selon Nielsen, laissant derrière elle la diffusion terrestre (20,5 %) et le câble (27,2 %). Près de 80 % des publicités vidéo premium aux Etats-Unis sont visionnées sur des Smart TV que l'industrie aime appeler la télévision connectée (CTV). Ce chiffre est encore inférieur à 30 % en Europe et en France. Mais il augmente très rapidement : les vues publicitaires sur la CTV ont connu une croissance à deux chiffres (+24 %) au cours du second semestre 2023.

Des publicités en réalité augmentée

La télévision digitale existe depuis un certain temps, permettant aux consommateurs de « rattraper », sur une période donnée, leurs programmes préférés ou manqués, au moment et à l'endroit de leur choix. Mais là où le streaming diffère, c'est grâce à l'accès permanent à une vaste bibliothèque de contenus, ainsi qu'aux événements en direct comme le sport, les informations. Le tout en un seul endroit, tout le temps, sur n'importe quel appareil et parfois même gratuitement. Pour les annonceurs, cela signifie désormais l'accès à des audiences engagées dans un environnement vidéo de haute qualité. Un accès qui se fera auprès d'audiences massives, plus spécifiques ou même uniques.

> Le streaming bouleverse la façon dont les marques se connectent avec leurs publics.

De nouvelles façons de communiquer auprès de toutes ces audiences apparaissent avec des formats marketing interactifs tels que les publicités « shoppables » ou des publicités en réalité augmentée, qui renforcent l'engagement des consommateurs et les mettent en contact direct avec les annonceurs.

Le streaming a créé un terrain fertile et ouvert une nouvelle ère d'opportunités publicitaires, révolutionnant la façon dont les marques se connectent avec leurs publics. Grâce à des ciblages très précis, des sélections géographiques plus restreintes ou de la contextualisation des vidéos, le large éventail de contenus et d'opportunités apportés par le direct va ouvrir la porte à de nouveaux et plus petits annonceurs.

Le streaming représente cette mutation de la télévision linéaire vers la télévision numérique, et Paris 2024, avec la puissance de ces événements sportifs en direct, devrait marquer une étape importante dans cette transition. Le streaming offre aux marques des possibilités de publicité de plus en plus innovantes et lucratives. Pour tirer pleinement parti de cette tendance, les annonceurs vont devoir adapter leurs stratégies marketing.

Nous vivons un moment sportif passionnant, un moment unique pour une télévision en pleine métamorphose et pour les annonceurs, un rendez-vous à ne pas manquer pour (re) connecter avec leurs audiences de façon innovante, spécifique et audacieuse !

Thomas Bremond est chief revenue officer international chez FreeWheel.

Il y a 100 ans dans « Les Echos »

Qu'attendent les réseaux pour généraliser les couchettes de 2e et de 3e classes ?

Quels sont les résultats de l'expérience tentée l'année dernière par les chemins de fer de l'Etat pour les couchettes de 2e et 3e classes ? Satisfaisants sans doute, puisque des wagons à couchettes circulent maintenant sur deux lignes de cette compagnie. [...]

Des wagons couchettes sont accrochés au départ de Paris-Montparnasse au train 501 de 20 h 10 pour Brest, et 781 de 21 h 40 pour La Rochelle ; ils se trouvent dans des voitures mixtes de 2e et 3e classes dont la compagnie possède à l'heure actuelle six spécimens. [...]

Ce sont des compartiments normaux, contenant le jour huit voyageurs, qui ont été aménagés en compartiments couchettes à six places. [...]

L'agencement est ingénieusement conçu : une des couchettes est constituée par la banquette, la seconde par le dossier qui, pivotant, de vertical devient horizontal, la troisième par le porte-bagages. La banquette ordinaire, composée d'un support et d'un coussin, est remplacée par deux coussins offrant un siège moelleux aux voyageurs pendant le jour ; la nuit, le coussin du dessous devient couchette, l'autre va tenir lieu de matelas à l'occupant du porte-bagages. Une échelle mobile permet aux occupants des deux couchettes supérieures d'y accéder. [...]

Le public n'a jamais fait aux couchettes de 2e et 3e classe un accueil enthousiaste : la moitié des places sont occupées en général. Cette réserve ne doit pas décourager les compagnies : la couchette offerte au voyageur modeste répond à un véritable besoin et finira nécessairement par conquérir la faveur du public.

Il faut pour cela, d'abord généraliser l'innovation à tous les trains des grands réseaux : la publicité nécessaire ne peut être faite que si chaque compagnie offre au départ des stations importantes, un nombre appréciable de couchettes. Deux wagons par nuit, ce n'est encore que de l'expérience très timide.

C'est trop par ailleurs que six couchettes par compartiment : des voyageurs, étrangers les uns aux autres, placés à six dans un compartiment, risquent de s'éveiller, de se gêner. Une disposition plus rationnelle permettrait d'envisager des couchettes groupées par deux, trois ou même complètement isolées comme en Norvège, qui certainement agréeraient fort aux voyageurs. En Norvège, ces compartiments-couchettes de 3e classe disposent d'une cuvette avec adduction d'eau et froide et tuyau de vidange. En France, la plupart des cuvettes, même des wagons de 1re classe et des wagons-lits, ne peuvent être vidées qu'en faisant appel à un employé de la compagnie, porteur d'une clé spéciale : c'est on ne peut plus incommode.

Enfin, le prix des couchettes est trop élevé : en 2e classe il est de 23,45 F (moins de 250 kg), 35,20 F (251 à 500 kg), 41,05 F (plus de 500 kg) en 3e pour les mêmes parcours de 16,25 F, 24,40 F, 28,45 F. Ces prix, ajoutés à ceux des billets au tarif actuel, représentent une dépense assez sérieuse. D'autant que les dépenses d'aménagement des wagons ordinaires en compartiments couchettes coûtent très peu aux compagnies.

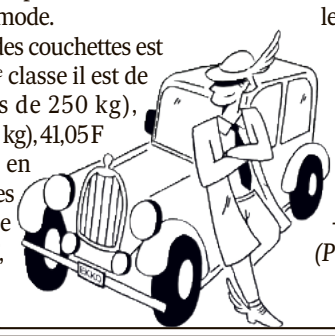

Une organisation rationnelle des chemins de fer doit tendre à mettre à leur disposition des petits commerçants, des commissionnaires, toutes commodités au plus bas prix ; faciliter leur circulation, c'est favoriser les échanges et les affaires.

Espérons que le nouveau ministre des Travaux publics, M. Peytral, qui est, dit-on, un esprit pratique, le comprendra.

— Les Echos

(Publié le 30 juillet 1924)

opinions

Publiez vos contributions sur le Cercle des Echos : lesechos.fr/idees-debats/cercle

LE **POINT DE VUE**

de **Christophe Harrigan**

Il faut plus de prévention santé au travail

La prévention est en passe de devenir une réelle politique publique dans notre pays et peut, à terme, donner enfin des résultats. Si les gains économiques associés à la prévention sont difficiles à chiffrer (peu de données centralisées, champ extrêmement large…), ils sont indiscutables.

Une récente étude du cabinet Asterès pour les Acteurs de la French Care a récemment tenté une analyse et identifie 5 à 17 milliards d'économies par an et un gain d'espérance de vie sans maladie grave supplémentaire de huit mois à deux ans… dans le cas où la France mettrait enfin en place une vraie politique de prévention.

Le mouvement est là : présence du mot « prévention » dans l'intitulé du ministère de la Santé, premier rang au sein des priorités des différents Plans nationaux de santé publique, mobilisation des acteurs divers tout au long de la chaîne de santé, approche populationnelle… Mais il manque une grande absente, malgré elle : l'entreprise. Elle a pourtant un rôle central à jouer, moyennant quelques évolutions réglementaires sans coût pour la collectivité… et avec un bénéfice considérable.

Chaque jour, plus de 23 millions d'actifs travaillent dans des entreprises, qui représentent 150.000 points de contact sur le territoire français. Pourquoi leurs employeurs contribueraient-ils à la prévention ? Pour faire baisser l'absentéisme ? Pour augmenter la productivité ? La vraie raison est ailleurs : les employeurs sont confrontés à une pénurie de talents dans tous les domaines. Prendre en charge la santé de ses salariés confère un formidable avantage compétitif. Une étude Ipsos de 2024 indique que les actions mises en place par l'entreprise pour prendre soin de ses collaborateurs (hors complémentaire santé) font partie des critères de choix de 81 % des sondés dans le choix d'un poste.

> Prendre en charge la santé de ses salariés confère un formidable avantage compétitif.

Les actions de prévention santé en entreprise peuvent être de plusieurs types : bilans médicaux divers, incitation au sport, conseil en alimentation, sensibilisation à certaines maladies graves, aux gestes de premiers secours etc. Elles sont d'autant plus essentielles que la médecine du travail est elle-même souvent engorgée faute de moyens.

Pour des mesures incitatives dans les entreprises

Pourtant, une entreprise qui engage de telles actions aujourd'hui prend le risque d'un redressement social et fiscal au titre d'avantages en nature non déclarés, et expose ses salariés à la même peine.

C'est absurde : les dépenses engagées, en évitant des pathologies et donc des soins, génèrent des économies. Il faut les encourager, pas les dissuader en leur appliquant près de 90 % de charges sociales !

Si une entreprise fait le choix de confier à sa complémentaire santé l'organisation de la prévention pour ses salariés, ce n'est pas mieux : non seulement l'assureur ne peut pas récupérer la TVA sur les prestations qu'il finance, mais il doit en plus leur appliquer la taxe sur les contrats d'assurance. Un surcoût fiscal d'au moins 34 % pour une action pourtant totalement vertueuse !

Pour encourager les entreprises, il faut au contraire les inciter à allouer une part de leur masse salariale (jusqu'à 1 % par exemple) à la prévention en rendant ces dépenses déductibles fiscalement, déductibles en termes de TVA pour les assureurs et non assimilables à des avantages en nature. Il n'y aurait ainsi aucun manque à gagner fiscal pour l'Etat et au contraire un bénéfice de santé publique profitable pour tous.

On le sait, les bonnes pratiques acquises dans la vie professionnelle se diffusent dans les cercles familiaux et sociaux. La France a intérêt à permettre aux entreprises de devenir les fers de lance de la prévention en santé. Desserrer les carcans, permettre les expérimentations, inciter au lieu de pénaliser : nous avons tous à y gagner, citoyens, patients, système de soin… et finances publiques !

Christophe Harrigan est directeur général de La Mutuelle Générale.

LE **POINT DE VUE**

de **Marc Nézet**

Pour un héritage durable aux stades olympiques

En tant que ville hôte des JO 2024, Paris ne craint pas les défis. Non seulement les athlètes ont été présentés lors d'une cérémonie d'ouverture qui s'est tenue sur la Seine, mais contrairement aux précédents organisateurs, seul un site sportif a été construit, le Centre aquatique.

De nombreuses villes ressentent encore les séquelles de l'accueil des jeux en raison du coût financier et environnemental lié à une mauvaise planification. Athènes est toujours aux prises avec des bâtiments abandonnés, tandis qu'à Rio de Janeiro, il a fallu huit ans pour tenir certaines des promesses faites en matière d'héritage.

Après Londres 2012, un sondage de la BBC a révélé que plus des deux tiers de la population estimaient que les 8,77 milliards de livres dépensés pour les Jeux en valaient la peine avec un gain de 9,9 milliards de livres pour le commerce et l'investissement. Mais même avec cette embellie financière, la question de l'héritage est revenue hanter les organisateurs.

Le stade olympique a mis quatre ans à rouvrir en tant que site polyvalent. La réhabilitation a ajouté 323 millions de livres à la facture et la rentabilité du stade est encore remise en question. Cependant, beaucoup des sites de Londres 2012 sont toujours en activité et ont été initialement construits avec des matériaux durables, ce que Paris 2024 a continué à adopter et à développer.

L'organisation des JO est coûteuse surtout en ce qui concerne les stades et les infrastructures. Paris a essentiellement résolu ce problème en utilisant des sites existants. Concernant le nouveau Centre aquatique, il est prévu, selon le Plan Héritage et Durabilité, que celui-ci soit transformé en une installation sportive polyvalente. Utiliser des stades existants a du sens, même si ces derniers ont nécessité une modernisation.

> La technologie ne joue qu'un rôle partiel dans la garantie de l'héritage.

Les défis que pose la construction de nouveaux stades sont de concevoir, construire et gérer des installations sur plusieurs années tout en veillant aux critères de durabilité, y compris le démantèlement éventuel en fin de vie. Il faut reconnaître que les précédentes villes hôtes n'avaient pas accès aux nouvelles technologies qui permettent de construire et de planifier des stades en tenant compte des coûts, de la durabilité et de l'héritage. Le Building information modeling (BIM), l'IA et les jumeaux numériques sont en train de transformer le secteur de la construction, et les Jeux Olympiques de Paris ont pu en bénéficier

Alors que la construction de stades entre dans une nouvelle ère, où les exigences de durabilité rivalisent avec les contraintes économiques, le besoin de numérisation et d'automatisation devient de plus en plus évident. Gérer des chaînes d'approvisionnement, depuis les matériaux jusqu'à la synchronisation des projets, nécessite précision et flexibilité. Et sans outils numériques, cela peut souvent conduire à des erreurs engendrant des retards et des coûts supplémentaires.

Grâce à la capacité du BIM à organiser et standardiser les données, les jumeaux numériques deviennent possibles. Ils permettent d'améliorer la visibilité, d'accroître l'efficacité et de fournir des renseignements précis à toutes les parties prenantes sur les nouvelles infrastructures.

Tous les pays ne bénéficient pas suffisamment d'infrastructures. Il est donc nécessaire de partager les données existantes pour les accompagner à développer des stades grâce à une modélisation précise. Si la technologie joue un rôle essentiel pour rendre les bâtiments plus durables, elle ne joue qu'un rôle partiel dans la garantie de l'héritage. En effet, cela ne peut être assuré qu'avec une vraie réflexion sur ce qui est attendu du site après l'événement. Paris 2024 montre qu'il est possible de créer des événements sportifs à faible émission carbone. Le BIM et les jumeaux numériques sont désormais la seule voie pour l'avenir, non seulement pour l'empreinte écologique, mais aussi pour assurer un héritage solide.

Marc Nézet est directeur de la stratégie et directeur de la division « Operate & Manage » chez Nemetscheck.

Dessin Mailys Glaize pour « Les Echos »

Guy Vallancien appelle les politiques à prendre exemple sur les sportifs (ici les décathloniens allemand, Leo Neugebauer, et norvégien, Markus Rooth, sur le podium le 4 août à Paris). *Photo Kai Pfaffenbach/Reuters*

Il y en a marre du spectacle de l'Assemblée !

LE **POINT DE VUE**

de **Guy Vallancien**

Quelles leçons de méthode dans leur préparation, dans la rigueur de leur action comme dans leurs efforts pour gagner ! Et quel civisme, en embrassant le drapeau tricolore avant de le brandir heureux et fiers devant un public sage, éminemment attentif et supporteur ! Merci aux athlètes, hommes et femmes engagés à fond dans leurs combats honnêtes pour aller chercher la victoire. Un immense bravo à ces sportifs qui ont fédéré l'enthousiasme du peuple de France grâce à leurs parcours remarquables, sans faute ni agression, pour finir souvent avec une belle médaille. Et quel respect de l'autre expriment ces sportifs en se congratulant amicalement une fois le combat terminé !

En comparaison, quel désastreux spectacle nous a offert l'Assemblée nationale depuis 2022 ! La honte absolue d'un hémicycle en proie aux pires déviances, les mots ne sont pas trop forts. Désordre insupportable généré tout particulièrement par certains députés indignes de siéger au parlement, temple de la représentation nationale. Scènes ubuesques, mêlées à des cris, voire des hurlements. Des affiches par dizaines brandies comme dans une manifestation syndicale, des arguments partisans sans cesse rabâchés sur un ton vengeur. En bref, un brouhaha de pseudo révolutionnaires en campagne permanente. Mort aux vilains capitalistes, vive la chienlit. Spectacle pitoyable, dégradant la fonction même du député. On vocifère des slogans éculés, on s'invective dans des harangues de bas étage. Spectacle minable aux discours sans élan ni vision d'individus excités se gargarisant des mêmes poncifs à longueur d'interview retransmis par les réseaux sociaux et les chaînes d'information se complaisant à diffuser la succession de ragots que leur proposent ces élus mal élevés.

Comportement inadmissible

Y en a marre ! Y en a vraiment marre ! Contraste saisissant entre deux mondes dont l'un, le sport, promeut des valeurs universelles quand l'autre, le politique, s'enfonce dans la médiocrité la plus crasse. Médaille d'or de l'exemple au premier, carton rouge pour le second.

Comment pourrions-nous traduire politiquement ces valeurs primordiales qu'ont portées les sportifs durant ces journées olympiques ? Assistons-nous à une simple trêve estivale avant de retomber dans l'enfer du petit jeu politicien ? Pour qui se prend, Lucie Castets, cette soi-disant candidate au poste de Première ministre ? De quel droit aligne-t-elle des propositions avale-tout ? Se croit-elle déjà investie ? Il est temps de repenser l'élection des députés et de recadrer leur comportement inadmissible en séance. Avoir dissocié le poste de maire de celui de représentant national fut une erreur magistrale permettant de voir siéger au parlement des hurluberlus ignorant l'organisation d'une commune, d'une communauté des communes et d'un département. Aucun élu local n'oserait se comporter comme ces parlementaires dévoyés. Revenir au réel des problèmes que vivent les habitants des territoires, coller aux préoccupations des citoyens tout en pensant l'avenir d'une France en pleine mutation.

> Avoir dissocié le poste de maire de celui de représentant national fut une erreur magistrale.

User de patience, d'écoute, jouer sans retenue l'accompagnement des changements majeurs que nous vivons au quotidien sous la pression croissante de l'intelligence artificielle et de ses retombées technologiques, industrielles sociétales et personnelles. Thèmes essentiels dont l'hémicycle devrait s'emparer, réfléchissant aux enjeux qu'entraîne jour après jour la puissance sans cesse augmentée de l'économie numérique. Bouleversement qui impose de nouvelle façon de penser et d'agir, ensembles, en vue de créer un espace citoyen adapté à son temps. Le chahut permanent de celles et ceux qui se complaisent au nom de la République dans un paraître grotesque n'est plus supportable. Nous avons besoin, assis sur les bancs de l'Assemblée Nationale, d'hommes et de femmes porteurs de cet exceptionnel esprit d'excellence et de camaraderie que nous vivons en temps réel lors de ces Jeux Olympiques. La situation de notre pays nous oblige à des choix difficiles qui imposeront, effort, cohésion, et respect mutuel. Merci encore aux athlètes de nous donner l'exemple, aux députés de les imiter afin que vive la France !

Guy Vallancien est membre de l'Académie de médecine.

SÉRIES D'ÉTÉ 5/5

5 ETI, 5 GÉNÉRATIONS

Le groupe ARaymond compte 8.500 employés dans 25 pays, dont 1.400 en France. *Photos ARaymond*

ARaymond a fait des fixations son obsession

Les boutons-pressions ont fait la fortune d'Albert-Pierre Raymond qui, en 1865, fabriquait des boutons pour la ganterie. Aujourd'hui poids lourd de l'automobile, l'entreprise grenobloise, à la sixième génération, affiche près de 1,7 milliard de chiffre d'affaires et veut se diversifier dans le solaire, l'agriculture, la santé ou le bâtiment.

par **Florian Espalieu**

L'invention et la réinvention comme marque de fabrique. Créée en 1865, la société ARaymond a connu le succès grâce à la création du bouton-pression. L'entreprise familiale est devenu un groupe qui compte 8.500 employés dans 25 pays, dont 1.400 en France, et pèse près de 1,7 milliard de chiffre d'affaires, à 90 % pour le marché automobile. Au fil du temps, elle s'est spécialisée dans les solutions d'assemblage rapide : *« On connecte, on clippe, on colle aussi un peu… Nous sommes experts en systèmes de fixations qui permettent de gagner du temps sur le processus d'assemblage »*, résume Antoine Raymond, arrière-arrière-petit-fils du cofondateur et président de la société actuelle.

L'histoire commence au XIXe siècle, à Grenoble, tout juste désenclavée par le chemin de fer. La ville est déjà reconnue comme capitale mondiale de la ganterie de luxe. *« Entouré de montagne et d'élevages, le cuir de chevreau constitue la matière première de cet artisanat avant que Xavier Jouvin invente, dans les années 1830, le calibrage des formes puis la "main de fer" qui permet de les découper facilement »*, raconte Albert Raymond, frère cadet d'Antoine et membre du conseil de surveillance d'ARaymond. Rien ne prédestinait leur ancêtre, orphelin à huit ans, Albert-Pierre Raymond, ouvrier mécanicien de formation, à devenir industriel : *« Mais il est entreprenant et a des idées »*, relate aujourd'hui Albert. Employé par la société Train, fabricante de boutons pour la ganterie, Albert-Pierre Raymond gravit les échelons pour devenir responsable de production à 24 ans, avant de se mettre à son compte. Son inspiration est un bouton en métal à coudre pouvant afficher la marque du client. Avec deux associés, Alexandre Guttin et Benoît Allègre, ils créent leur propre atelier en 1865. Celui-ci deviendra plus tard ARaymond.

Les capotes en cuir des Citroën

« Pour fixer des boutons, il faut percer le cuir, puis mettre la boutonnière, ce qui prend beaucoup de temps », détaille Albert Raymond. D'où une innovation couronnée de succès : déposée en 1874, la fixation à hélice permet de percer puis river dans le cuir un crochet ou un anneau pour une fermeture par lacet, sans couture. *« Non seulement mon aïeul invente le produit, mais aussi les outils de production associés »*, ligne directrice de l'entreprise, encore aujourd'hui. En parallèle, les apparitions de l'électricité et du tour à décolleter mécanisent l'atelier. Le destin bascule réellement en 1886 avec l'invention du bouton-pression à river. Succès fulgurant : la trentaine de salariés en 1870 va alors décupler en vingt ans. Devenu seul dirigeant de l'entreprise en 1890, Albert-Pierre la fait prospérer jusqu'à son décès en 1913.

Son fils aîné et successeur, Achille, voit ses employés – et son frère – mobilisés par la guerre et les exportations réduites à néant par le conflit. Les commandes pour l'armée française serviront de bouée de sauvetage à la manufacture de Grenoble. De son côté, l'usine allemande de Lörrach – ouverte en 1898 dans cette commune limitrophe de la France et de la Suisse pour bénéficier de ses brevets outre-Rhin – est réquisitionnée par les autorités du pays.

Après la guerre, l'entreprise et son site allemand récupéré continuent de se diversifier vers l'industrie textile et entament leurs premières collaborations avec le monde automobile. Pour fixer les capotes en cuir de Citroën, est remis au goût du jour un brevet du tourniquet déposé par Albert-Pierre en 1903 : une clef en T pénètre un œillet ovale et se verrouille par quart de tour. Un système encore utilisé de nos jours pour trousses, cartables, sac à main ou bâches.

D'autres produits viennent compléter la palette ARaymond, dont la « fermeture à glissière » en 1935. *« Ne l'appelez pas fermeture éclair ! C'étaient nos concurrents »*, sourit Albert Raymond. La société progresse ainsi légèrement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, où l'usine allemande retombe sous pavillon ennemi. Mais la connaissance des lieux permet à Albert-Victor, seul fils d'Achille – qui avait aussi deux filles –, de traverser la frontière après son évasion de Prusse orientale. *« Il rentre le 24 décembre 1940, pour son plus beau Noël ! »*, appuie son petit-fils. Achille Raymond décède quelques mois plus tard et son fils prend la suite. Censée travailler pour l'armée nazie, l'usine grenobloise ne lui livrera jamais rien.

« A la fin de la guerre, l'entreprise est mal en point, sans capacité d'investissement », relate Albert Raymond. Alors que l'injection plastique fait son apparition à la fin des années 1950, ARaymond est concurrencé sur le secteur textile, fortement délocalisé. *« Nous n'avions pas vu le monde changer »*, analyse-t-il en évoquant la fin de l'atelier des fermetures à glissières en 1964. Le marché automobile permet à la société de rebondir, en particulier grâce au site allemand. Lörrach dépose notamment en 1958 le brevet (encore utilisé actuellement) de l'agrafe de panneau de porte automobile, qui assure une fixation étanche et démontable dans un trou de la carrosserie.

« Servant leadership »

En accompagnant ses clients, l'entreprise s'internationalise avec une usine en Espagne ouverte en 1972 pour Renault, puis en Italie en 1980 pour Fiat. Suivent Etats-Unis en 1989, Grande-Bretagne en 1991, République tchèque en 1993 et Japon en 1997. Entre-temps, Albert-Victor a pris sa retraite en 1978, laissant son fils unique, Alain, lui succéder. A son initiative, sera notamment lancée l'activité pour le raccord pour canalisation de fluides – toujours dans l'automobile – à la fin des années 1980, confiée à son fils Albert : *« Cette vision avait alors beaucoup de mal à passer »*, se souvient ce dernier, avant de se féliciter que ce domaine contribue aujourd'hui à plus de 40 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Quand Alain, en 1999, passe à son tour la main, la société est une multinationale de 2.200 salariés aux 200 millions d'euros d'activité.

Aujourd'hui, sous la direction d'Antoine Raymond, l'entreprise compte quatre fois plus d'employés et un chiffre d'affaires presque dix fois plus important. Une transformation principalement permise, selon lui, par la structuration du groupe, commencée en 2008 : *« Nous sommes un réseau d'entreprises collaboratives constitué d'entités autonomes et interdépendantes. »* Si quelques entités sont centralisées – informatique, centre de développement avancé ou incubateur – chaque structure locale dispose de grands degrés de liberté avec ses propres unités commerciales, de développement produit, de production et de ressources humaines.

Cette décentralisation s'appuie sur la vision du président adepte des méthodes de communication non-violente. La pratique de la méthode dite du « servant leadership » qui prône une hiérarchie au service de ses équipes, est également, selon le dirigeant, un gage de résilience : *« Pendant la crise du Covid, outre la solidarité entre sites avec l'échange de stocks de masques, nous avons pu continuer à servir nos clients et garder le contact avec le terrain. »*

Le trio de tête, Antoine Raymond, Emmanuel Le Flem et Mathias Greger – respectivement vice-président et directeur général – travaille à décloisonner le groupe au travers de communautés transverses de métiers et d'experts, tout en veillant à l'autonomie des unités. *« Par exemple, le comité exécutif des filiales asiatiques a acté la production, sur certains sites, de pièces quasi universelles afin d'éviter toute concurrence entre les sites »*, détaille le directeur général.

30 % hors mobilités en 2030

De nouveaux marchés sont explorés depuis une quinzaine d'années afin de se diversifier : fixation de panneaux solaires, de plants agricoles ou systèmes de fermeture pour le médical. Dans ce dernier cas, ARaymond mise sur son bouchon RayDyLyo, variante du bouton-pression pour verrouiller de façon étanche les flacons pour médicaments injectables. Une possible alternative aux capsules d'aluminium utilisée actuellement par l'industrie pharmaceutique. Au total, l'entreprise souhaite que 30 % de son activité se fasse hors du domaine des mobilités en 2030 – et 50 % en 2040. Chaque entité y contribue, à l'instar d'ARaymond France (600 personnes dans le bassin grenoblois et 120 millions d'euros de chiffre d'affaires), tournée à 98 % vers l'automobile.

La structure du groupe s'appuie sur la vision du président, adepte des méthodes de communication non-violente.

« Le passage du thermique à l'électrique va diviser par deux le panel de fournisseurs », note Jérôme Rodriguez, PDG de cette filiale. Les clips qu'elle produit – utilisés aussi bien dans les compartiments moteurs que dans l'habitacle intérieurs du véhicule – s'orientent désormais aussi vers les packs batteries : une commande pour ACC doit démarrer fin 2024. Il lorgne aussi vers le secteur du bâtiment afin d'y générer 30 millions d'euros en 2030 – en plus de l'activité sur l'automobile. *« Les fixations sont au cœur des constructions hors site, avec des contraintes mécaniques et de vibrations que nous savons prendre en compte »*, appuie-t-il. La clé de ces nouveaux marchés passera par le déploiement international. Cet enjeu sera celui de l'usine en construction à Voiron (Isère) qui fabriquera, en 2025, les bouchons RayDyLyo. *« L'idée est ensuite de dupliquer cette unité de production au plus près des clients »*, indique Audrey Raymond, chargée de l'international au sein de la filiale santé du groupe.

Fille aînée d'Antoine, celle-ci doit rejoindre dans les prochaines années le trio de direction. Elle sera la première femme à ce poste, mais la famille a déjà testé sa fidélité à la tradition : elle a pris soin de faire débuter le prénom de ses deux enfants par un A.

Société à commandite simple

ARaymond obéit à un mode de gouvernance particulier : le fondateur Albert-Pierre Raymond a opté pour une société à commandite simple. Sans actions, ni actionnaires, elle est uniquement détenue par des associés, tous issus de la famille Raymond. Les nouveaux membres étant cooptés l'unanimité par les anciens. Mais les dettes de la société sont assurées sur les biens personnels de la personne commanditée. Un risque d'autant plus grand que le nombre d'associés augmente au fil des générations. D'où l'idée d'Antoine Raymond, commandité actuel, de réformer cela avant de passer la main.

Lundi prochain
Big Science avec le télescope ELT

▶ Foie, rire, péril, fièvre… histoire d'une couleur mal-aimée

Qu'il se démène ou qu'il reste coi, le jaune traîne sa mauvaise réputation à travers les âges

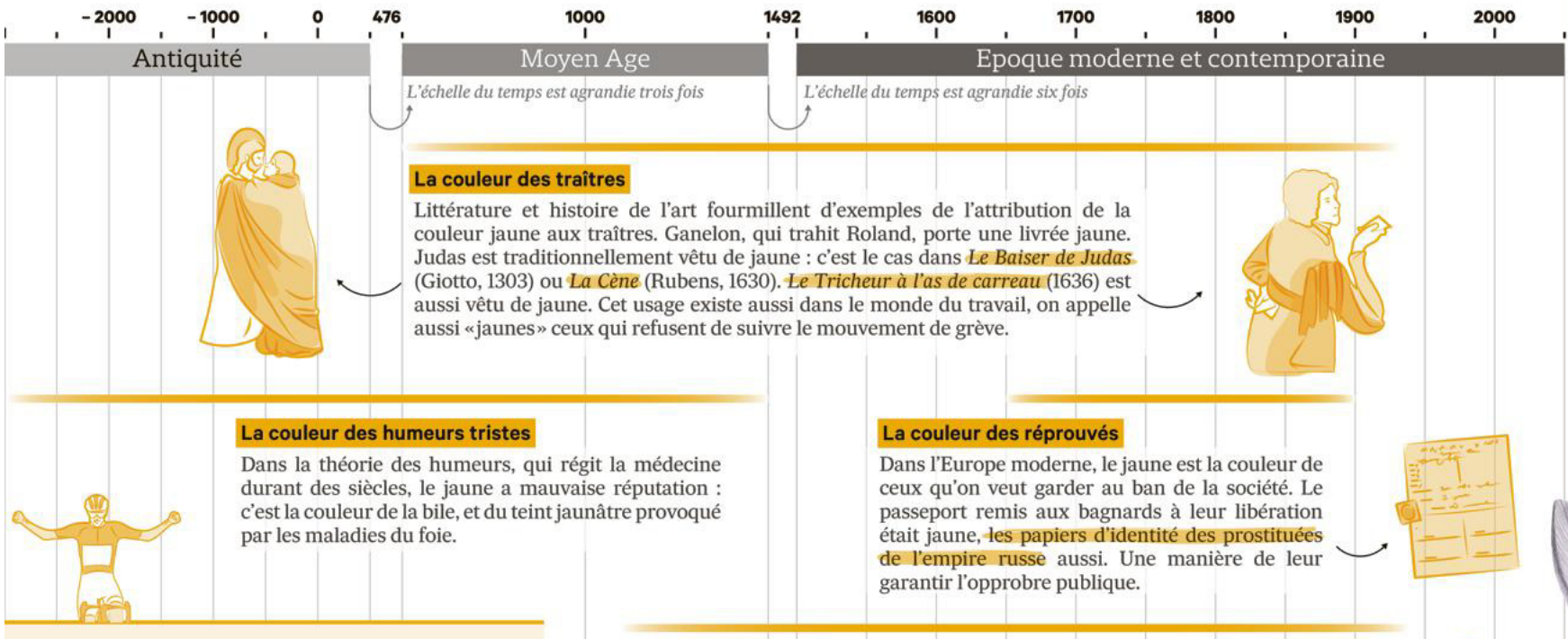

▶ De l'ocre à la chimie, faire du jaune n'a jamais vraiment été un défi

Chronologie des pigments et colorants utilisés pour fabriquer du jaune

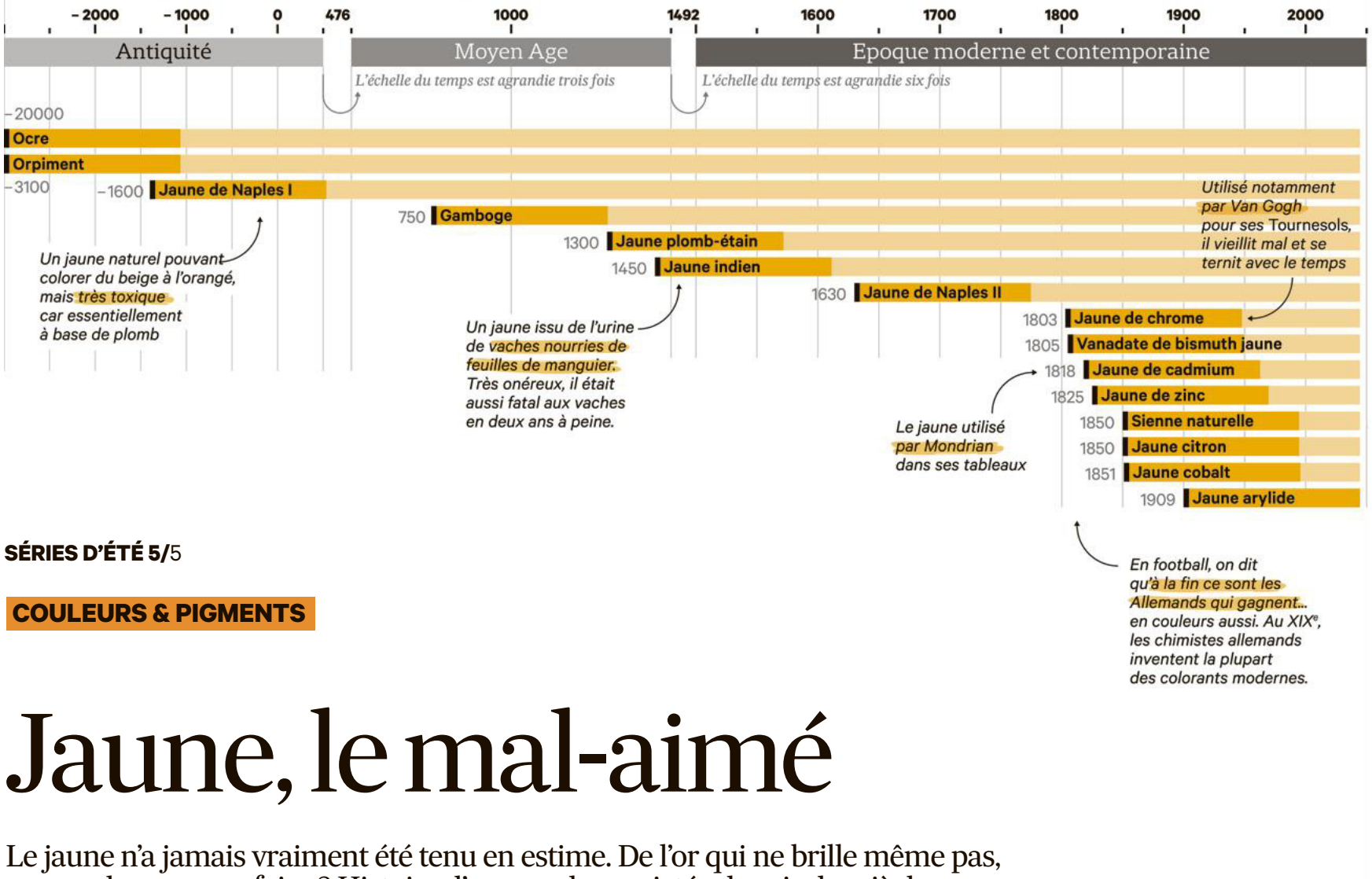

▶ Jaune populaire contre jaune noble

Plus souvent considéré comme une épice, le safran est pourtant employé depuis très longtemps comme colorant. A l'époque babylonienne, il servait à teindre les vêtements des rois. Dans l'*Iliade*, Homère décrit l'Aurore vêtue de son manteau de crocus, la plante à la base du safran.

C'est un produit cher et prestigieux qui le destine plutôt à la teinture des soieries. Sa récolte fastidieuse justifie son prix : les fleurs sont cueillies tôt le matin, et les minuscules stigmates doivent être prélevés délicatement le jour même pour ne pas altérer les principes actifs de la plante. Ils sont ensuite séchés, puis réduits en poudre.

Une fleur de «Crocus Sativus». Le safran est obtenu en broyant les extrémités du pistil, appelées stigmates.

Moins onéreuse que le safran, la gauge est une grande plante vivace qui fournit un jaune plus populaire. Cultivée un peu partout en raison de son remarquable pouvoir colorant, on trouve sa trace dans les vestiges des citées lacustres de l'époque néolithique, en Suisse ou sur des sites de l'Egypte ancienne. Elle devient dès le Moyen Age un produit d'échange important.

Toute la plante y compris ses longues racines est tinctoriale. En ajoutant du tartre ou de l'alun, on obtient des beaux tons jaunes solides mais moins vifs qu'avec du safran.

ILLUSTRATION
CYRIL LACHKAREFF

SOURCES
PIGMENTS THROUGH THE AGES ;
«JAUNE, HISTOIRE D'UNE COULEUR»,
MICHEL PASTOUREAU, ED. POINTS ;
«LE MONDE DES TEINTURES NATURELLES»,
DOMINIQUE CARDON, ED. BELIN

SÉRIES D'ÉTÉ 5/5

COULEURS & PIGMENTS

Jaune, le mal-aimé

Le jaune n'a jamais vraiment été tenu en estime. De l'or qui ne brille même pas, que voulez-vous en faire ? Histoire d'une couleur rejetée depuis des siècles.

Lors de la conception de cette série d'été en cinq épisodes sur les couleurs, certaines se sont imposées d'elles-mêmes. Ce fut le cas, bien sûr, des couleurs primaires : peut-on faire faire l'impasse sur le bleu, par exemple, ou le jaune ? Sûrement pas. La question était tranchée, le jaune aurait droit à son épisode. Et pourtant.

En se plongeant dans la littérature sur le sujet, il faut bien se rendre à l'évidence : le jaune n'intéresse pas. Pis, il est mal-aimé, rejeté, voire honni. Alors que le rouge ou le bleu s'imposent assez vite dans bien des domaines comme la couleur de référence, personne ne semble vouloir du jaune. Jamais complètement rejeté, mais toujours mis sur le banc de touche, il devient naturellement la couleur des traîtres et de l'infamie dès le Moyen-Age. Dans la Chanson de Roland, Ganelon, le traître parmi les traîtres, porte une livrée jaune. Dans les tableaux du Moyen-Age et du début de la Renaissance, Judas est traditionnellement représenté en jaune.

Certes, il y eut bien une période faste pour le jaune. Une période où il était associé à la richesse, la jeunesse et la fécondité. Les mariés de l'époque romaine se drapaient de jaune. La couleur récupérait alors par association le prestige de la symbolique, associé au soleil et à l'or. Et puis, il y a le blond. Dans les romans de chevalerie, les reines, les princesses et les preux chevaliers, bref les héros, sont blonds. Il y a un lien presque systématique entre la séduction, l'amour et la blondeur de la chevelure. Mais tout cela n'a pas duré très longtemps.

De l'or qui ne brille pas

Pourquoi ce désamour ? Tentons de l'expliquer par deux facteurs. D'abord, le jaune n'est pas difficile à faire. Aucun challenge, tout le monde peut faire du jaune, en broyant des fougères, par exemple. Certes, il n'est pas éclatant et touche plus au beige, mais tout de même : il est facile à faire et donc très vite prisé par les populations pauvres.

Par ailleurs, le jaune n'est en fait rien d'autre que de l'or qui ne brille pas. Et l'or, lui, a vraiment la cote, de la couronne royale à la médaille olympique. A côté de lui, le jaune passe pour une copie « cheap », presque une contrefaçon. Pourquoi se réclamer du jaune quand on peut avoir sa version riche et brillante ? Ce n'est pas un hasard si, en héraldique, on ne parle pas de jaune, mais d'or. Le jaune serait une couleur qui s'approprie les propriétés de l'or ou du soleil, sans parvenir à en restituer l'éclat. Comme une publicité mensongère en somme, qui suscite forcément de la déception.

De couleur dont personne ne se réclame, le jaune devient au fil des siècles une couleur franchement rejetée. La proto-médecine et sa théorie des humeurs en sont grandement responsables : le jaune est la couleur de la bile, des humeurs négatives. Les maladies du foie confèrent à la peau un teint jaunâtre. Les dents jaunissent avec le temps. L'urine est jaune. Bref, rien à sauver chez le jaune.

La couleur de l'ostracisme

Il faut dire qu'il était parti du mauvais pied. Dans la Rome antique, c'est la couleur des femmes ou dans la Grèce antique, celle des hommes efféminés. Tout homme qui s'habille de jaune transgresse l'ordre moral et se dévirilise. Il quitte son statut de citoyen et ne peut être qu'un imposteur ou un débauché. Assez logiquement, avec le temps, le jaune devient la couleur des réprouvés, des bagnards aux prostitués, mais aussi plus globalement celle du rejet et de l'ostracisme. Le jaune a, par exemple, toujours été la couleur des signes distinctifs imposés aux populations juives, depuis le XIIIe siècle et les rouelles françaises ou les chapeaux jaune vénitien, jusqu'à l'étoile jaune des années 1940.

Tout est-il perdu pour le jaune ? Pas nécessairement. Il bénéficie d'un regain de popularité depuis le XIXe siècle. Il est devenu, au fil du temps, la couleur de la victoire, du maillot jaune aux trophées (tous jaunes) et à la médaille olympique. Depuis, il a bénéficié d'une image dynamique très prisée en marketing et séduit bon nombre de marques, de McDonald's à Frichti en passant par Ikea, Snapchat ou Lipton. Il revient également à travers la décoration. On nous a vendu les cuisines aux couleurs provençales, le voyage en Italie avec l'ocre au bout du rouleau…

Enfin, il est aussi très prisé aujourd'hui pour sa visibilité. Très repérable de loin, c'est la couleur des boîtes aux lettres ou des phares de voiture. Le jaune devient donc la couleur de ceux qui veulent se faire voir. Ce n'est pas un hasard si les gilets des manifestants étaient jaunes.

Lundi prochain
L'économie en BD avec Astérix

par **Jules Grandin** et **Geneviève Thibaud**

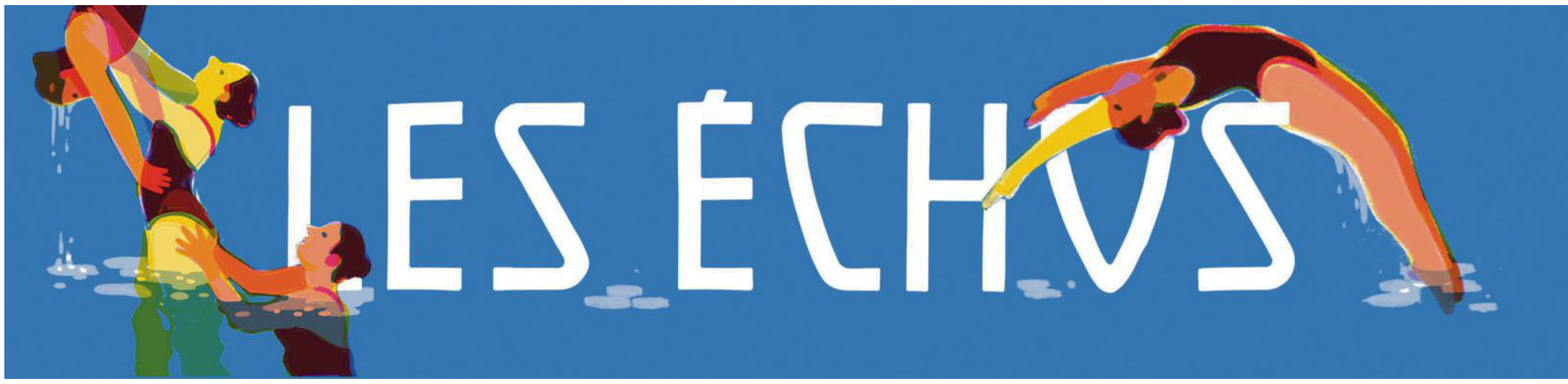

« Natation synchronisée » par Louise de Crozals pour « Les Echos »

L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Eternelle vertu de la concurrence

Ici, au moins, l'économie revient à la normale. Après quatre années de dérèglements, la mécanique de la concurrence recommence à tourner correctement. En apportant ses deux bienfaits : une pression sur les prix et une incitation à l'innovation.

Dans l'automobile comme dans la restauration rapide, dans le transport aérien comme dans l'agroalimentaire, les entreprises révisent leurs tarifs à la baisse, après les avoir augmentés autant que possible.

Le symbole le plus éclatant de ce retournement est McDonald's. Le géant américain du fast-food a augmenté ses prix de 27 % en cinq ans.

Mais pour garder ses clients, il rétropédale en proposant désormais des menus à 5 dollars – ou 5 euros.

Un autre exemple frappant est le français Stellantis, qui vend des automobiles sous les marques Peugeot, Citroën, Fiat, Opel ou Chrysler. Ces dernières années, il avait privilégié les voitures à forte marge, quitte à vendre moins de véhicules.

Par **Jean-Marc Vittori**

Les risques de pénurie restent présents.

Aujourd'hui, il baisse les prix de certains modèles aux Etats-Unis, là où la rivalité entre constructeurs est la plus forte.

Pour faire des marges, il faut aussi faire du volume.

Même quand la demande devient moins dynamique.

C'est donc bien une parenthèse enchantée qui se referme pour les producteurs.

En désorganisant les circuits de production et de distribution, l'épidémie de Covid et les mesures prises pour la contenir avaient provoqué des pénuries partout dans le monde. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a amplifié les déséquilibres. Les industriels ont pu alors relever leurs prix et gonfler leurs marges, d'autant plus que les gouvernements ont versé beaucoup d'argent à leur population pour amortir le choc. Mais le retour à la normale est fragile, pour trois raisons.

D'abord, les risques de pénurie restent présents, comme le montrent les inquiétudes persistantes sur l'approvisionnement de l'Europe en gaz.

Ensuite, les pressions protectionnistes sont bien plus grandes qu'il y a une décennie, aux Etats-Unis, en Europe, en Asie. Or la fermeture des frontières permet toujours aux producteurs nationaux de renforcer leur emprise dans leur pays et donc de monter leurs prix. Enfin, de grands groupes, plus puissants que jamais, cherchent à asseoir leur position dominante sur certains marchés – c'est le cas dans le numérique, mais pas seulement.

La préservation d'une concurrence libre et non faussée sera un combat économique majeur des prochaines années. Un combat politique aussi, car les populismes de tous bords ont une forte préférence pour les monopoles publics ou privés.

Lire nos informations
Pages 18-19

Faites suivre votre journal sur votre lieu de vacances

Connectez-vous sur votre espace abonné

serviceclients.lesechos.fr

Les Echos
Prenez un temps d'avance

DERNIÈRE **HEURE**

La vigilance canicule s'étend dans le sud de la France

MÉTÉO – L'alerte canicule s'étend ce vendredi dans le sud de la France. Météo France a placé 5 nouveaux départements en vigilance orange canicule, en plus des Pyrénées-Orientales qui l'étaient déjà depuis mardi. Il s'agit de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Il s'agit d'un « *épisode caniculaire non exceptionnel, mais assez durable, nécessitant une vigilance particulière, notamment pour les personnes sensibles ou exposées* », précise Météo France.

Mont-Blanc : fin des recherches de deux Allemands

SOCIÉTÉ – Les recherches ont pris fin pour tenter de retrouver deux alpinistes allemands disparus dans la nuit de dimanche à lundi dans le massif du Mont-Blanc après une chute de sérac qui a tué un Français et fait quatre blessés, a indiqué jeudi le parquet de Bonneville (Haute-Savoie). « *Il n'y a plus de recherches. Malheureusement, ça ne sert plus à rien : selon toute vraisemblance, ils ont été projetés dans la crevasse et il y a 10 m de neige par dessus* », a déclaré à l'AFP Jean Ailhaud, vice-procureur de Bonneville.

Brouille entre la Norvège et Israël

BILATÉRAL – Le ministre norvégien des Affaires étrangères a convoqué jeudi une représentante israélienne en Norvège pour exprimer son désaccord après la révocation par Israël du statut diplomatique de huit Norvégiens travaillant à leur ambassade à Jérusalem mais aussi représentants auprès de l'Autorité palestinienne. « *Le gouvernement norvégien évalue maintenant les autres mesures à prendre* », a déclaré Oslo. Israël a justifié cette décision par la récente reconnaissance de l'Etat palestinien par la Norvège.

Un gouvernement de transition au Bangladesh

ASIE DU SUD – Le prix Nobel de la paix Muhammad Yunus, 84 ans, est rentré jeudi au Bangladesh pour diriger un gouvernement intérimaire, après des semaines de manifestations violentes qui ont contraint l'ex-Première ministre, Sheikh Hasina, à démissionner et à fuir le pays. L'économiste, détracteur de Sheikh Hasina, est arrivé dans la capitale, Dacca, après un traitement médical à Paris. Il a prêté serment à la tête d'un cabinet de transition à la résidence officielle du président, Mohammed Shahabuddin.

LA PHOTO **DU JOUR**

LE RETOUR DE CARLES PUIGDEMONT EN CATALOGNE La police catalane a tenté jeudi de retrouver le leader indépendantiste Carles Puigdemont, qui n'avait plus mis un pied en Espagne depuis sept ans avant de faire une apparition éclair à Barcelone et de disparaître de nouveau, se jouant du mandat d'arrêt le visant toujours. Sous les acclamations de la foule scandant « *président, président* », il est monté vers 9 heures sur une scène installée devant l'arc de triomphe de Barcelone, près du Parlement régional, pour y prononcer un court discours et ensuite s'éclipser. *Photo Manaure Quintero/AFP*

LA **MÉTÉO**

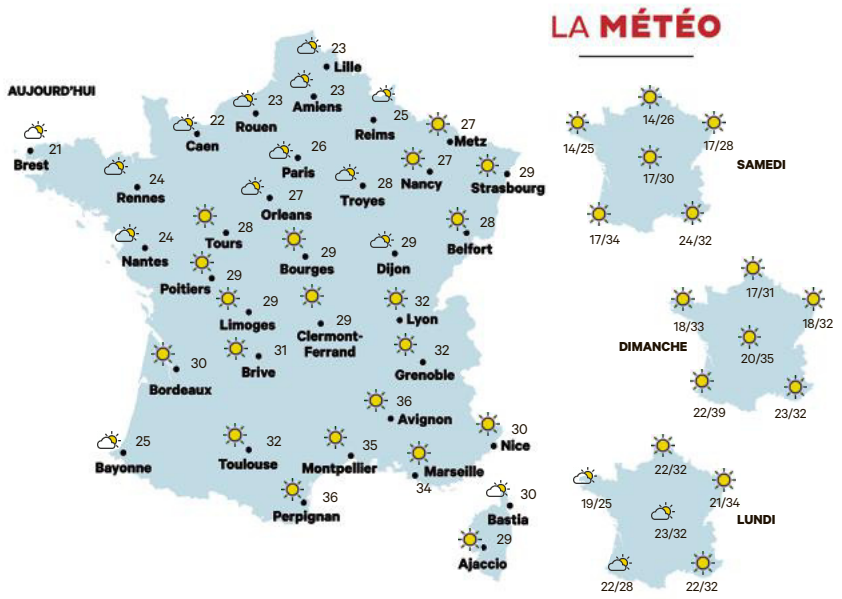

AILLEURS	CE JOUR	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI
AMSTERDAM	20/22	17/21	18/26	18/32	19/26
ATHÈNES	24/36	26/34	25/32	25/32	23/34
BERLIN	16/23	14/26	17/25	14/27	17/31
BRUXELLES	20/23	14/25	16/28	20/34	19/27
DUBAI	32/41	32/41	32/41	32/40	32/41
FRANCFORT	16/27	16/28	17/30	19/33	21/31
HONGKONG	28/33	28/32	28/34	28/33	28/31
ISTANBUL	23/29	24/30	23/29	23/29	22/30
LONDRES	19/24	16/23	16/28	21/28	14/22
MADRID	24/38	25/38	24/38	23/36	21/36
MILAN	23/33	24/35	24/34	24/35	22/33
MOSCOU	15/20	13/25	16/18	12/17	13/18
NEW YORK	23/27	24/28	20/27	19/27	20/28
RIO DE JANEIRO	19/28	15/18	12/22	13/23	14/20
SAN FRANCISCO	12/23	13/25	13/20	12/20	12/20
SHANGHAI	28/38	28/38	28/38	28/36	27/35
SINGAPOUR	26/30	26/31	25/29	26/30	25/30
SYDNEY	5/18	9/20	8/18	10/17	11/17
TOKYO	26/33	26/34	26/35	27/33	26/34
TORONTO	21/25	15/21	15/21	15/23	15/25
ZURICH	14/27	17/29	18/30	19/31	19/30

avec la chaîne météo
LA MEILLEURE INFO MÉTÉO
TV Web Appli

Les Echos Entreprises & Marchés

CAC 40 7.247,45 points -0,2554 %
DOW JONES 39.289,2 points 1,3563 %
EURO/DOLLAR 1,0908 $ -0,1456 %
ONCE D'OR 2.411,45 $ 0,4582 %
PÉTROLE (BRENT) 78,69 $ 0,1782 %

Vendredi 9 et samedi 10 août 2024
www.lesechos.fr

DEVISES | EUR/GBP 0,8565 | EUR/JPY 160,5155 | EUR/CHF 0,9448 | GBP/USD 1,2735 | USD/JPY 147,188 | USD/CHF 0,8662 TAUX | €STER 3,663 | EURIBOR 3 MOIS 3,569 | OAT 10 ANS 2,9727 | T-BONDS 10 ANS 3,932

Tensions autour d'un projet de gigapoulailler

Shutterstock

Au total, 142.800 volatiles pourront être élevés dans le poulailler industriel qui sera installé dans la Drôme.

AGRICULTURE

Françoise Sigot
— Correspondante à Lyon

Un million de poulets par an. C'est l'ambition d'un projet de poulailler industriel dans la Drôme qui vient d'être autorisé par l'Etat. La perspective braque cependant le maire de la commune de Peyrins, vent debout contre l'arrêté préfectoral signé mercredi autorisant l'agrandissement d'un élevage de poulets existant dans cette bourgade de 2.700 habitants située à six kilomètres de Romans-sur-Isère.

« Je ne comprends pas cette décision, notamment au regard des écoulements des eaux usées et de pluie qui ne sont pas filtrées et vont directement dans la rivière », peste Philippe Barneron. Il craint également des difficultés d'accès sur le petit chemin qui dessert l'exploitation. *« On parle de 700 camions certains jours, je ne peux pas assurer la sécurité. »* Autant d'interrogations qui l'ont conduit à refuser l'an dernier le permis de construire pour ces installations et qui aujourd'hui lui font étudier *« les voies de recours possibles pour attaquer l'arrêté préfectoral »*. La préfecture affirme au contraire que toute menace est écartée.

« Dans ce dossier, les services de l'État ont été très attentifs à prendre en compte chacune des observations faites tant lors de l'enquête publique menée au printemps que lors de la présentation du dossier le 12 juillet dernier au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Ces observations ont donné lieu à des prescriptions particulières, inscrites comme des obligations opposables aux exploitants, dans l'arrêté préfectoral d'autorisation », indique la préfecture dans un communiqué.

Pas de quoi rassurer non plus les associations de défense de l'environnement et de la cause animale, dont L214, qui entendent déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble pour s'opposer à cette décision de l'Etat.

Ce projet porté par deux éleveurs indépendants qui exploitent déjà un poulailler de 30.000 têtes prendra la forme de trois nouvelles installations. Au total, 142.800 volatiles pourront être élevés dans ces vastes poulaillers où s'entasseront quelque 22 poulets au mètre carré durant la bonne quarantaine de jours que dure leur engraissage.

La consommation de viande de volaille en hausse en France

Des conditions de vie jugées indignes pour les associations animalistes. Le groupe agroalimentaire Duc, numéro deux de la volaille en France qui porte ce projet avec les éleveurs drômois est d'ailleurs fréquemment la cible de cette association et plusieurs installations similaires, notamment dernièrement à Sergines dans l'Yonne, ont déjà suscité pareil remue-ménage.

Sollicité par « Les Echos », le géant du poulet n'a pas donné suite, mais le directeur de l'interprofession de la volaille Anvol prend sa défense. *« En France, chaque éleveur exploite en moyenne deux poulaillers de 1.000 à 1.500 mètres carrés de surface permettant d'accueillir entre 40.000 et 60.000 têtes de volaille. En Roumanie, la production de volaille se fait dans des élevages de 400.000 têtes et en Ukraine on peut trouver jusqu'à deux millions de volailles sur un seul site de plus de trente poulaillers »*, met en perspective Yann Nédélec.

Pour le représentant de la filière volaille, les projets comme celui des éleveurs de Peyrins doivent être encouragés car ils permettent d'accompagner la montée de puissance de la consommation de viande de volaille. Selon cette profession, l'an dernier, les Français ont mis dans leurs assiettes 23 kilos de poulet et près de 6 kilos de plus de pintades, dindes et canards, soit une progression de 3.6 % par rapport à 2022. *« Cette hausse profite à l'importation qui fournit aujourd'hui 50 % du poulet consommé en France et c'est bien cela qu'il faut qu'on corrige »*, assène Yann Nédelec. Il met aussi dans la balance la qualité de la viande nationale et les garanties sanitaires, pas toujours au rendez-vous avec les produits venus d'ailleurs. *« 30 % des éleveurs français font des volailles de plein air et 20 % en label rouge. »*

Selon l'Anvol, ce modèle qualitatif français loin de celui des pays étrangers n'est pas menacé à condition toutefois que les éleveurs et les entreprises avec lesquels ils contractent pour écouler leurs productions puissent tout de même pouvoir compter sur des installations regroupant deux à trois poulaillers par éleveur. ■

Les chaînes de télé donnent un coup de jeune aux Jeux Olympiques

AUDIOVISUEL Le rappeur Snoop Dogg qui se balade pour commenter les compétitions pour NBC, des interviews de sportifs avec Bugs Bunny pour Eurosport, les plateaux de la chaîne numérique de France Télévisions animés par des streamers comme Rivenzi… Décidément, les diffuseurs des Jeux n'ont pas manqué d'inventivité pour reconquérir les jeunes. En plus d'inonder le Web avec leurs vidéos, ils ont enrôlé créateurs et célébrités, développé l'interactivité de leurs plateformes et noué des partenariats avec les réseaux sociaux. // **PAGE 22**

Après avoir été enterrés, les SPAC font leur retour à Wall Street

BOURSE Depuis janvier, les fonds levés par les SPAC aux Etats-Unis ont atteint 3,4 milliards de dollars. Sur l'exercice 2023, dans leur totalité, ces véhicules n'avaient pas récolté plus de 2,9 milliards. On les disait morts. Ils semblent susciter un regain d'intérêt. La baisse attendue des taux d'intérêt aux Etats-Unis et le besoin de capitaux propres de la part des licornes contribuent à relancer ces instruments. Les projets sont plus confidentiels, d'une taille plus petite, et les investisseurs ne veulent pas récupérer leur mise à tout prix. // **PAGE 25**

LES ENTREPRISES CITÉES

Accor 28
Allianz 24
Amazon 18-19
AXA 24
Bank of America 24
Dacia 18-19
Danone 18-19
Engie 28
Eurofins Scientific 28
Evergrande 25
Ford 18-19
Generali AM 18-19
Groupama 24
GM 18-19
JP Morgan 24
McDonald's 18-19
Micropep 20
Munich Re 24
NBCUniversal 22
Nestlé 18-19
PwC 25
QBE 24
Ryanair 18-19
SCOR 24
Stellantis 18-19
Teleperfomance 28
Tesla 18-19
Toyota 14
Volkswagen 18-19
Warner Bros 22
Wells Fargo 24

AVIS **FINANCIER**
Société des Bains de Mer 19

La Nasa pourrait rapatrier ses astronautes avec SpaceX, un nouveau revers pour Boeing

SPATIAL

C'est un nouveau coup dur pour l'avionneur américain. Déjà empêtré dans une crise sans précédent en raison des problèmes de qualité constaté sur ses avions, Boeing pourrait se trouver en difficulté sur son activité spatiale. La Nasa, qui a envoyé deux astronautes en orbite le 6 juin avec le vaisseau CST-100 Starliner de Boeing, envisage de les rapatrier sur Terre avec un appareil de SpaceX. Le Starliner a rencontré plusieurs problèmes techniques lors de sa tentative d'amarrage à la station spatiale, notamment des fuites d'hélium et des propulseurs qui sont tombés en panne et ont dû être redémarrés. L'agence spatiale américaine tente de déterminer si le vaisseau de Boeing, toujours en orbite, est en mesure de ramener ses astronautes en toute sécurité.

Si la Nasa décidait d'opter pour le vaisseau d'Elon Musk, le Starliner reviendrait à vide. *« Nos chances de voir Starliner revenir sans équipage ont légèrement augmenté au vu de la tournure que prennent les événements depuis une ou deux semaines »*, a déclaré Ken Bowersox, administrateur associé de la Nasa pour les opérations spatiales, lors d'une conférence de presse. *« C'est pourquoi nous étudions cette option de plus près, pour nous assurer que nous pouvons la gérer. »*

Des tests au sol pour comprendre ce qui s'est passé

La Nasa et Boeing ont effectué des tests et des analyses pendant que Starliner était amarré à la station spatiale pour mieux comprendre pourquoi les propulseurs ont échoué. Les résultats des tests au sol ont indiqué que la surchauffe des joints en Téflon pourrait être à l'origine des défaillances du propulseur.

Cependant, la Nasa est préoccupée car *« nous ne pouvons pas prouver avec certitude que ce que nous voyons en orbite est exactement ce qui a été reproduit sur Terre »*, a déclaré Steve Stich, directeur du programme Commercial Crew de l'agence. Cette situation a généré des tensions entre Boeing et les responsables de la Nasa, ces derniers aimeraient *« mieux comprendre les causes et les mécanismes physiques »* ayant conduit aux soucis de propulsion.

Cette mission était un test crucial pour le Starliner et devait déterminer si ce véhicule est capable de transporter régulièrement des astronautes. Barry Wilmore et Sunita Williams devaient initialement rester une semaine dans la station spatiale internationale (ISS). Ils y sont désormais depuis deux mois et pourraient y rester jusqu'en février si la Nasa décide d'opter pour un retour avec SpaceX. L'idée serait de profiter de la prochaine mission Crew-9 de SpaceX qui pourrait décoller avec seulement deux astronautes afin de ramener sur terre les naufragés spatiaux de Boeing.

La Nasa a d'ores et déjà retardé le départ de la mission Crew-9 qui décollera fin septembre pour laisser à l'agence le temps d'étudier toutes les options pour le retour de ses astronautes. Elle devrait prendre une décision d'ici à mi-août.

Un tel scénario constituerait une humiliation pour Boeing. Lors de son développement, Starliner avait déjà accumulé les problèmes techniques avec une mission d'essai sans équipage ratée en 2019, puis des retards et des difficultés techniques qui avaient repoussé le vol actuel de sept ans.

L'agence spatiale américaine a chargé il y a dix ans Boeing et son rival SpaceX de développer une capsule pour transporter des astronautes dans l'espace. L'entreprise d'Elon Musk a réussi son premier vol habité il y a quatre ans. La Nasa persiste malgré tout à vouloir disposer d'un deuxième moyen de transport vers l'ISS, en plus du SpaceX.

— Les Echos *(avec Bloomberg)*

Les recettes astucieuses des JO de Paris

● Carrés de supporters, parc des Champions, scénographie… les leviers utilisés par le comité d'organisation pour faire mont
● Des concepts inédits aux Jeux Olympiques que Los Angeles, la ville hôte de 2028, est venue étudier de près.

ÉVÉNEMENT

Marion Kindermans

Des spectateurs en liesse dans les tribunes, une presse étrangère unanime, et parfois même interloquée, sur ces Français joyeux et unis derrière leurs athlètes, … avant même le bilan des médailles sportives, Paris 2024 a déjà gagné l'or de l'engouement populaire. Un Paris en fête qui n'est pas dû qu'à une alchimie chanceuse. Mais le fruit d'une stratégie élaborée en amont par le comité d'organisation, qui s'est appuyé aussi sur le retour d'expériences de la commission des athlètes présidée par l'ancien champion olympique de biathlon Martin Fourcade. Une sorte de business plan de la fête pour marquer les premiers JO post-Covid, après un Tokyo 2021 sous bulle. Premier coup de maître : s'inspirer des matchs de foot ou de rugby, et installer dans les gradins des « carrés de supporters » triés sur le volet à chacune des 700 sessions sportives de la quinzaine olympique sur les 42 sites de compétitions. « *L'idée n'est pas nouvelle dans le monde du sport mais c'est une grande première dans l'histoire des JO* », se félicite Romain Lachens, directeur de l'engagement de Paris 2024.

Pour trouver ces 200.000 personnes, capables de maintenir l'ambiance à coups de drapeaux, tifos (bannières) et autres chants, dont un millier de « leaders d'ambiance » pour « *allumer la mèche* », le comité a puisé dans le vivier des fédérations sportives et des clubs qui connaissent ces pros de la fête. D'autres idées sont venues au fur à mesure, comme les karaokés, les têtes des athlètes tricolores brandies dans les tribunes, ou les chansons françaises entêtantes des années 1970 ou 80 -Claude François, Joe Dassin, Johnny Hallyday- qui cartonnent, même auprès du public étranger. Le coût de ce dispositif ? Quelque 4.500 billets en catégorie B ou C offerts à ces ambianceurs, financés par le ministère des Sports et le Comité national olympique. Quant aux équipements (bannières, drapeaux, porte-voix, maquillage…), ils ont été payés par EDF, partenaire premium des JO.

Scénographie soignée

Autre botte secrète pour faire monter la température dans les tribunes : la scénographie particulièrement soignée. Quelques idées chocs ont percé, telles que les trois coups de bâton sur le sol, comme au théâtre, donnés par une personnalité avant les sessions, ou des jeux de lumière dignes d'un concert de Taylor Swift, au Stade de France ou dans le Grand Palais. « *L'ambiance a toujours été très bonne dans les JO, mais peut-être que le contraste avec la France morose d'il y a quelques semaines amplifie encore plus cette sensation de fête* », souligne aussi Thomas Remoleur, à la tête d'Olbia Conseils, agence évènementielle dans le sport. Il n'empêche, le laboratoire à idées a fonctionné à plein.

Autre exemple, le parc des Champions, qui fait défiler tous les soirs, dans une ambiance hyper festive et sans protocole, les médaillés de tous les pays dans l'écrin des jardins du Trocadéro, en face de la Tour Eiffel. Un site, gratuit et accessible sans réservation, d'une capacité de 13.000 personnes, qui ne désemplit pas depuis le début des Jeux Olympiques. Lors de la venue de Teddy Riner en début de semaine, ou de Léon Marchand le lendemain, le site affichait complet une heure avant le début des célébrations. Mais la pièce maîtresse et grande innovation des Jeux de Paris réside sans doute dans les épreuves en cœur de ville, qui mettent en valeur le patrimoine de la Ville Lumière (tour Eiffel, Sacré Cœur, Grand Palais, Invalides…) tout en embarquant le public dans cet engouement populaire. Une audace qui a même fait dire sur le réseau social X à la correspondante à Paris du magazine britannique « The Economist » : « *Los Angeles 2028, you have a problem* » avec quatre magnifiques photos postées de Paris.

Marathon pour tous

La Cité des Anges, ville hôte dans quatre ans, observe d'ailleurs avec attention ces recettes déployées par Paris. « *Je pense que Los Angeles n'a pas trop de conseils à recevoir en matière d'entertainment* », relativise Leslie Dufaux, responsable de la présentation sportive à Paris 2024.

Parmi les dernières innovations, le marathon pour tous, qui se déroulera ce week-end dans les rues de Paris, avec pas moins de 40.000 coureurs amateurs -auxquels s'ajoutent les 600.000 inscrits à la course connectée- devrait laisser là encore des images inoubliables de joie populaire. « *Ce qu'on a voulu faire dans tout cela, c'est créer de l'émotion* », résume Romain Lachens. Pari réussi pour l'instant. ■

200.000 supporters ont été triés sur le volet dans les fédérations sportives et les clubs pour jouer les chauffeur

Après des JO sans spectateur à Tokyo, Toyota s'offre un nouveau tour de piste à Paris

Partenaire officiel de l'événement, le géant automobile japonais expose aux Jeux ses choix technologiques pour décarboner les transports, et ses solutions pour les personnes à mobilité réduite.

Lionel Steinmann

Pour Toyota, les Jeux olympiques de Paris s'apparentent à une session de rattrapage. Le constructeur automobile avait signé un chèque de plusieurs centaines de millions d'euros en 2015 pour devenir partenaire mobilité officiel de quatre Olympiades, soit deux JO d'hiver et deux JO d'été. Mais la pandémie de Covid a débouché sur des jeux sans spectateur, ou presque, à Tokyo en 2021 et à Pékin en 2022 pour la session d'hiver. Le constructeur compte donc sur la quinzaine olympique sur les bords de Seine pour compenser ces deux rendez-vous manqués en termes de communication.

A l'origine, « *la volonté était d'accompagner les athlètes handicapés, qui symbolisent de la manière la plus exemplaire le dépassement de soi et l'engagement dans la performance* », explique Frank Marotte, qui dirige les activités du groupe en France. Toyota a commencé à aider un certain nombre d'athlètes paralympiques, un sponsoring utilisé pour une campagne de communication interne baptisé « start your impossible », et déclinée au niveau mondial. Motivé par la perspective de Jeux Olympiques organisés dans son pays, le groupe japonais a ensuite décidé de devenir partenaire international du CIO.

A Paris, le constructeur poursuit deux objectifs. D'abord, « *montrer notre engagement auprès des athlètes, et particulièrement auprès des paralympiques* », détaille Frank Marotte. La filiale française accompagne quatorze athlètes, dont le monument du handball Nikola Karabatic.

Mais il s'agit aussi pour le groupe de mettre en avant ses choix technologiques pour la mobilité de demain. Il a fourni au comité d'organisation 2.600 véhicules au total. « *Tous sont électrifiés et une majorité sont zéro émission*, précise le patron de Toyota France. *Avec en moyenne une réduction de 50 % de leur empreinte carbone par rapport à ce qui a été proposé à Tokyo* ».

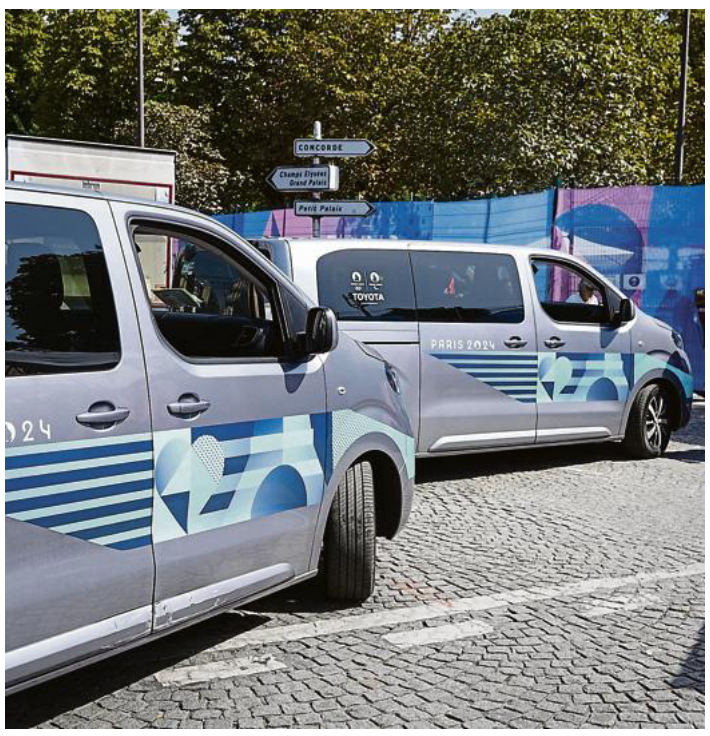

Le groupe a fourni au comité d'organisation 2.600 véhicules au total. *Photo Hans Lucas Via AFP*

Une vitrine pour la mobilité hydrogène

Pour transporter sportifs et officiels vers et depuis les sites, Paris 2024 dispose notamment d'une flotte de 500 Toyota Mirai, fleuron de la croyance du groupe dans la mobilité hydrogène. Ce choix technologique divise le secteur de l'auto comme les chercheurs. Certains opposants ont publié il y a deux semaines une lettre ouverte s'étonnant que le Comité international olympique (CIO) cautionne cette option.

Toyota a répondu, comme il le fait toujours, qu'il suivait différentes voies pour décarboner les transports, et que l'hydrogène était l'une d'entre elles. A la fin des jeux, ces Mirai rejoindront la flotte de HysetCo, la société de taxis parisienne spécialisée dans les voitures à hydrogène, dont Toyota est actionnaire. La flotte comprend également des voitures électriques à batteries, dont la Toyota bZ4X et des Lexus RZ.

> Pour transporter sportifs et officiels, Paris 2024 dispose notamment d'une flotte de 500 Toyota Mirai, fleuron de la croyance du groupe dans la mobilité hydrogène.

A l'intérieur du village olympique et sur les stades ont également été déployés 250 APM (Accessible People Mover), des petits minibus produits au Portugal comptant jusqu'à six places et accessibles en fauteuil roulant. Toyota a décidément mis l'accent sur les personnes ayant des difficultés de déplacement, en prévoyant sur les mêmes sites 700 « solutions de mobilité » pour les courtes distances, en version assise ou débout. Le groupe présente également dans le 15e arrondissement de Paris différents modèles ou prototypes de fauteuils roulants à deux ou trois roues. ■

Cette autre cérémonie qu'il ne faut pas rater

LA CHRONIQUE *de* **Marion Kindermans**

On l'aurait presqu'oubliée. Eclipsée par la première cérémonie, celle de l'ouverture sur la Seine, dont la réussite historique a fait le tour du monde, celle qui viendra clôturer ce dimanche 11 août la quinzaine olympique n'en est pas moins majeure. De format plus classique que son aînée, elle se déroulera comme pour toutes les éditions olympiques, dans une arène, celle du Stade de France, à Saint-Denis. Moins ambitieuse, elle s'étendra sur deux heures contre plus de trois heures trente. L'excitation l'entourant est donc forcément moindre. La pression a baissé d'un cran – ici, pas de risque de crue ni de courant du fleuve trop fort -, mais il ne faut pas s'y tromper. Même si elle réunira seulement 80.000 spectateurs, contre 320.000 le long de la Seine, c'est justement celle qu'il ne faut pas rater. Le spectacle de dimanche soir sera la dernière marche d'un événement sans fausse note majeure, porté par un engouement populaire inattendu. Les Jeux de Paris 2024 ne doivent pas rater leur sortie. Le sujet de la sécurité, même si l'événement se déroule dans une enceinte fermée, a d'ailleurs disparu des radars.

Anticipant sans doute que le soufflé pourrait retomber, Thomas Jolly, l'homme de théâtre, de nouveau aux manettes de cette cérémonie finale, avait déjà commencé à dévoiler des éléments du show il y a un mois. Il avait même ouvert les portes des répétitions. En total contraste avec les coulisses tenues ultra-secrètes de la cérémonie du 26 juillet.

Le teasing bat son plein ces derniers jours. Thierry Reboul, le directeur des cérémonies, a promis de « *surfer sur la vague d'allégresse* » de ces derniers jours et de « *célébrer les valeurs de l'olympisme* ». Un programme plus consensuel – moins audacieux ?- que la cérémonie d'ouverture, dont le message sur l'inclusivité avait chatouillé un public conservateur. Les athlètes devraient aussi parader, sans la pluie et sans les bateaux.

Tandis que les artistes répètent de nuit entre deux compétitions d'athlétisme, des noms ont déjà fuité : Phoenix et Air, icônes de l'électro française, et l'acteur américain Tom Cruise, qui dans une cascade décoiffante, sera chargé d'incarner le relais à Los Angeles, la ville hôte des prochains JO de 2028. Ils devraient donner le ton de la prochaine édition, dans une séquence très hollywoodienne d'une durée de vingt minutes. ■

Dessins Kim Roselier pour « Les Echos »

pour faire éclater la liesse populaire

er la ferveur se sont révélés efficaces.

s de salle à coups de drapeaux, tifos (bannières) et autres chants.

PALMARÈS DU JOUR

LES BASKETTEURS FRANÇAIS EN FINALE

VOILE Lauriane Nolot a apporté à la France sa 52e médaille depuis le début de la quinzaine olympique, avec l'argent en kite-foil. Double championne en titre de cette discipline qui faisait son entrée au programme des JO , elle a été devancée par la Britannique Eleanor Aldridge.

HANDBALL Tenantes du titre, les Françaises se rapprochent d'un doublé. Longtemps menées au score, elles ont réussi à se défaire de la Suède en demi-finales au bout d'un match à rallonge (31-28 après prolongation) devant quelque 27.000 spectateurs au stade Pierre-Mauroy de Villeneuve-d'Ascq. Elles joueront samedi leur troisième finale olympique d'affilée après l'argent de Londres et l'or de Tokyo.

BASKET-BALL Comme en 2021, où elle avait été vice-championne olympique, l'équipe de France masculine sera également en finale samedi. Sur la lancée de leur qualification face au Canada au tour précédent, les partenaires de Victor Wembanyama ont renversé l'Allemagne, championne du monde en titre (73-69) en demi-finales.

NATATION Un plongeon dans la Seine dès 7h30 et une médaille d'or deux heures trois minutes et 34 secondes plus tard pour Sharon Van Rouwendaal. La Néerlandaise a remporté le 10 km en eau libre, dans une course rendue encore plus ardue par le fort courant.

ATHLÉTISME Coup double pour le sprint français. Les deux relais 4x100 m masculin et féminin se sont tous les deux qualifiés pour les finales de vendredi au Stade de France. Fin d'une époque en revanche pour les Jamaïcains, qui ne seront pas de la partie pour la première fois depuis 2004, malgré le vice-champion olympique du 100 m Kishane Thompson.

TENNIS DE TABLE La marche était trop haute pour les frères Lebrun (Félix et Alexis) et Simon Gauzy. L'équipe de France a été logiquement éliminée par la Chine en demi-finales. Elle jouera pour la médaille de bronze ce vendredi face au Japon.

SÉRIE D'ÉTÉ 10/11

LA RECONVERSION DES ANCIENNES ÉTOILES DU SPORT

L'épopée méconnue de Guy Tisserant, pongiste en fauteuil

Quadruple médaillé d'or aux JO, l'ancien joueur a fondé un cabinet de consultants en RH et handicap.

Stéphane Frachet
Correspondant à Lyon

Peu s'en souviennent, mais l'été 1961 a subi une canicule. Il a fait tellement chaud que le médecin qui devait vacciner le nourrisson Guy Tisserant a reporté la piqûre à la rentrée. Un délai suffisant pour que l'enfant de Charmes, dans les Vosges, contracte la poliomyélite, un virus paralysant qui le cloue depuis dans un fauteuil. « *Cela m'a valu une vie atypique* », résume sobrement le fondateur du cabinet de consultants TH Conseil, qui porte, à 63 ans, un regard amusé sur son improbable itinéraire.

Ce spécialiste du management inclusif et para-athlète multimédaillé a d'abord été une « ravisote ». En argot lorrain, le cinquième membre de la fratrie d'une famille modeste. Guy Tisserant a vu le jour dans une vallée industrielle de l'est de la France, l'une de celles dont le romancier Nicolas Mathieu raconte l'implacable déterminisme social dans « Leurs enfants après eux » (Goncourt 2018, aux éditions Actes Sud). « *Je suis le seul de ma famille à avoir eu le bac. Je me souviens que ma mère estimait que ce n'était pas nécessaire pour travailler* », raconte celui qui enchaîna avec un double cursus d'ingénieur à Grenoble, puis des postes d'encadrement à la Lyonnaise de banque et chez Adecco.

A ce stade, l'itinéraire aurait déjà pu être formidable. Mais ce garçon déterminé a poussé la balle un peu plus loin. Au sens propre, puisque ce champion de tennis de table en fauteuil affiche l'un des plus beaux palmarès du sport français : numéro un mondial de 1992 à 1998, il a remporté quatre titres olympiques et trois médailles d'argent aux Jeux Paralympiques de Séoul (1988), Barcelone (1992) et Atlanta (1996). Ce sont les JO en Catalogne dont Guy Tisserant se souvient le plus. Avant la compétition, le jeune papa œuvre pour le service informatique de la Lyonnaise de Banque à Lyon. Le directeur général lui octroie six mois de disponibilité, maintient son salaire et lui alloue un budget pour la logistique. « *J'ai obtenu des conditions de sportif professionnel* », salue celui qui exerçait en amateur, mais qui avait déjà assuré ses arrières.

Sauf que tout ne se passe pas comme prévu : défaite en finale de sa catégorie face à un Coréen. « *En équipe, nous sommes éliminés. Il me reste la compétition toutes catégories face au favori, un américain qui m'avait battu en finale à Séoul, quatre ans plus tôt* ». Revanchard, il décroche l'or, puis le rang de numéro un mondial, qui marquent l'aboutissement d'années d'efforts et de vie familiale rythmée par les entraînements et un métier prenant.

Une épouse quadruple championne de France

Impossible de ne pas évoquer Jeannette Munier, le « grand amour » de sa vie, qui devient son épouse. Quadruple championne de France de tennis de table fauteuil, elle était pensionnaire du même institut pour enfants handicapés à Flavigny-sur-Moselle, près de Nancy, « *là où j'ai appris que les handicapés pouvaient s'adonner au sport* », glisse Guy Tisserant. « *A l'époque, nous avions treize ans. Elle ne savait pas que j'allais l'épouser. Moi je l'ai su dès que je l'ai vue* », s'amuse-t-il.

Guy Tisserant a l'un des plus beaux palmarès du sport français. *DR*

Le décès de sa complice en 2017 l'a éprouvé. C'est avec elle que le champion de ping-pong avait fondé une famille, la section handicapés du Club sportif Charcot à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône) et, en 2005, ce cabinet de conseil dans les RH et le handicap. Mais ce dernier, il ne le porte pas en étendard et ne s'appesantit pas sur les discriminations, ni même sur le regard des autres.

Exemple : il circule à bord d'une voiture rayée tout du long. Son tort : s'être garé sur des places pour handicapés, à juste titre. « *Des gens pensent que je bénéficie d'un privilège sans doute. Je n'y fais plus attention* », balaie Guy Tisserant. « *Dans l'entreprise, handicapés et valides sont traités à égalité. La discrimination positive n'existe pas* », confirme Valérie Germain, qui a travaillé à ses côtés des années 2000 à 2018, date de cession de TH Conseil au groupe Alpha de Pierre Ferracci, qui comprend Sémaphore et Secafi, le conseil des CSE lors des plans sociaux. Désormais grand-père, Guy Tisserant mène toujours quelques missions sur le handicap et la transformation des entreprises. Il donne des conférences quand il est question du dépassement de soi ou du management équitable.

Trésorier adjoint de la Fédération Française Handisport, il s'apprête à vivre les Jeux Paralympiques de Paris de l'intérieur. Il ne manquera pas, notamment, les matchs de Maxime Thomas, un Lyonnais qu'il a entraîné au club Charcot. « *Pour l'adrénaline et le plaisir* », avoue Guy Tisserant.

Lundi sur Les Echos.fr
Jauzion, du rugby au ginseng et aux assurances

flash-back

La « médaille de l'organisation olympique » pour Sydney en 2000

En octobre 2000, « Les Echos » saluent le déroulement sans accroc des Jeux australiens. Alors que la France glane 38 médailles, le quotidien met un coup de projecteur sur la gymnastique. Les critiques s'abattent sur la natation.

Laurent Thévenin

Les Jeux olympiques sont, souvent, une histoire de médailles. Et il en a été beaucoup question dans les colonnes des « Echos » lors des JO de Sydney, en 2000. A tel point que le quotidien, à l'époque, en décerne lui-même une à l'Australie : la « *médaille de l'organisation olympique* », au terme d'une édition pendant laquelle le réseau de transport en commun de Sydney aura fonctionné sans accroc, loin des nombreuses pannes qui avaient fait craindre le pire avant l'événement. Le président du Comité international olympique de l'époque, Juan Antonio Samaranch, avait salué « *les meilleurs Jeux de tous les temps* » alors que les JO d'Atlanta, en 1996, avait été émaillés de nombreux couacs.

Une fois n'est pas coutume, plusieurs disciplines ont par ailleurs droit, cette année-là, aux honneurs du quotidien économique. Et notamment la gymnastique, après les médailles d'argent décrochées par Eric Poujade (disparu à quelques semaines des Jeux de Paris 2024) au cheval d'arçons et Benjamin Varonian) la barre fixe, alors qu'elle n'avait glané que deux breloques (en bronze) depuis 1924. « *Une récompense méritée pour une fédération – plus de 214.000 licenciés répartis dans 1.700 associations – qui affiche un grand sérieux* », salue le journal. Cette performance se confirmera quatre ans plus tard, à Athènes, avec le titre d'Emilie Le Pennec aux barres asymétriques, première (et toujours seule) championne olympique française de gymnastique.

« Laxisme »

Autre sport mis en avant par le quotidien en 2000 : la natation, dans le sillage de la médaille d'argent de Roxana Maracineanu (qui deviendra ministre des Sports sous la présidence d'Emmanuel Macron) en 200 mètres dos. Ce podium « *devrait renforcer l'action que mène la fédération française pour développer cette pratique* », estiment « Les Echos », et lui permettre de dépasser les 200.000 licenciés.

Le journal pointe à l'inverse l'échec cinglant de l'athlétisme tricolore, qui ne ramène pas la moindre médaille sur les 38 (dont 13 en or) décrochées par la France. Une première depuis 1936 et un coup dur au moment où ces disciplines connaissent une forte croissance dans l'Hexagone. « *La Fédération va devoir modifier sa politique du haut niveau* », souligne le journal, éreintant le « *laxisme des dirigeants, l'insouciance coupable des athlètes, l'incompétence des entraîneurs* ». ■

Photo AFP

A gauche : depuis son allumage lors de la cérémonie d'ouverture, la vasque qui lévite au-dessus du jardin des Tuileries est devenue une attraction incontournable des Jeux. Comme si elle faisait déjà partie du paysage parisien. Question brûlante : sera-t-elle conservée ensuite ? *Photo Christophe Lepetit/Only France/AFP*

A droite : avec l'obélisque en arrière-plan, les figures des skateboardeuses en compétition sur le parc urbain de la place de la Concorde en ont mis plein la vue. *Photo Odd Andersen/Pool/AFP*

En apesanteur !

- Alors qu'ils toucheront à leur fin dimanche, les Jeux de Paris sont toujours portés par la même ferveur.
- La liesse qui entoure les athlètes et le cadre somptueux des épreuves font le délice des photographes.

A gauche : l'épopée de l'équipe de France de basket 3×3 jusqu'à une finale perdue sur le fil face aux Pays-Bas a enflammé la place de la Concorde. Disputée à un rythme effréné, la discipline se joue à trois contre trois sur un demi-terrain et un seul panier. *Photo François-Xavier Marit/AFP*

Ci-dessous : des pentes pavées de la rue Lepic au Sacré-Cœur, la butte Montmartre était noire de monde le week-end dernier pour le passage des courses de vélo en ligne masculine et féminine. Avec des airs d'étape du Tour de France. *Photo Piroschka Van De Wouw/Reuters*

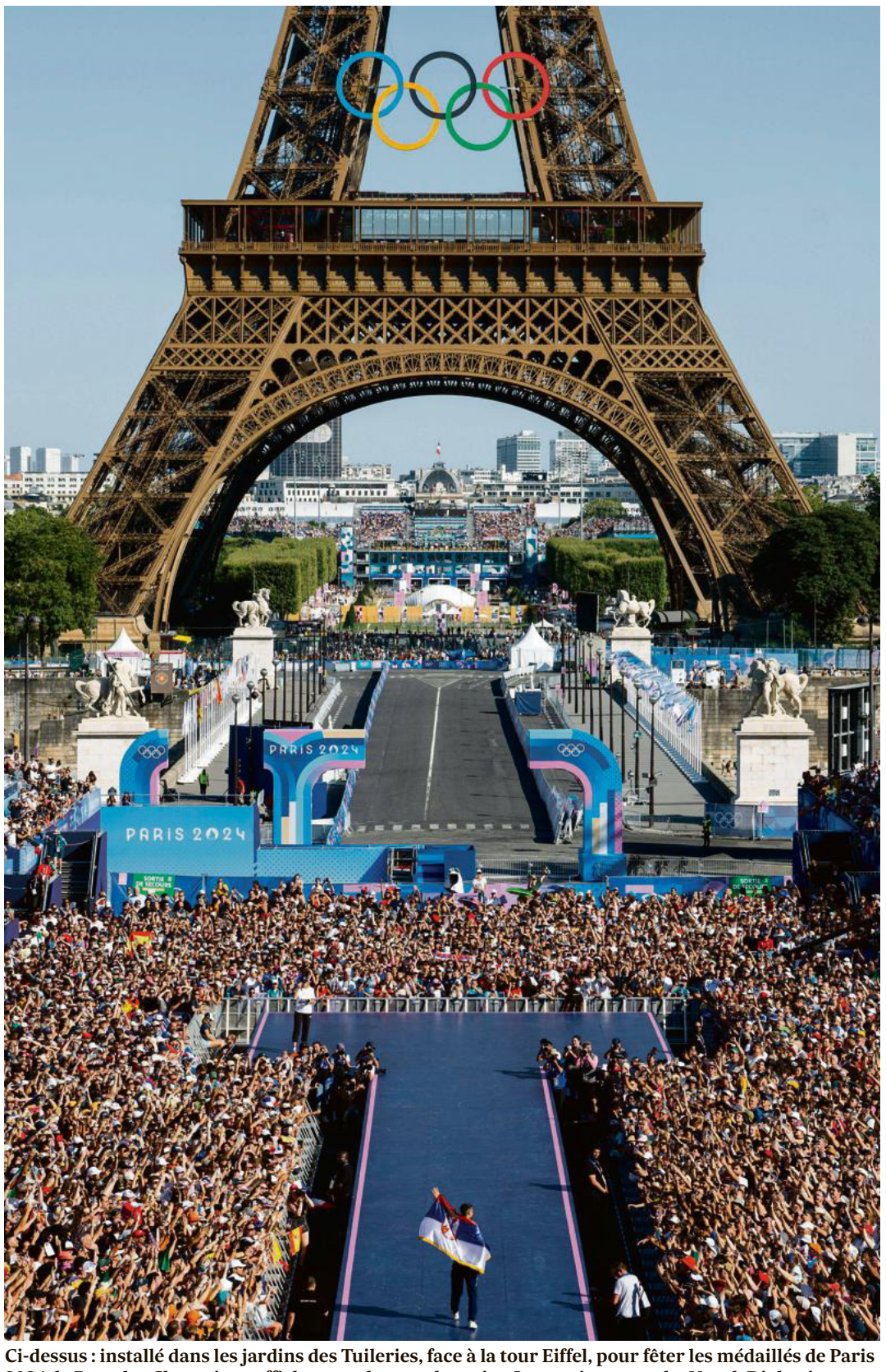

Ci-dessus : installé dans les jardins des Tuileries, face à la tour Eiffel, pour fêter les médaillés de Paris 2024, le Parc des Champions affiche complet tous les soirs. Le tennisman serbe Novak Djokovic, nouveau champion olympique, a eu droit à son ovation devant 13.000 spectateurs. *Photo Jon Olav Nesvold/Bildbyrån/Shutterstock/Sipa*

A gauche : l'hommage rendu sur le podium de l'épreuve du sol par la mégastar américaine de la gymnastique Simone Biles (médaille d'argent) et sa compatriote Jordan Chiles (médaille de bronze) à la nouvelle championne olympique, la Brésilienne Rebeca Andrade. *Photo Gabriel Bouys/AFP*

Ci-dessous : l'écrin du parc du château de Versailles, des obstacles qui reprennent les grands symboles de Paris… les épreuves d'équitation se sont offert un décor majestueux. *Photo Rolf Vennenbernd/DPA/AFP*

Ces entreprises qui baissent leurs prix pour faire revenir les consommateurs

- Après deux années de hausse des prix, les consommateurs doivent multiplier les arbitrages et restreignent leurs achats.
- Dans de nombreux secteurs, les ventes fléchissent. Pour faire repartir la machine, de nombreux groupes se sont résolus à

CONSOMMATION

Julien Dupont-Calbo

Les prix hauts ne passent plus du tout, chez les particuliers, les entreprises et désormais même chez les investisseurs. « *Les consommateurs ont absorbé les hausses de coûts des entreprises grâce à des niveaux d'épargne exceptionnellement hauts. Cela semble toucher à sa fin* », vient de déclarer par exemple Chiara Robba, responsable action chez Generali AM. La saison des résultats du second trimestre vient clairement d'étaler au grand jour les efforts de baisses de prix des entreprises pour soutenir la demande.

L'élastique a fini par rompre. Le géant McDonald's, baromètre mondial de la consommation, a vu ses ventes plier au premier semestre, une première depuis 2020. « *Les consommateurs font le tri dans leurs dépenses* », constate sobrement Chris Kempczinski, le PDG du groupe. Une petite compensation à la valse des étiquettes relevée chez le géant des fast-foods : le prix du menu Big Mac a augmenté de 27 % depuis 2019 aux Etats-Unis. Le patron de Ronald a vite réagi : ses 42.000 restaurants dans le monde proposent désormais des « menus de crise » à 5 dollars. En France, c'est le McSmart. Deux petits sandwichs, une petite frite et une petite boisson pour un billet de 5 euros.

Ryanair dégonfle ses tarifs

Symbolique, le cas McDonald's est la partie visible de l'iceberg. Car ces derniers mois, une vague de baisse des prix a été signalée dans de multiples secteurs. Après deux années d'inflation qui ont souvent permis de regonfler les marges, certaines entreprises doivent désormais lâcher du lest. « *Il y a vraiment eu une erreur de diagnostic sur l'ampleur du ralentissement de la consommation, qui concerne quasiment tous les secteurs d'activité au niveau mondial et qui explique ces mauvais résultats* » du CAC 40 ce semestre, juge Christopher Dembik, chez Pictet AM. Concrètement, le rapport de force avec les clients est en train de changer dans de nombreux domaines d'activité, et il faut parfois soutenir la demande pour ne pas voir chuter les chiffres d'affaires et les bénéfices.

Le phénomène est particulièrement visible dans les aéroports. Chez Ryanair, le tarif moyen du billet a fondu de 15 % en un an. « *Les gens voyagent, mais nous devons de plus en plus faire des réductions pour remplir nos avions* », a soufflé Michael O'Leary, le patron de la reine des compagnies low cost, en présentant fin juillet un bénéfice semestriel divisé par deux. « *La pression s'intensifie sur les prix, qui se normalisent mais restent bien supérieurs à ceux de 2019* », précise de son côté Carsten Spohr, le président du directoire de l'allemand Lufthansa, la première compagnie européenne. Selon la Direction générale de l'Aviation civile, le tarif moyen des vols internationaux au départ de France a chuté de 4,4 % sur un an en juin, et même de 5,7 % pour les lignes de l'Atlantique nord. Sur la route aussi, la dynamique des prix a basculé. Après trois années folles, le prix des voitures est reparti à la baisse. Dans l'occasion, mais aussi dans le neuf. Signal révélateur : au premier semestre, c'est Dacia qui a placé sa Sandero au sommet des ventes automobiles en Europe. Une voiture familiale d'entrée de gamme.

A l'opposé du spectre, Tesla a lui aussi rogné ses marges pour proposer ses voitures électriques quelques milliers d'euros moins cher. « *Seul un fou penserait que le prix recommandé est le vrai prix. Tesla doit souvent changer ses tarifs pour ajuster la production à la demande* », affirmait fin avril Elon Musk. Mais c'est dans les rayons des supermarchés qu'on distingue le mieux la vague. La guerre des prix fait rage entre les grands commerçants. « *La première attente des clients, c'est le prix* », martèle Guillaume Darrasse, le président d'Auchan France.

Polarisation du marché

La bataille s'est vite répercutée chez les géants de la grande consommation. Tous observent le moindre signe du côté de la demande. « *Le consommateur est de plus en plus exigeant, et il est de plus en plus difficile de répercuter les augmentations de prix* », juge ainsi Don Nesbitt, gestionnaire de portefeuille principal chez F/m Investments, qui détient une participation dans Procter & Gamble (Gillette, Pampers, Ariel…), cité par Bloomberg. Chez Amazon, où l'on souligne la « *prudence* » des clients, on prépare un onglet « Bonnes affaires », et le directeur général Andy Jassy est en train – petite révolution-, de construire une boutique en ligne sur mesure pour que les industriels chinois puissent vendre et livrer eux-mêmes leurs marchandises peu chères, sur le modèle Temu.

Certains, comme le suisse Nestlé (KitKat, Chocapic, Buitoni, Nesquik, Nespresso, Perrier…) ou le britannique Unilever (Carte d'Or, Amora, Skip, Cif…), avaient senti le coup venir il y a quelques mois déjà. Ils ont baissé leurs prix en début d'année, ce qui leur a permis de faire repartir à la hausse les volumes vendus depuis le printemps.

> Le rapport de force avec les clients est en train de changer.

A l'inverse, Heineken n'avait pas anticipé, et l'a senti à l'heure des comptes semestriels. Le géant de la bière n'a pas profité autant que prévu de l'Euro de football. « *Normalement, les grands événements sportifs ont un impact positif sur nos ventes, mais la météo a été bien moins clémente qu'en temps normal, et cela a pénalisé nos ventes* », explique Dolf van den Brink, le PDG du groupe.

Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. C'est là qu'on distingue la force d'une grande tendance. Chez Danone, « *les catégories les plus en croissance sont celles liées à la santé. A l'inverse, les produits les plus communs, notamment ceux salés et sucrés, ou très transformés, sont à la peine. Le marché se polarise* », relève Juergen Esser, le directeur général délégué de Danone. Lui espère ne pas avoir à baisser ses prix, ou à la marge si la concurrence le lui impose. « *Nous devons bien sûr rester attractifs dans toutes les catégories, et sur tous les niveaux de gamme* », opine-t-il.

Lire l'éditorial de Jean-Marc Vittori
Page 12

Les chiffres clés

5
DOLLARS
Le prix du « menu de crise » lancé par Mc Donald's en France.

15 %
Le volume moyen de la baisse du prix du billet d'avion chez Ryanair.

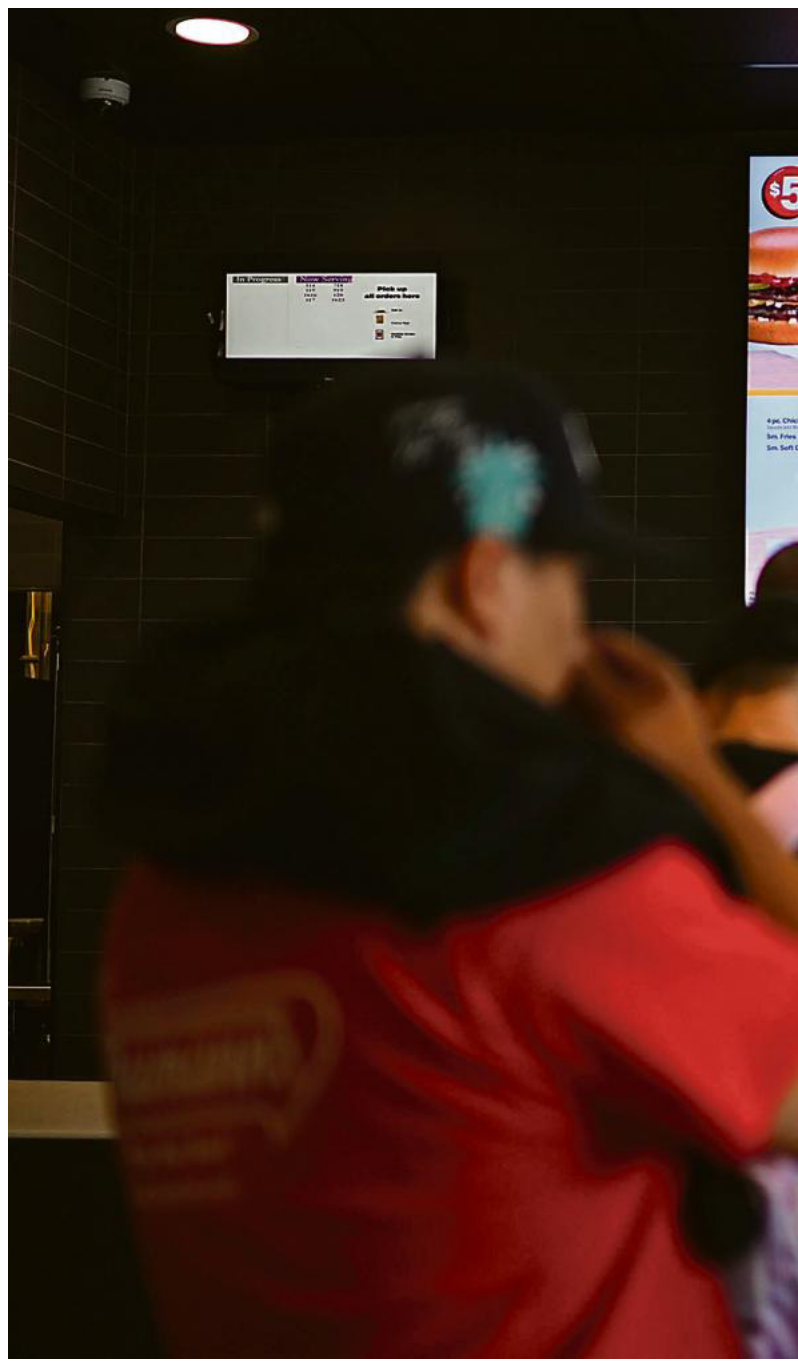

Plusieurs entreprises, comme par exemple Mc Donald's, doivent baisser leu

Les constructeurs automobiles consentent des rabais plus ou moins discrets après deux ans de folie

Une demande faible, des stocks importants, une concurrence exacerbée : le marché change de monde après deux ans de rebond post-Covid.

Guillaume Guichard et Lionel Steinmann

Pied sur le frein. Après deux ans d'accélération très nette des prix, les constructeurs automobiles ont stoppé leurs hausses de prix et commencé à rétrograder sur les principaux marchés mondiaux. Et pas seulement pour leurs modèles électriques.

En Chine, la bataille des prix fait rage depuis un an et demi maintenant. En Europe, les grands constructeurs ont décidé de rogner leurs tarifs. A l'image d'un Stellantis, qui s'est résolu à baisser de 2 % ses prix sur les six premiers mois de l'année, relèvent les analystes d'HSBC dans une note. Renault suit la même route. Le constructeur tricolore a expliqué la semaine dernière, en termes choisis, « *être entré dans une phase de stabilisation des prix combinée à un repositionnement prix de produits ciblés* ».

Les plus petits prix des « Big Three »

Même tendance outre-Atlantique. En mai, les prix se sont effrités de 1% sur un an, après avoir atteint un niveau plus bas sur deux ans le mois d'avant, selon les estimations de Kelley Blue Book. Après avoir longtemps repoussé cette décision, Stellantis a commencé au printemps à abaisser les tarifs de quelques-uns de ses modèles, comme la Jeep Grand Cherokee (-9 %) ou le gros pick-up RAM 2500 (-16 %). Il suit ainsi la tendance entamée par les deux autres « Big Three » de Detroit, GM et Ford. Et encore, la glissade pourrait être plus importante. Les constructeurs disposent de plusieurs façons d'alléger la facture pour le client. Certaines sont plus discrètes que d'autres.

Des baisses sur certains modèles

Ajuster à la baisse le prix catalogue, celui que l'on retrouve sur le site de la marque, est l'outil le plus lisible, et le signal le plus clair envoyé au client. Volkswagen l'a par exemple utilisé en janvier puis en juin dernier pour redonner de l'attractivité à son ID.3 électrique. Revers de la médaille, c'est aussi souvent un aveu de ventes faiblardes et l'annonce de plus maigres marges, ce que ne manquent pas de relever les analystes financiers.

Pour éviter tout effet de bord sur les marchés financiers, les constructeurs peuvent aussi augmenter les « *moyens commerciaux* » à disposition de leur réseau de distribution. Le terme désigne le niveau de rabais consenti en concession qu'ils prennent à leur charge. La technique la plus en vogue s'applique en leasing, via une location longue durée (LDD) ou avec option d'achat (LOA), qui représentent désormais la majorité des immatriculations chez les particuliers, loin devant l'achat au à crédit. Dans ce schéma, le montant des mensualités acquittées par le client est déterminé par la valeur de revente du véhicule, au terme de la LOA ou de la LDD.

Se montrer très optimiste dans le calcul de la valeur résiduelle permet donc de réduire les versements du client. Plusieurs constructeurs ont recouru à cette technique depuis le début de l'année pour stimuler leurs ventes de voitures électriques, souvent jugées encore trop chères par les clients. Avec le risque de devoir encaisser des pertes lorsqu'il faudra revendre le véhicule.

« *Le marché du neuf est actuellement un cas d'école pour qui veut étudier les dynamiques d'offre et de demande* », écrivent les analystes de Kelley Blue Book. Refroidis par l'inflation en général et la hausse des prix des véhicules en particulier, les clients commencent à bouder les concessions, que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis.

« Pousser la tôle » et changer la donne

Faute de demande, la production devrait baisser de 1,05 % cette année dans le monde, selon S&P Global. Elle est tirée vers le bas par l'Europe (-4 %), le Japon et la Corée, sans que les autres grands marchés contrecarrent cette marche arrière. Les Etats-Unis ou la Chine ne devant progresser que de 1 %. Résultat, de l'autre côté de l'Atlantique, les stocks de véhicules neufs attendant le client sur les parkings des constructeurs et de leurs concessionnaires ont beaucoup grossi depuis le début de l'année. Le problème touche particulièrement Stellantis. Et pour « *pousser de la tôle* », c'est-à-dire vendre des voitures, point de mystère : il faut baisser les prix.

La tentation de jouer sur les prix est d'autant plus forte que la concurrence s'avère de plus en plus féroce. Surtout en Europe. Les marques occidentales doivent y composer avec la concurrence très agressive des nouveaux entrants chinois, et pas seulement sur les voitures électriques. Renault a ainsi reconnu proposer sa nouvelle Clio hybride « *à un prix inférieur à l'ancienne* », grâce aux efforts de réduction des coûts, « *qui permettent de rendre une partie des économies au client* ». Des stratégies qui permettent surtout de réduire l'écart avec le tarif de l'hybride chinoise MG3, proposée à 20.000 euros. Toyota a également annoncé en mai une baisse de prix de 1.000 euros pour sa Yaris, qui boxe dans la même catégorie. ■

Dans la gran … redevenue le…

Les lois Egalim avaient réussi à enrayer une décennie de déflation des produits du quotidien. La guerre en Ukraine a engendré une hyperinflation qui a reconfiguré la concurrence entre les enseignes.

Philippe Bertrand

Le lundi 13 mai au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), Alexandre Bompard célébrait le premier passage d'un supermarché Casino sous l'enseigne Carrefour avec une promesse : une baisse des prix d'au moins 15 %. Dans les jours qui ont suivi, la grande bascule vers Intermarché, Auchan et Carrefour des magasins que Casino, en déroute financière, a cédé à ses concurrents, commençait. Et comme le PDG du groupe inventeur de l'hypermarché, les dirigeants des autres repreneurs tiraient les étiquettes vers le bas.

« *Dans un contexte de vive concurrence, nous avons décidé d'accélérer dans les investissements prix* » expliquait déjà Alexandre Bompard en avril, lors de la présentation dus résultats trimestriels. Son plan 2026 vise aussi la réalisation de 40 % des ventes avec des marques

COMMUNIQUÉ

SIGMA FINANCE CORPORATION
(en liquidation judiciaire) (la « Société »)
Grande cour des Îles Caïmans, division des services financiers Affaire n°171 de 2024
Avis de nomination des liquidateurs et première réunion des créanciers

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que sur décision de la Grande cour rendue le 17 juillet 2024 et con - formément à la Loi sur les sociétés, la liquidation de la Société a été ordonnée.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES ÉGALEMENT DONNÉ que David Griffin et Iain Gow de FTI Consulting (Îles Caïmans) Ltd, Suite 3206, 53 Market Street, Camana Bay, PO Box 30613, Grand Cayman KY1-1203, Îles Caïmans, ont été nommés liquidateurs conjoints de la Société.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES ÉGALEMENT DONNÉ que la première réunion de créanciers se tiendra le 12 septembre 2024. La réunion aura lieu à 10 h (heure des Îles Caïmans) par vidéoconférence.

Tous les créanciers qui souhaitent participer à la réunion doivent en voyer un avis écrit de leur intention à daria.zamkova@fticonsulting.com avant le 10 septembre 2024 à 17 h (heure des Îles Caïmans). Les informations d'accès seront fournies suite à la confirmation de participation.

Iain Gow, Liquidateur conjoint

revoir leurs tarifs à la baisse.

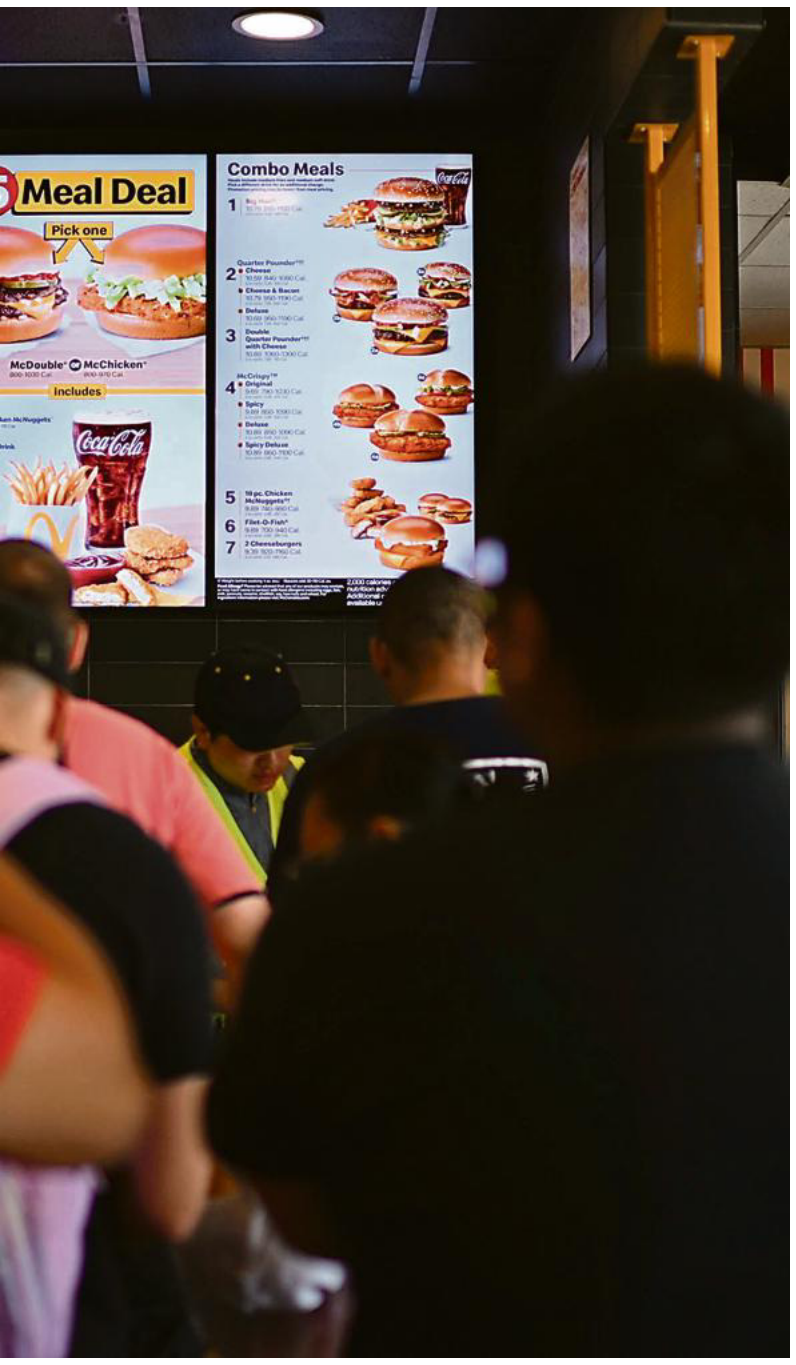

urs prix pour soutenir la demande. *Photo Anthony Behar/Sipa USA/Sipa*

Aérien : comment les low cost compensent la diminution des prix

Le modèle des transporteurs bon marché est en pleine transformation. L'objectif est de compenser la baisse des prix par des recettes complémentaires.

Bruno Trévidic

Le grand succès de cet été est le développement par Easyjet d'une offre de voyages à forfait.
Photo Laurent Grandguillot/REA

Cinquante ans après ses débuts, le modèle « low cost » continue d'évoluer. Dernier exemple en date, la décision de Southwest Airlines, l'inventeur du genre, de renoncer à l'une de ses plus anciennes spécificités : le placement libre à bord. Dorénavant, ses passagers se verront assigner un siège, avec la possibilité de choisir en payant un supplément.

Cette décision n'est que l'une des nombreuses innovations apportées ces derniers mois au modèle « low cost », aux Etats-Unis, comme en Europe. Des innovations dont le seul point commun est d'essayer de tirer plus d'argent du client, dans un contexte de hausse des coûts, de nécessiter d'offrir des prix bas pour séduire et donc… d'effritement des bénéfices. « *Au sortir du Covid, le rebond de la demande a permis d'augmenter fortement les tarifs*, explique un bon connaisseur du secteur. *Mais avec la fin de l'effet rattrapage, les compagnies ont dû faire des promotions pour maintenir leurs taux de remplissage. Il leur faut donc redoubler d'effort pour compenser ces baisses de prix par des recettes annexes* ».

Des approches différentes

Selon l'étude IdeaWorks/Cartrawler, le montant total de ces recettes annexes est passé d'environ 50 milliards de dollars en 2014 à 117,9 milliards en 2023. Chez les compagnies à bas coût, elles représentent parfois plus de 50 % du prix du billet. Ainsi, chez Ryanair, les recettes annexes représentaient en moyenne, au deuxième trimestre, 23,4 euros par passager, en hausse de 10 % sur un prix moyen de 41,93 euros, en baisse de 15 %. Cependant, les « low cost » n'ont pas suivi la même stratégie des deux côtés de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, la course aux recettes complémentaires s'est traduite par une montée en gamme de l'offre, avec la multiplication de tarifs tout inclus. Des compagnies à ultra bas coût, comme Spirit et Frontier, qui avaient bâti leur réputation sur des prix plancher en contrepartie d'un service minimaliste, ont toutes lancé des formules incluant des prestations complémentaires. Une évolution dictée, semble-t-il, par les attentes plus élevées d'une partie de la clientèle « loisir » américaine. Selon le patron de Delta, Ed Bastian, la vague de départs en retraite durant la pandémie, a gonflé les rangs des jeunes retraites aisés et désireux de voyager dans de bonnes conditions. Certaines études pointent aussi les exigences d'une partie de la « génération Z » et des milleniums, prêts à payer davantage pour des prestations de meilleure qualité.

A cela s'ajoute le fait que les « low cost » américaines sont installées dans les mêmes aéroports que les compagnies traditionnelles et que les différences de coûts et de prix entre les deux catégories sont moins importante qu'en Europe : de l'ordre de 20 % à 30 % contre 50 % en moyenne en Europe. Ce qui a obligé les « low costs » américaines à suivre la montée en gamme des compagnies traditionnelles, illustrée par l'exemple de Delta.

Les compagnies innovent

En Europe, en revanche, le positionnement plus différencié entre les low cost et compagnies de « hubs » long-courriers, ainsi qu'une conjoncture économique moins favorable, joue en faveur des prix d'appel et de la recherche du meilleur rapport qualité-prix.

Ce qui oblige les compagnies à chercher de nouvelles sources de revenus. Le grand succès de cet été est le développement par Easyjet d'une offre de voyages à forfait, associant des prestations hôtelières et touristiques à un billet d'avion, sous la marque Easyjet Holidays. Lancée discrètement en 2022 sur le marché britannique, cette activité de voyagiste a généré 122 millions de livres de bénéfices sur l'exercice 2022-2023 (sur un total de 455 millions), 73 millions au deuxième trimestre et vise les 180 millions sur l'exercice en cours. Ryanair a, elle aussi, vu l'intérêt de proposer des prestations touristiques en complément de ses vols. En achetant un forfait, plutôt qu'un vol sec et des prestations terrestres séparément, le client est couvert par la garantie des agences de voyages et peut, par exemple, se faire rembourser une nuit d'hôtel perdue en cas de vol annulé. Mais plutôt que de se lancer elle-même dans le « tour-operating », Ryanair a préféré multiplier les partenariats commerciaux avec des agences de voyages en ligne.

En moins d'un an, la compagnie « low cost », qui s'était juré de ne jamais travailler avec les agences de voyages, a ainsi signé des accords de commercialisation avec pas moins de 12 voyagistes européens, dont quelques grands noms du secteur comme Expedia et TUI. Ils peuvent désormais vendre les vols de Ryanair, en complément de leurs prestations touristiques. De quoi drainer vers ses avions quelques millions de passagers supplémentaires. ■

de distribution, l'étiquette est nerf de la guerre

ANALYSE

de distributeur plus accessibles que les marques nationales. En juin, le dirigeant inaugurait, à Aulnay-sous-Bois cette fois (Seine-Saint-Denis), le premier Atacadao français, cash-and-carry d'inspiration brésilienne aux stocks sur étagères et aux prix planchers. « *Nous avons décidé de lancer cette expérience lorsque l'hyperinflation a touché le marché de l'alimentaire* » déclarait-il.

Protéger le secteur agricole et les producteurs

Provoquée par la guerre en Ukraine, l'inflation des prix de l'alimentation a explosé en deux ans et gonflé les tickets de caisse de plus de 20 %. Le signal était alors donné d'une relance de la guerre des prix dans les rayons. La parenthèse Egalim se refermait.

Cette loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire », entrée en vigueur en 2018, visait une meilleure rémunération des agriculteurs. Elle a mis fin en un an à une décennie de déflation pour les produits du quotidien. Chaque année, les négociations commerciales se terminaient jusqu'alors par une érosion des prix de 1 % à 2 %. Le monde agricole comme les industriels de l'alimentation avaient fini par tirer la langue et la sonnette d'alarme. Désormais, il n'était plus question de vendre au-dessous de son coût de production, ce qu'a verrouillé en 2021 Egalim 2, en rendant non négociable les tarifs de la matière première agricole.

En envahissant l'Ukraine, la Russie a fait exploser le dispositif qui devait mettre fin à la guerre des prix entre les distributeurs et qui, bon gré, mal gré, avait fait consensus. « *Nous devons répondre à la première attente des clients, le prix* » a résumé le 26 juillet Guillaume Darrasse, le nouveau président d'Auchan France lors de la présentation de résultats semestriels difficiles.

Depuis le début 2024, l'inflation alimentaire recule. Dans les rayons des supermarchés, de légères baisses sont enregistrées chaque mois. Mais les tarifs restent sur un haut plateau et les professionnels disent tous que le retour au niveau d'avant n'arrivera jamais.

Les volumes de vente s'érodent et la concurrence entre les enseignes se fait chaque jour de plus en plus âpre. A ce petit jeu, fidèle à son positionnement historique, Leclerc a gonflé sa part de marché jusqu'à 24 %. Carrefour a racheté Cora pour rester dans la course. Intermarché repris 300 magasins Casino pour rattraper Carrefour. Distancé, Auchan en a acquis une centaine, et s'est allié aux achats avec Intermarché pour négocier des conditions compétitives avec les fournisseurs.

> Depuis le début 2024, l'inflation alimentaire recule.

Tous les mouvements en cours dans la grande distribution sont motivés par la nécessité d'abaisser les prix. Le phénomène est quasi général dans le commerce, en dehors du secteur du luxe. Un vêtement sur deux se vend aujourd'hui en promotion ou en soldes. La montée en puissance de la seconde main répond autant au besoin des consommateurs de payer moins qu'à leur qu'à leur volonté de participer à un développement durable.

Dans l'alimentaire, la montée en gamme vers le bio (50 % plus cher en moyenne) et le local s'est arrêtée. Les distributeurs ont espéré se différencier par leur offre et de nouvelles gammes de produits. Tel un boomerang, le prix est redevenu leur priorité. ■

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO (S.B.M.)

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 €
Siège social : Monte-Carlo, Place du Casino, Principauté de Monaco
R.C.S. Monaco 56 S 523 – Siren : 775 751 878

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, salon America, 40 avenue Princesse Grace, à Monaco, le vendredi 20 septembre 2024 à 9 h 30. Cette Assemblée Générale Ordinaire se déroulera à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023/2024
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023/2024
5. Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
6. Quitus définitif à donner aux Administrateurs dont le mandat a cessé au cours de l'exercice
7. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2024
8. Renouvellement d'un Administrateur
9. Nomination d'un Commissaire aux Comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité
10. Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
11. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires :

- l'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il n'y est porté que des propositions émanant de ce Conseil et celles qui lui auraient été communiquées par écrit huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un groupe d'actionnaires représentant un dixième du capital social. Aucun autre objet que ceux à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération ;
- seuls les propriétaires d'actions dont le transfert et l'inscription au registre des Actionnaires de la Société auront été effectués à leur profit, au moins dix jours avant le jour de l'Assemblée, pourront valablement participer à celle-ci ou se faire représenter dans les conditions prévues aux statuts ;
- la date limite de réception des bulletins de vote par correspondance est fixée au mercredi 18 septembre 2024.

Le Conseil d'Administration

Lac Tahoe : un joyau américain submergé par les touristes

LES NOUVEAUX SPOTS DU SURTOURISME (5/5)

Situé à la frontière entre la Californie et le Nevada, le lac est un lieu très prisé des habitants de la baie de San Francisco et de bien d'autres.

Confrontés à un afflux de touristes encore plus important depuis la pandémie, pouvoirs locaux et ONG tentent de préserver cet endroit exceptionnel.

Hortense Goulard
— Envoyée spéciale à South Lake Tahoe

Au lendemain de la fête nationale, des volontaires ont ramassé l'equivalent de 3,6 tonnes de déchets. *Photo Andy Barron/AP/Sipa*

Dans « A la dure », Mark Twain raconte son voyage dans l'ouest des Etats-Unis. Parti à l'aventure avec quelques amis, il décrit sa surprise en découvrant le lac Tahoe. « *Le Lac surgit devant nous – un magnifique drap d'eau bleu, élevé à 6.300 pieds au-dessus du niveau de la mer et encerclé de montagnes enneigées s'élevant de toute leur hauteur, jusqu'à trois mille pieds plus haut !* [...] *Pendant qu'il reposait, avec l'ombre des montagnes imprimée sur sa surface tranquille, je me disais que c'était sans doute l'image la plus belle que la Terre puisse offrir.* »

Les voyageurs qui arrivent au lac Tahoe aujourd'hui n'ont pas tout à fait la même expérience que le grand écrivain américain. Le site est toujours exceptionnel, avec ses montagnes imposantes, couvertes de forêts de conifères, et ses plages aux eaux turquoise. Mais la région fait face à un afflux de visiteurs – 15 millions par an environ – qui menace son fragile équilibre.

La situation est devenue particulièrement intolérable depuis la pandémie, explique Darcie Goodman Collins, la directrice de l'ONG Keep Tahoe Blue : « *Lorsque la pandémie a commencé, il y a eu deux mois pendant lesquels plus personne n'avait le droit d'aller nulle part. C'était bien. Et puis tout le monde a débarqué ici.* »

Le lac marque la frontière entre la Californie et le Nevada. La réouverture des casinos dans l'Etat républicain a attiré les touristes, tandis que les travailleurs de la tech ont profité du télétravail pour s'installer au vert. Le changement climatique contribue lui aussi à l'afflux de visiteurs. « *Le lac Tahoe est tellement populaire, et il continue à gagner en popularité* », note Darcie Goodman Collins, en pointant un ancien marais, aujourd'hui recouvert de logements, avec une marina. « *Il fait si chaud dans la région alentour que nous sommes devenus un refuge climatique. Les gens viennent ici pour échapper à la chaleur.* »

> Des locaux se plaignent aussi du prix des logements, qui a explosé depuis l'arrivée des télétravailleurs.

La pandémie a aggravé la situation sur les rives du lac Tahoe, entre bouchons à répétition, soirées sur des plages couvertes d'ordures au petit matin, et nuisances pour les riverains. Mais cette crise a au moins incité les pouvoirs publics à chercher des solutions. L'un des défis pour la gouvernance du lac est que ce dernier se partage entre deux Etats, cinq comtés, et une demi-douzaine de municipalités. « *Le consensus de gestion est né pendant le Covid* », raconte Ryn Muat de Visit Lake Tahoe, un office du tourisme. « *Notre PDG recevait tous les coups de fil et elle a eu l'idée de créer ce forum, qui a continué à se réunir depuis.* » Celui-ci rassemble dix-sept organisations, qui comporte pouvoirs publics, représentants des indiens Washoe, agences de tourisme, stations de ski et associations.

Depuis la pandémie, il a développé plusieurs initiatives, dont Lake Link, un service de bus qui vient chercher touristes et locaux pour les conduire gratuitement à leur destination. Cette solution, populaire auprès des résidents, pourrait permettre de réduire l'affluence de véhicules sur les routes. L'une des principales sources de pollution, selon Keep Tahoe Blue, est la poussière soulevée par les roues des voitures, qui noircit la neige, et finit dans le lac, notamment au printemps .

Les ONG locales vantent aussi les efforts qui ont été faits pour nettoyer les plages. Cette catastrophe écologique, qui n'est pas nouvelle, s'est aggravée pendant la pandémie. Le 5 juillet 2022, au lendemain de la fête nationale américaine, des volontaires ont ramassé l'equivalent de 3,6 tonnes de déchets sur les plages. Colin West, directeur de l'ONG Clean Up the Lake, nuance ce constat. Il a plongé des dizaines de fois dans les eaux bleues du lac Tahoe pour en retirer des déchets. « *Nous trouvons des ordures qui datent des cinquante dernières années, mais surtout des années 1970 à 1990. Dans les années 2000, les gens ont commencé à prendre conscience du problème* », assure le trentenaire.

Ce qui ne veut pas dire qu'il est réglé pour autant. « *Cette année, nous avons mis plein de panneaux avant le 4 juillet* », note Ryn Muat. *Les services forestiers ont ajouté des poubelles, et la police s'est mobilisée pour faire respecter l'interdiction de boire sur les plages. Grâce à tous ces efforts, nous avons eu moins du quart de la masse de déchets collectés l'année dernière.* »

Danger sur les routes

Pour les habitants de la région, ces efforts ne suffisent pas. Colton, qui travaille dans un café à la frontière entre la Californie et le Nevada, est exaspéré par le comportement des visiteurs : « *Les touristes ont tendance à éteindre leur cerveau quand ils sont en vacances. Ils peuvent être dangereux sur les routes. Il y en a qui ne regardent pas la route parce qu'ils sont trop occupés à admirer le lac* », peste-t-il.

Le barman se plaint aussi du prix des logements, qui a explosé depuis l'arrivée des télétravailleurs pendant la pandémie. « *Il y a plein de gens qui viennent ici mais qui ne dépensent pas d'argent. Ils occupent juste de la place et ils balancent leurs ordures sur nos plages* », s'emporte-t-il. Il espère néanmoins qu'une taxe sur les logements inoccupés, actuellement en débat, pourrait calmer les prix.

Patty, qui habite à Truckee depuis 2020, mentionne de son côté des permis Airbnb délivrés au compte-goutte par la mairie : « *C'est important d'éviter qu'il y ait trop de gens qui achètent pour louer* » sur la plate-forme, argumente-t-elle, « *parce qu'il n'y a pas assez de logements pour les personnes qui travaillent dans le secteur du tourisme.* » En revanche, elle n'est pas convaincue par le projet de taxe sur les résidences secondaires. « *Tahoe est un endroit incroyablement beau, nous ne voulons pas le garder pour nous tout seuls* », conclut-elle. « *Nous voulons le partager avec les touristes, qui sont une source de travail et de revenus pour la région. Mais c'est important de limiter les nuisances.* » ■

Micropep a trouvé un pesticide écolo dans la tomate

AGRITECH

L'entreprise de biotechnologies toulousaine vient de lever 27 millions d'euros pour faire les essais réglementaires de son fongicide naturel.

Il est efficace contre la rouille du soja et le mildiou de la vigne et de la pomme de terre.

Laurent Marcaillou
— Correspondant à Toulouse

C'est peut-être le début d'une belle histoire. Dans un contexte difficile pour le financement de l'agriculture technologique, la biotech toulousaine Micropep a bouclé une levée de fonds de série B de 27 millions d'euros pour réaliser la procédure réglementaire de son fongicide biologique contre la rouille du soja et le mildiou de la pomme de terre et de la vigne.

Bpifrance et le fonds suisse Zebra Impact Ventures entrent au capital et les investisseurs historiques – Supernova Invest, Sofinnova Partners, IRDI Capital, FNC Corporate Ventures et Fall Line Capital –, réinvestissent. C'est la troisième levée de fonds de cette jeune entreprise de 50 salariés, dont 10 aux Etats-Unis, qui a obtenu 48 millions d'euros depuis sa création en 2016.

Dégradation rapide

Issu du Laboratoire de recherche en sciences végétales du CNRS et de l'université Paul Sabatier à Toulouse, Micropep a sélectionné, par fermentation et purification, un micropeptide (une petite protéine d'une dizaine d'acides aminés) découvert dans les plants de tomates.

Elle en a fait un principe actif naturel qui empêche les champignons de proliférer, sans s'attaquer aux plantes ni aux hommes. Il a plusieurs avantages par rapport aux fongicides chimiques : il se dégrade rapidement, ne s'attaque pas à la faune, est plus sélectif contre les pathogènes et agit à des doses plus faibles. Après avoir fait une cinquantaine d'essais en Europe, aux Etats-Unis et en Amérique latine entre 2021 et 2023, l'entreprise affirme que son biofongicide a une efficacité comparable à celle des produits chimiques, voire supérieure dans certains cas de résistance aux traitements.

Cette levée de fonds lui permettra de financer les études et les essais réglementaires pour mesurer l'écotoxicité et les résultats dans plusieurs pays. Elle espère obtenir les agréments d'utilisation en 2027 en Amérique latine, en 2028 aux Etats-Unis et en 2030 en Europe.

Herbicide à l'étude

Micropep élargira aussi sa bibliothèque de micropeptides contre d'autres maladies comme le botrytis de la tomate et de la fraise et la septoriose du blé. Il préparera aussi un herbicide contre l'amarante dans les grandes cultures. Il utilise l'intelligence artificielle et la biologie synthétique pour identifier les combinaisons d'acides aminés les plus prometteuses pour la protection des cultures.

Les pesticides biologiques à base de micropeptides n'en sont qu'à leur début. Une dizaine d'entreprises dans le monde utilisent cette technologie mais pour le moment seule la société américaine Vestaron commercialise un insecticide pour les cultures sous serre.

La difficulté est d'obtenir une bonne efficacité à un coût faible pour l'agriculture. « *Nous visons des prix comparables à ceux de la chimie,* assure Thomas Laurent, PDG et cofondateur de Micropep avec deux chercheurs du CNRS. *Nous avons travaillé sur un procédé de production biologique qualitative et pas chère.* »

Micropep a déposé 80 brevets et sous-traitera la production à des industriels des biotechnologies. Ses molécules entreront dans la formulation de pesticides biologiques ou même chimiques. « *Le marché ira vers la combinaison des produits biologiques et chimiques,* prévoit Thomas Laurent. *Car il y a de plus en plus de résistances aux pesticides et les industriels cherchent des solutions pour regagner en efficacité.* » ■

COMMUNIQUÉ

ATOS
Société européenne au capital social de 11 653 359 €
ayant son siège social 80 quai Voltaire à Bezons (95870)
323 623 603 RCS Pontoise
(la « **Société** » ou « **ATOS SE** »)

Notification des Administrateurs Judiciaires d'ATOS SE aux actionnaires de la Société des modalités de répartition en classes et de calcul des droits de vote au sein de chaque classe (Articles L. 626-30, V et R. 626-58 du Code de commerce)

Par jugement du 23 juillet 2024, le Tribunal de commerce spécialisé de Nanterre a décidé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée à l'égard de la Société et a désigné :
- la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, dont le domicile professionnel est sis au 176, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) ; et
- la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Thibaut Martinat, dont le domicile professionnel est sis au 3, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine (92200), en qualité d'administrateurs judiciaires de la Société (les « **Administrateurs Judiciaires** ») avec mission de surveillance.

Le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société prévoit :
- une modification des droits des actionnaires de la Société, et
- la restructuration de l'endettement financier de la Société.

Par avis du 26 juillet 2024 inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, bulletin n°90, numéro d'affaire 2403378 (l' « **Avis du 26 juillet 2024** ») et publié dans le journal d'annonces légales Les Echos, en application de l'article R. 626-55 du Code de commerce, les Administrateurs Judiciaires ont avisé les titulaires de créances et de droits visés dans l'avis qu'ils sont des parties affectées par le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société et qu'ils sont en conséquence membres d'une classe, en application de l'article L. 626-30 du Code de commerce.

Par la présente, les Administrateurs Judiciaires informent les actionnaires des modalités de répartition en classes et de calcul des droits de vote au sein de la classe de parties affectées à laquelle ils appartiennent, conformément aux articles L. 626-30, V et R. 626-58 du Code de commerce.

1) Modalités de répartition en classes, critères retenus pour la composition des classes de parties affectées et liste des classes de parties affectées

Conformément aux dispositions de l'article L. 626-30, III du Code de commerce, il appartient aux Administrateurs Judiciaires de répartir, sur la base de critères objectifs vérifiables, les parties affectées en classes représentatives d'une communauté d'intérêt économique suffisante en respectant les conditions suivantes :
- les créanciers titulaires de sûretés réelles portant sur les biens du débiteur, pour leurs créances garanties et les autres créanciers sont répartis en classes distinctes ;
- la répartition en classes respecte les accords de subordination conclus avant l'ouverture de la procédure et portés à la connaissance des Administrateurs Judiciaires ; et
- les détenteurs de capital forment une ou plusieurs classes.

Les créances affectées par le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société visées dans l'Avis du 26 juillet 2024 sont toutes de nature financière. Aucune de ces créances affectées ne bénéficie de privilèges ou de sûretés et aucun accord de subordination n'a été porté à la connaissance des Administrateurs Judiciaires.

Afin d'assurer le financement du groupe Atos pendant la période intermédiaire jusqu'à la mise en œuvre de la restructuration financière envisagée de la Société, certains créanciers financiers de la Société ont accepté de mettre à la disposition du groupe Atos des financements intérimaires à hauteur d'un montant total de 750 millions d'euros (les « **Financements Intérimaires** ») complétés par un prêt de 50 millions d'euros consenti par l'Etat français par l'intermédiaire du Fonds pour le Développement Economique et Social (FDES). Ces financements ne sont pas affectés par la procédure de sauvegarde accélérée de la Société.

En contrepartie de l'octroi de ces Financements Intérimaires, Atos SE s'est cependant engagée à ne pas capitaliser ni abandonner une quote-part des créances existantes – devant être affectées par le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société – des porteurs d'obligations et banques ayant souscrit à ces financements et à réinstaller, dans le cadre de sa restructuration financière, cette quote-part de créances affectées sous la forme de nouveaux instruments de dette privilégiée, dans les proportions suivantes : (i) à hauteur de 35% des montants souscrits dans le cadre des Financements Intérimaires initialement mis à disposition pour montant total de 175 millions (le « Financement Intérimaire 1 ») ; (ii) de 50% des montants souscrits dans le cadre des Financements Intérimaires mis à disposition au mois de juillet 2024 pour un montant total de 225 millions d'euros (le « Financement Intérimaire 1 bis ») ; (iii) de 35% des montants souscrits dans le cadre des Financements Intérimaires mis à disposition postérieurement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée de la Société pour un montant total de 350 millions d'euros (le « Financement Intérimaire 2 »).

Afin de constituer les classes de parties affectées, conformément aux dispositions précitées de l'article L. 626-30, III, du Code de commerce, les Administrateurs Judiciaires ont tenu compte de l'existence de communautés d'intérêts économiques distinctes entre, d'une part, les créanciers qui ont participé aux Financements Intérimaires, s'agissant de la quote-part de leurs créances bénéficiant d'un engagement de traitement différencié pris par la Société avant l'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée pour permettre la mise en œuvre de sa restructuration financière et, d'autre part, les créanciers financiers de la Société au titre de leurs créances affectées qui ne bénéficient pas de cet engagement.

En outre, en application de l'article L. 626-30, III, 3°, les actionnaires d'Atos SE ont été regroupés au sein d'une classe distincte.

A cet égard, la liste des classes de parties affectées précisant les critères retenus pour sa composition figure ci-dessous :

	Classes de parties affectées	Membres de la classe	Critère de constitution
1	Classe des créances financières chirographaires n°1	Créanciers financiers (porteurs d'obligations et créanciers bancaires) ayant participé aux Financements Intérimaires, pour la quote-part de leurs créances affectées bénéficiant d'un engagement de traitement différencié pris par la Société avant l'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée pour permettre la mise en œuvre de sa restructuration financière	Engagement pris par la Société de ne pas capitaliser ni abandonner et de réinstaller ces créances sous la forme de nouveaux instruments de dette privilégiée
2	Classe des créances financières chirographaires n°2	Créanciers financiers (porteurs d'obligations et créanciers bancaires), pour leurs créances affectées ne relevant pas de la classe des créances financières chirographaires n°1	Dette financière ne bénéficiant d'aucun engagement spécifique de la Société et devant faire l'objet d'une capitalisation partielle dans le cadre du projet de plan de la Société
3	Classe des détenteurs de capital	Actionnaires	Actionnaires

Par la présente, en application des dispositions des articles L. 626-30 et R. 626-58 du Code de commerce, **les Administrateurs Judiciaires informent les actionnaires de la Société qu'ils sont membres de la classe de parties affectées n°3 (classe des actionnaires).**

2) Modalités de calcul des voix retenues au sein de la classe des actionnaires

La classe des actionnaires statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires, présents ou représentés, ayant exprimé un vote.

Les droits de vote des actionnaires seront déterminés selon les mêmes modalités que celles applicables en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

3) Convocation au vote des classes de parties affectées, déroulement du vote, projet de plan

Les convocations au vote sur le projet de plan des classes de parties affectées, les modalités de déroulement de celui-ci et le projet de plan de sauvegarde accélérée seront communiqués ultérieurement par les Administrateurs Judiciaires et la Société, conformément aux textes applicables.

4) Modalités de communication électronique avec les Administrateurs Judiciaires

Il est rappelé que toute communication par voie électronique devra être adressée par courriel à l'adresse suivante : **atos@fhbx.eu**, copie **atos@is.kroll.com**.

Conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce, vaut consentement à la transmission par voie électronique l'utilisation de ces modalités de communication électronique.

Les Administrateurs Judiciaires :
- **SELARL FHBX** (Maître Hélène Bourbouloux)
- **SELARL AJRS** (Maître Thibaut Martinat)

Une vendetta paralyse le champ pétrolier libyen de Repsol

ÉNERGIE

L'arrêt du champ de Sharara serait lié à une vengeance personnelle menée par le puissant fils du général Haftar contre l'Espagne.

Justine Babin
— Correspondante au Caire

La confusion règne concernant la perturbation de l'activité du plus gros champ pétrolier de Libye. La Compagnie nationale pétrolière (NOC) a confirmé des informations circulant depuis le week-end dernier à propos d'une réduction de la production du champ de Sharara, dans des proportions non communiquées. Celle-ci serait même tombée à zéro lundi, selon l'agence Bloomberg, qui s'appuie sur deux sources anonymes proches des opérations. Le champ de Sharara produisait près de 270.000 barils de brut par jour, d'après des données de l'Argus Media, soit près d'un quart de la production du pays et 0,3 % de l'offre mondiale. Située dans la région désertique du Fezzan, dans le sud-ouest libyen, l'exploitation est gérée par une joint-venture entre la NOC et un consortium d'entreprises pétrolières internationales dirigé par la compagnie espagnole Repsol, accompagnée de la Française TotalEnergies, l'Autrichienne OMV et la Norvégienne Equinor.

La NOC accuse le mouvement local Colère du Fezzan, une organisation ayant organisé des manifestations contre la hausse des prix de l'essence, l'absence d'opportunités économiques et le chômage, de bloquer les opérations par la présence de ses militants sur place. Le leader du mouvement, Bachir el Cheikh, dément catégoriquement. Ce dernier accuse en revanche Saddam Haftar, fraîchement promu chef d'état-major des forces armées terrestres de l'Armée nationale libyenne (ANL), autoproclamée par son père Khalifa Haftar, d'être à l'origine du blocage. « *Le commandement général a fait fermer Sharara d'un simple appel, sans la présence sur place d'aucun citoyen du sud* » et « *pour des intérêts personnels* », a assuré Bachir el Cheikh, lors d'une émission sur la chaîne libyenne El Wasat.

Un précédent mémorable

Le scénario ne ferait donc que se répéter. Le champ de Sharara avait déjà été fermé, en début d'année. A l'époque, des manifestants avaient aussi été accusés, avant que la presse espagnole ne relie ces perturbations, déjà, à Saddam Haftar. La fermeture du site, ainsi qu'un autre en Libye, avait provoqué une hausse subite des cours du Brent sur les marchés internationaux.

Dans un contexte mondial tendu, toute perturbation sur un site de production, même s'il représente moins de 0,5 % de la production mondiale, peut faire varier les prix. D'après des informations du quotidien italien « La Repubblica », le plus jeune fils de l'homme fort de l'est du pays, âgé de 33 ans, mène une vendetta personnelle contre l'Espagne où il fait l'objet d'une procédure judiciaire. Une cargaison d'équipement militaire et d'armes en partance pour les Emirats arabes unis, avec pour destinataire final Saddam Haftar en Libye, avait en effet été saisie en 2023 par les autorités espagnoles, déclenchant l'ouverture d'une enquête, selon le site d'information espagnol Crónica Global.

Cette procédure a valu à Saddam Haftar, chef de la tristement célèbre brigade Tarek Ben Zayed, accusée par Amnesty International de violations des droits humains « *pouvant constituer des crimes de guerre* », la désagréable expérience d'être brièvement retenu le 2 août dernier par la police italienne lors d'un contrôle d'identité, alors qu'il voyageait en Italie avec de faux papiers. « *Saddam Haftar imagine qu'en faisant pression sur Repsol, celle-ci va se répercuter sur le gouvernement espagnol et que la justice va abandonner son enquête* », commente Jalel Harchaoui, analyste pour le think-tank londonien Royal United Services Institute for Defence and Security Studies. « *Ce qui est clair, c'est que Saddam Haftar est un personnage extrêmement puissant et redouté et que rien ne peut se passer dans la région contrôlée par l'ALN depuis 2019 sans son approbation* ».

La première victime de cette suspension est cependant la Libye, à qui revient 88 % de la part de production du champ via la NOC. Une source précieuse de devises pour le pays à travers ses exportations, nécessaire également à la production locale d'électricité. Les hydrocarbures représentant 97 % des recettes budgétaires de la Libye... ■

Le champ pétrolier de Sharara, le plus important de Libye, produisait jusqu'à ces derniers jours près de 270.000 barils de brut par jour. *Photo Alfredo Caliz/Panos-RÉA*

COMMUNIQUÉ

ATOS
Société européenne au capital social de 11 653 359 €
ayant son siège social 80 quai Voltaire à Bezons (95870)
323 623 603 RCS Pontoise
(la « **Société** » ou « **ATOS SE** »)

Notification des Administrateurs Judiciaires d'ATOS SE aux porteurs d'obligations et aux prêteurs bancaires de la Société titulaires de créances affectées par le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société des modalités de répartition en classes et de calcul des droits de vote au sein de chaque classe (Articles L. 626-30, V et R. 626-58 du Code de commerce)

Par jugement du 23 juillet 2024, le Tribunal de commerce spécialisé de Nanterre a décidé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée à l'égard de la Société et a désigné :

- la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, dont le domicile professionnel est sis au 176, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) ; et
- la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Thibaut Martinat, dont le domicile professionnel est sis au 3, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine (92200), en qualité d'administrateurs judiciaires de la Société (les « **Administrateurs Judiciaires** ») avec mission de surveillance.

Le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société prévoit :

- la restructuration de l'endettement financier de la Société ; et
- une modification des droits des actionnaires de la Société.

Par avis du 26 juillet 2024 inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, bulletin n°90, numéro d'affaire 2403378 (l' « **Avis du 26 juillet 2024** ») et publié dans le journal d'annonces légales Les Echos, en application de l'article R. 626-55 du Code de commerce, les Administrateurs Judiciaires ont avisé les titulaires de créances et de droits visés dans l'avis qu'ils sont des parties affectées par le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société et qu'ils sont en conséquence membres d'une classe, en application de l'article L. 626-30 du Code de commerce.

Par la présente, les Administrateurs Judiciaires informent les créanciers affectés des modalités de répartition en classes et de calcul des droits de vote au sein de la classe de parties affectées à laquelle ils appartiennent, conformément aux articles L. 626-30, V et R. 626-58 du Code de commerce.

1) Modalités de répartition en classes, critères retenus pour la composition des classes de parties affectées et liste des classes de parties affectées

Conformément aux dispositions de l'article L. 626-30, III du Code de commerce, il appartient aux Administrateurs Judiciaires de répartir, sur la base de critères objectifs vérifiables, les parties affectées en classes représentatives d'une communauté d'intérêt économique suffisante en respectant les conditions suivantes :

- les créanciers titulaires de sûretés réelles portant sur les biens du débiteur, pour leurs créances garanties et les autres créanciers sont répartis en classes distinctes ;
- la répartition en classes respecte les accords de subordination conclus avant l'ouverture de la procédure et portés à la connaissance des Administrateurs Judiciaires ; et
- les détenteurs de capital forment une ou plusieurs classes.

Les créances affectées par le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société visées dans l'Avis du 26 juillet 2024 sont toutes de nature financière. Aucune de ces créances affectées ne bénéficie de privilèges ou de sûretés et aucun accord de subordination n'a été porté à la connaissance des Administrateurs Judiciaires.

Afin d'assurer le financement du groupe Atos pendant la période intermédiaire jusqu'à la mise en œuvre de la restructuration financière envisagée de la Société, certains créanciers financiers de la Société ont accepté de mettre à la disposition du groupe Atos des financements intérimaires à hauteur d'un montant total de 750 millions d'euros (les « **Financements Intérimaires** ») complétés par un prêt de 50 millions d'euros consenti par l'Etat français par l'intermédiaire du Fonds pour le Développement Economique et Social (FDES). Ces financements ne sont pas affectés par la procédure de sauvegarde accélérée de la Société.

En contrepartie de l'octroi de ces Financements Intérimaires, Atos SE s'est cependant engagée à ne pas capitaliser ni abandonner une quote-part des créances existantes – devant être affectées par le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société – des porteurs d'obligations et banques ayant souscrit à ces financements et à réinstaller, dans le cadre de sa restructuration financière, cette quote-part de créances affectées sous la forme de nouveaux instruments de dette privilégiée, dans les proportions suivantes : (i) à hauteur de 35% des montants souscrits dans le cadre des Financements Intérimaires initialement mis à disposition pour montant total de 175 millions (le « **Financement Intérimaire 1** ») ; (ii) de 50% des montants souscrits dans le cadre des Financements Intérimaires mis à disposition au mois de juillet 2024 pour un montant total de 225 millions d'euros (le « **Financement Intérimaire 1 bis** ») ; (iii) de 35% des montants souscrits dans le cadre des Financements Intérimaires mis à disposition postérieurement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée de la Société pour un montant total de 350 millions d'euros (le « **Financement Intérimaire 2** »).

Afin de constituer les classes de parties affectées, conformément aux dispositions précitées de l'article L. 626-30, III, du Code de commerce, les Administrateurs Judiciaires ont tenu compte de l'existence de communautés d'intérêts économiques distinctes entre, d'une part, les créanciers qui ont participé aux Financements Intérimaires, s'agissant de la quote-part de leurs créances bénéficiant d'un engagement de traitement différencié pris par la Société avant l'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée pour permettre la mise en œuvre de sa restructuration financière et, d'autre part, les créanciers financiers de la Société au titre de leurs créances affectées qui ne bénéficient pas de cet engagement.

En outre, en application de l'article L. 626-30, III, 3°, les actionnaires d'Atos SE ont été regroupés au sein d'une classe distincte.

A cet égard, la liste des classes de parties affectées précisant les critères retenus pour sa composition figure ci-dessous :

	Classes de parties affectées	Membres de la classe	Critère de constitution
1	Classe des créances financières chirographaires n°1	Créanciers financiers (porteurs d'obligations et créanciers bancaires) ayant participé aux Financements Intérimaires, pour la quote-part de leurs créances affectées bénéficiant d'un engagement de traitement différencié pris par la Société avant l'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée pour permettre la mise en œuvre de sa restructuration financière	Participation aux Financements Intérimaires ouvrant droit à un engagement pris par la Société de ne pas capitaliser ni abandonner et de réinstaller ces créances sous la forme de nouveaux instruments de dette privilégiée
2	Classe des créances financières chirographaires n°2	Créanciers financiers (porteurs d'obligations et créanciers bancaires), pour leurs créances affectées ne relevant pas de la classe des créances financières chirographaires n°1	Dette financière ne bénéficiant d'aucun engagement spécifique de la Société et devant faire l'objet d'une capitalisation partielle dans le cadre du projet de plan de la Société
3	Classe des détenteurs de capital	Actionnaires	Actionnaires

Par la présente, en application des dispositions des articles L. 626-30 et R. 626-58 du Code de commerce, **les Administrateurs Judiciaires informent les porteurs d'obligations et les créanciers bancaires de la Société, pour leurs créances visées dans l'Avis du 26 juillet 2024, qu'ils sont membres de la classe de parties affectées n°2 à hauteur du montant de leurs créances qui ne relèvent pas de la classe de parties affectées n°1, le cas échéant.**

2) Arrêté du montant des créances et des droits dont sont titulaires les parties affectées

Les montants des créances pris en compte pour le calcul des voix au sein de chaque classe de parties affectées sont arrêtés par les Administrateurs Judiciaires en application des articles L. 626-30, V, R. 626-56 et R. 626-58 du Code de commerce. Ils correspondent **:**

- pour la classe des créances financières chirographaires n°1 au montant en principal des créances de la classe ;
- pour la classe des créances financières chirographaires n°2 au montant en principal des créances de la classe auquel s'ajoutent les intérêts échus et à échoir jusqu'à la date de maturité contractuelle du montant total des créances affectées détenues par le créancier concerné.

La quote-part des créances financières bénéficiant de l'engagement de réinstallation pris par la Société en contrepartie des Financements Intérimaires est allouée entre les différents instruments de dette au prorata de la détention de créances en principal des créanciers financiers ayant participé aux Financements Intérimaires.

Les tableaux ci-dessous indiquent, sur la base des montants indiqués par la Société et certifiés par les commissaires aux comptes, le montant en principal et, le cas échéant, en intérêts à la veille du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée. Les intérêts à échoir depuis le jugement d'ouverture jusqu'à la date de maturité contractuelle seront pris en compte pour les besoins du calcul des droits de vote de la classe des créances financières chirographaires n°2.

➢ **Classe des créances financières chirographaires n°1**

	Référence	Descriptif	Montant des créances concernées *(principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)*
1	Term Loan A	Contrat de prêts (*Term Facilities Agreement*) conclu en date du 29 juillet 2022 entre notamment Atos SE en qualité d'emprunteur (*Borrower*), BNP Paribas et J.P. Morgan SE en qualité de coordinateurs (*Coordinators*), BNP Paribas en qualité d'agent (*Facility Agent*) et un groupe de banque en qualité de prêteurs telle que listée dans le contrat (*Lenders*)	112.578.929 euros
2	RCF	Contrat de prêt multidevises renouvelable (*Multicurrency revolving facility agreement*) conclu en date du 6 novembre 2014 entre Atos SE et les sociétés listées dans le contrat en qualité d'emprunteurs (*Borrowers*), les banques listées dans le contrat en qualité de prêteurs (*Lenders*) et nouveaux prêteurs (*New Lenders*) et BNP Paribas en qualité d'Agent (*Facility Agent*), tel que modifié en date du 11 octobre 2018.	37.421.071 euros
3	2024 Notes (ISIN: FR0013457942)	Termes et conditions relatifs à l'émission de 5.000 obligations échangeables en actions par Atos SE en date du 6 novembre 2019, arrivant à échéance le 6 novembre 2024, d'une valeur nominale de 100.000 euros pour un montant total de 500.000.000 euros	49.130.971 euros
4	2025 Notes (ISIN: FR0013378452)	Prospectus en date du 5 novembre 2018 relatif à l'émission d'obligations par Atos SE le 7 novembre 2018, arrivant à échéance le 7 mai 2025, d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune, pour un montant total de 750.000.000 euros (auquel est annexé les termes et conditions de ces obligations)	42.437.179 euros
5	2026 Medium-Term Notes (ISIN: FR0125601643)	Term-sheet des titres de créances négociables (*Negotiable European Medium Term Notes (NEU MTN)*) émis par Atos SE en date du 17 avril 2019, échus le 17 April 2026, pour un montant total de 50.000.000 euros	6.554.716 euros
6	2028 Notes (ISIN: FR0013378460)	Prospectus en date du 5 novembre 2018 relatif à l'émission d'obligations par Atos SE le 7 novembre 2018, arrivant à échéance le 7 novembre 2028, d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune pour un montant total de 350.000.000 euros (auquel est annexé les termes et conditions de ces obligations)	15.587.961 euros
7	2029 Notes (ISIN: FR0014006G24)	Prospectus en date du 10 novembre 2021 relatif à l'émission d'obligations Sustainability Linked par Atos SE le 12 novembre 2021, arrivant à échéance le 12 novembre 2029, d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune, pour un montant total de 800.000.000 euros (auquel est annexé les termes et conditions de ces obligations)	32.539.173 euros

➢ **Classe des créances financières chirographaires n°2**

	Référence	Descriptif	Montant des créances concernées *(principal et totalité des intérêts courus à la veille du jugement d'ouverture)*
1	Term Loan A	Contrat de prêts (*Term Facilities Agreement*) conclu en date du 29 juillet 2022 entre notamment Atos SE en qualité d'emprunteur (*Borrower*), BNP Paribas et J.P. Morgan SE en qualité de coordinateurs (*Coordinators*), BNP Paribas en qualité d'agent (*Facility Agent*) et un groupe de banque en qualité de prêteurs telle que listée dans le contrat (*Lenders*)	1.419.924.521 euros (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle, dont les modalités de calcul sont visées par la liste des créances affectées établie par la Société, certifiée par ses commissaires aux comptes, conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce)
2	RCF	Contrat de prêt multidevises renouvelable (*Multicurrency revolving facility agreement*) conclu en date du 6 novembre 2014 entre Atos SE et les sociétés listées dans le contrat en qualité d'emprunteurs (*Borrowers*), les banques listées dans le contrat en qualité de prêteurs (*Lenders*) et nouveaux prêteurs (*New Lenders*) et BNP Paribas en qualité d'Agent (*Facility Agent*), tel que modifié en date du 11 octobre 2018.	872.251.027 euros (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle, dont les modalités de calcul sont visées par la liste des créances affectées établie par la Société, certifiée par ses commissaires aux comptes, conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce)
3	2024 Notes (ISIN: FR0013457942)	Termes et conditions relatifs à l'émission de 5.000 obligations échangeables en actions par Atos SE en date du 6 novembre 2019, arrivant à échéance le 6 novembre 2024, d'une valeur nominale de 100.000 euros pour un montant total de 500.000.000 euros	450.869.029 euros (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle, dont les modalités de calcul sont visées par la liste des créances affectées établie par la Société, certifiée par ses commissaires aux comptes, conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce)
4	2025 Notes (ISIN: FR0013378452)	Prospectus en date du 5 novembre 2018 relatif à l'émission d'obligations par Atos SE le 7 novembre 2018, arrivant à échéance le 7 mai 2025, d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune, pour un montant total de 750.000.000 euros (auquel est annexé les termes et conditions de ces obligations)	710.331.671 euros (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle, dont les modalités de calcul sont visées par la liste des créances affectées établie par la Société, certifiée par ses commissaires aux comptes, conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce)
5	2026 Medium-Term Notes (ISIN: FR0125601643)	Term-sheet des titres de créances négociables (*Negotiable European Medium Term Notes (NEU MTN)*) émis par Atos SE en date du 17 avril 2019, échus le 17 April 2026, pour un montant total de 50.000.000 euros	43.596.847 euros (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle, dont les modalités de calcul sont visées par la liste des créances affectées établie par la Société, certifiée par ses commissaires aux comptes, conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce)
6	2028 Notes (ISIN: FR0013378460)	Prospectus en date du 5 novembre 2018 relatif à l'émission d'obligations par Atos SE le 7 novembre 2018, arrivant à échéance le 7 novembre 2028, d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune pour un montant total de 350.000.000 euros (auquel est annexé les termes et conditions de ces obligations)	340.603.994 euros (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle, dont les modalités de calcul sont visées par la liste des créances affectées établie par la Société, certifiée par ses commissaires aux comptes, conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce)
7	2029 Notes (ISIN: FR0014006G24)	Prospectus en date du 10 novembre 2021 relatif à l'émission d'obligations Sustainability Linked par Atos SE le 12 novembre 2021, arrivant à échéance le 12 novembre 2029, d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune, pour un montant total de 800.000.000 euros (auquel est annexé les termes et conditions de ces obligations)	773.012.747 euros (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle, dont les modalités de calcul sont visées par la liste des créances affectées établie par la Société, certifiée par ses commissaires aux comptes, conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce)

3) Modalités de calcul des voix retenues au sein des classes n°1 et n°2

Les classes n°1 et n°2 statueront chacune à la majorité des deux tiers (2/3) des voix détenues par leurs membres respectifs, présents ou représentés, ayant exprimé un vote.

Au sein de chaque classe, le nombre de droits de vote alloués à chaque créancier est déterminé au prorata du montant de sa créance détenue à l'encontre de la Société, en principal et, le cas échéant, en intérêts (en ce inclus les intérêts à échoir jusqu'à la maturité contractuelle), par rapport au montant total des créances des membres de la classe arrêté par les Administrateurs Judiciaires conformément à l'article L. 626-30, V du Code de commerce.

En application des articles L. 626-30-1 et R. 626-57 du Code de commerce, tout transfert de tout ou partie des créances affectées que vous détenez devra être porté à la connaissance des Administrateurs Judiciaires par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et par courriel à l'adresse suivante : **atos@fhbx.eu**, copie **atos@is.kroll.com**. Le cessionnaire desdites créances ne sera admis à exprimer un vote au sein de la classe qu'à compter de la réception (laquelle ne pourra intervenir après une date de référence qui vous sera communiquée au moment de la convocation au vote) de ladite lettre recommandée avec demande d'avis de réception par les Administrateurs Judiciaires ou de leur confirmation de réception par courriel.

4) Convocation au vote des classes de parties affectées, déroulement du vote, projet de plan

Les convocations au vote sur le projet de plan des classes de parties affectées, les modalités de déroulement de celui-ci et le projet de plan de sauvegarde accélérée seront communiqués ultérieurement par les Administrateurs Judiciaires, conformément aux textes applicables.

5) Modalités de communication électronique avec les Administrateurs Judiciaires

Il est rappelé que toute communication par voie électronique devra être adressée par courriel à l'adresse suivante : **atos@fhbx.eu**, copie **atos@is.kroll.com**.

Conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce, vaut consentement à la transmission par voie électronique l'utilisation de ces modalités de communication électronique.

Les Administrateurs Judiciaires :

- **SELARL FHBX** (Maître Hélène Bourbouloux)
- **SELARL AJRS** (Maître Thibaut Martinat)

JO de Paris 2024 : comment les chaînes courtisent le jeune public

● Pour reconquérir les jeunes, les diffuseurs officiels des Jeux ont fait preuve de beaucoup d'inventivité.
● En plus d'inonder le Web avec leurs vidéos, ils ont enrôlé influenceurs et célébrités, développé l'interactivité de leurs services de streaming et noué de nouveaux partenariats avec les plateformes sociales.

AUDIOVISUEL

Fabio Benedetti Valentini

Le rappeur Snoop Dogg qui se balade pour commenter les compétitions pour NBCUniversal, des interviews de sportifs avec Bugs Bunny sur le toit de l'hôtel Raphaël pour Eurosport, les plateaux de la chaîne numérique de France Télévisions animés par des streamers comme Rivenzi « à la Twitch »… Décidément, les diffuseurs des Jeux n'ont pas manqué d'inventivité pour élargir les publics et surtout reconquérir les jeunes. Un défi qu'ils partagent avec les organisateurs. Ce n'est pas un hasard si le Comité international olympique (CIO) a voulu la breakdance et le skateboard aux JO de Paris.

Mais plus généralement, il y a tellement d'exploits sportifs et de festivités, le tout dans des décors époustouflants, que les écrans débordent de ces séquences « authentiques » dont raffolent les jeunes. Les audiences du petit écran remercient. Une étude de l'agence de talents UTA citée par Business Insider et réalisée aux Etats-Unis juste avant le début des JO auprès de spectateurs de moins de 45 ans pointait l'ampleur du problème pour les télévisions : parmi ceux voulant regarder les Jeux, près de 80 % comptaient les suivre sur les réseaux sociaux (YouTube, Instagram, Facebook, TikTok…) !

Engagé par NBCUniversal en tant que commentateur, le rappeur Snoop Dogg est devenu un des visages incontournables des JO de Paris. *Photo Lukasz Kowalski/Reuters*

« Rayonner à 360 degrés »

« *Les jeunes publics veulent du divertissement et de l'engagement, ils veulent voir les athlètes en compétition mais aussi les connaître sous d'autres angles,* explique Scott Young, qui supervise Eurosport et les toutes les activités sportives de Warner Bros. Discovery (WBD) en Europe. *Pour les satisfaire, il faut rayonner à 360 avec des directs qui doivent rester en exclusivité sur les chaînes et les plateformes de streaming, mais avec aussi énormément d'autres contenus sur nos sites et sur les plateformes sociales.* »

Pour séduire les jeunes, les stratégies des diffuseurs sont assez convergentes. Tout d'abord, ils inondent le Web de leurs contenus. France.tv a enregistré 168 millions de vidéos vues au 12e jour des compétitions (deux fois plus que lors des JO de Tokyo). WBD, détenteur des droits de diffusion en payant en France et dans plus de 40 autres marchés européens, a quant à lui dépassé les 3 milliards de vues pour ses vidéos sur les réseaux sociaux.

Autre tendance : enrôler des créateurs ou des célébrités pour faire levier sur leurs millions d'abonnés. A Paris, en plus de Snoop Dogg en tant que commentateur, NBCUniversal, qui a payé plus de 7 milliards de dollars pour les droits de diffusion des Jeux aux Etats-Unis jusqu'en 2032, a aussi fait appel à Alex Cooper. Cette vedette des podcasts anime une émission sur Peacock, son service de streaming. Ce géant –1.200 personnes envoyées à Paris y compris 90 équipes de tournage ! – a aussi trié sur le volet une trentaine d'influenceurs (youtubeurs, tiktokeurs…) qui sont accrédités mais n'ont pas le droit de filmer les compétitions.

De manière similaire, WBD a parrainé une dizaine de youtubeurs. France Télévisions, le diffuseur officiel en clair des Jeux en France, a, de son côté, choisi trois créateurs principalement présents sur TikTok. Et a aussi lancé un défi à cinq personnalités, dont l'ancien footballeur Robert Pirès et le streamer Zack Nani.

Interactivité

Le groupe public a aussi soigné l'interactivité de France.tv (chats, quiz, statistiques, etc.) « *Le but est d'établir un lien direct et très fort avec le public, en faisant un effort particulier auprès des jeunes, qui, d'ailleurs, semblent très attirés par ces Jeux* », estime Laurent-Eric Le Lay, directeur des sports de France Télévisions. Depuis deux semaines, la part d'audience globale des chaînes du groupe auprès des 25-49 ans est de 58 %. Sur France.tv, il y a 2 millions de nouveaux inscrits dont un quart entre 12 et 25 ans.

Les diffuseurs ont aussi noué des partenariats plus larges avec les réseaux. « *Nous avions des accords pour partager des contenus et du matériel avec des plateformes sociales* » depuis plusieurs éditions des Jeux, mais c'était plutôt « *un exercice marketing* », rappelle Gary Zenkel, qui coordonne la couverture olympique chez NBC. Or, pour les JO de Paris « *notre distribution sur les plateformes sociales est entièrement supportée par du sponsoring ou de la publicité dont nous contrôlons les ventes* », pointe-t-il.

NBCUniversal est notamment allé un cran plus loin avec un « show » quotidien sur TikTok depuis le Palais Brongniart transformé en « Team USA House ». Et un autre partenariat avec la délégation olympique américaine lui a permis de créer sur Roblox un métavers avec un musée, un cinéma pour voir les compétitions, une boutique et les avatars d'une vingtaine d'athlètes.

Lire nos informations
Pages 14 à 17

Gold zone, alertes médailles… les recettes pour diffuser en streaming

NBCUniversal et Warner Bros. Discovery (WBD) proposent chacun des milliers d'heures de programmation sur leurs plateformes pendant la quinzaine olympique.

Certes, les bonnes vieilles chaînes restent clé dans la diffusion des directs des Jeux Olympiques. Mais elles doivent aussi être présentes en streaming. NBCUniversal et Warner Bros. Discovery – présent sur plus de 40 marchés européens – proposent ainsi chacun des milliers d'heures de programmation sur leurs plateformes pendant la quinzaine olympique.

De quoi les faire monter en puissance face à un Netflix qui n'est que marginalement présent sur le sport en direct. Passage en revue des recettes que ces deux géants appliquent des deux côtés de l'Atlantique.Piqûre de rappel historique. Lors des Jeux d'Atlanta en 1996, la programmation sur NBCUniversal (groupe Comcast) était de 172 heures alors qu'à Paris le groupe détenteur des droits de diffusion pour les Etats-Unis propose… 5.000 heures en streaming en plus de 2.000 heures en linéaire !

L'enjeu primordial est de ne pas perdre le spectateur dans cet océan de contenus. « *Il faut aider les publics à naviguer à travers une offre si vaste,* explique Gary Zenkel, qui dirige la couverture des Jeux pour le géant américain NBCUniversal. *Les téléspectateurs doivent être mis en position de trouver les sports qu'ils aiment mais parfois il faut aussi savoir les prendre un peu par la main et les conduire vers des découvertes. Pour ces Jeux, nous sommes parvenus à proposer une expérience de visionnage sans frictions.* »

Emissions inspirées de la NFL

NBCUniversal a notamment créé « Gold Zone », un format inspiré d'une émission très populaire sur la NFL. Disponible uniquement sur sa plateforme de streaming Peacock (et pas sur la chaîne NBC), il s'agit d'un « multiview ».

Le principe est celui d'un plateau très rythmé avec quatre animateurs où on passe très rapidement d'un direct à un autre, pour suivre les moments clés et les médailles.

De quoi permettre de faire découvrir aux téléspectateurs beaucoup de sports différents alors qu'une émission classique de chaîne télé pendant les Jeux propose les directs de deux ou trois sports. NBCUniversal a aussi créé une deuxième émission uniquement pour sa plateforme de streaming. Le groupe a confié à Alex Cooper un programme qui se veut être une « *fête interactive de visionnage* » où cette star des podcasts reçoit des champions comme la gymnaste Simone Biles pour accompagner les directs. Un format proche d'une autre émission très populaire aux Etats-Unis sur la NFL, le « ManningCast » (sur ESPN, groupe Disney).

> « Les téléspectateurs doivent être mis en position de trouver les sports qu'ils aiment mais parfois il faut aussi savoir les prendre un peu par la main. »
>
> **GARY ZENKEL**
> Président de NBC Olympics and Business

Un « héros » mis à l'honneur

De son côté, WBD diffuse plus 3.800 heures de direct sur ses chaînes Eurosport en 19 langues et les propose aussi en intégralité sur ses deux plateformes : Max, qui a été lancé récemment en France et dans plus de 20 autres pays, et Discovery+, disponible notamment en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni. Plutôt que de créer des émissions spéciales pour le streaming, WBD a choisi de faire des choix éditoriaux pour guider le public alors qu'il peut y avoir jusqu'à 62 directs en simultané.

Sur la page d'accueil de Max en France (le schéma est analogue dans les autres pays), un « héros » est mis à l'honneur en fonction de l'actualité des Jeux. Le public peut aussi retrouver ses sports olympiques préférés via un menu intuitif à base de pictogrammes.

Pour éviter que le téléspectateur rate un temps fort sur une autre discipline, des alertes médailles viennent le prévenir. Enfin, reprenant une fonctionnalité déjà disponible pour la Premier League, certains flux « live » des JO proposent une « timeline » avec des icônes marque-temps permettant de retrouver en un clic un moment clé. — *F. B. V*

fusions // acquisitions // cessions // partenariats

ENTREPRISES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

SOCIETE D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
RESTRUCTURING & INSOLVENCY
PREVENTION ET ADMINISTRATION D'ENTREPRISES

RECHERCHE DE REPRENEURS

CBF ASSOCIÉS
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

La Société VEJES en procédure de Redressement Judiciaire
Spécialisée dans le service d'assistance informatique en ligne pour les entreprises et études et management de projets informatiques

Localisation : Région Toulousaine
Effectif : 19
Chiffre d'affaires H.T : 2,3 m €

Contacts : SCP CBF ASSOCIES p/p de Maître Christian CAVIGLIOLI
E-mail Etude : contact@cbfassocies.com - Accès à la data-room : www.aj-dataroom.fr
La SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Maître Christian CAVIGLIOLI, désignée par le Tribunal de Commerce de TOULOUSE par Jugement en date du 18 juillet 2024, informe les repreneurs potentiels que le délai fixé pour le dépôt des offres est reporté au :
6 septembre 2024 à 12h00

RECHERCHE REPRENEURS OU INVESTISSEURS

- **Activité : 3 Fonds de commerce de boulangerie / pâtisserie**
- **Typologie de la clientèle : Particuliers, restaurants, campings et collectivités locales (collèges et lycées)**
- **Localisation : CAHORS - LOT (46000)**
- **Effectif : 18 salariés**
- **CA HT : 1 378 803 € (2021) // 1 088 704 € (2020)**

DATE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES LE 06/09/2024 à 14h00

Accès à une data room électronique après régularisation auprès de l'Administrateur Judiciaire d'un engagement de confidentialité et présentation du candidat

AJ MEYNET & ASSOCIES
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

CONTACT :
SELARL AJ MEYNET & ASSOCIES
ANNECY
Maître David-Emmanuel MEYNET
Salomé NAVICK
Meynet-annecy@etude-meynet.fr

Retrouvez nos annonces sur **etude-meynet.com/entreprises**

CARDON & BORTOLUS
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

SELARL CARDON & BORTOLUS
Contact : Madame Laëtitia CRUSSON
Tél. : 03 25 73 97 98
E-mail : l.crusson@cardon-bortolus.fr

APPEL D'OFFRES DE REPRISE OU PARTENARIAT
Société d'aide à domicile à destination de personnes âgées
Implantée dans le département de l'Aube (10)
Chiffre d'affaires au 31/12/2022 : 549 595,97 Euros
Effectifs : 25 personnes
Personnes aidées : 50

Date limite de dépôt des offres : 12 septembre 2024 à 12h00

L'accès à un dossier de présentation sera donné sur demande écrite motivée auprès de l'Etude après signature d'un engagement de confidentialité. **[réf. Etude : n° 8567]**

ASPAJ

Administrateur Judiciaire recherche repreneur d'une entreprise spécialisée dans la vente de chaussures et de vêtements prêts à porter de la marque TIMBERLAND sise dans les Alpes-Maritimes (CAP 3000)

Salariés : 3
Chiffre d'affaires 2023 : 1.491,6 K€ HT (2 établissements)
Situation locative : bail commercial pour des locaux d'environ 156,50 m²

Date limite de dépôt des offres : 26 août 2024 à 12 heures

Contact par courrier ou par mail: SELARL Xavier HUERTAS & Associés
1, rue Lamartine - CS 81041 - 06050 NICE CEDEX 1
Email : x.huertas@etude-huertas.fr

UN DOSSIER DE REPRISE SERA ADRESSE APRES SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

ABITBOL & ROUSSELET
MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIÉS

RECHERCHE DE CANDIDATS REPRENEURS EN PLAN DE CESSION

SOLVE
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

Groupe spécialisé dans les métiers de bouche
(traiteur, pâtisserie, boulangerie, sommellerie, confiserie, chocolaterie, glaces, salon de thé, cuisine, restaurant, évènementiel)
4 sociétés en redressement judiciaire
Siège situé à Paris
130 salariés
Chiffre d'affaires consolidé au 30/04/2023 : 11 M€
Réseau de 5 boutiques en propre, 2 boutiques en franchise et au total une trentaine de points de vente situés en France, au Qatar, à Hong-Kong et au Japon

- **Société holding** (aucun salarié, aucun chiffre d'affaires) ;
- **3 filiales opérationnelles :**
  - **Filiale détenue à 100% exploitant la production, l'activité B to B et plusieurs points de vente** (124 salariés, chiffre d'affaires au 30/04/2023 de 8,4 M€) ;
  - **Filiale détenue à 75,5% exploitant une boutique** (6 salariés, chiffre d'affaires au 30/04/2023 de 464 K€) ;
  - **Filiale détenue à 100% exploitant un laboratoire** (aucun salarié, chiffre d'affaires au 30/04/2023 de 317 K€).

La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 12 septembre 2024, à midi (heure de Paris)
Pour accéder aux dossiers de présentation, les candidats intéressés sont invités à contacter par écrit :

Maître Frédéric Abitbol
Administrateur judiciaire
frederic.abitbol@fajr.eu
violette.duchon-doris@fajr.eu

Maître Jonathan El Baze
Administrateur judiciaire
jonathan.elbaze@solve-aj.fr
elsa.labrunie@solve-aj.fr

AJIRE

Erwan MERLY
Administrateur Judiciaire associé
Rennes – Lorient - Caen
La Roche sur Yon
La Rochelle - Le Mans
Dossier suivi par
Paul Falissard
Maître Erwan MERLY
A.J.I.R.E.
6 cours Raphaël Binet,
35000 RENNES

RECHERCHE DE REPRENEURS

BULDI
Plateforme digitale de mise en relation qualifiée entre particuliers et professionnels de l'habitat (lead generation). Logiciel CRM (Saas) pour les professionnels de l'habitat (lead management).
Chiffre d'affaires 2022 : **909 K€**
Chiffre d'affaires 2023 : **1 463 K€**
Effectifs : **20 salariés**
Implantation : **VANNES (56)**
Date limite de dépôt des offres : **19 août 2024 à 12h00**

Contact : etude.rennes@ajire.eu

(Accès donné au dossier de présentation sur demande écrite et motivée du candidat justifiant d'une capacité commerciale et financière adaptée, après signature d'un engagement de confidentialité et d'un cahier de charges)

JAssociés

Maître Maxime LEBRETON
31 Bd. Albert Einstein
Le Moulin des Roches
44323 NANTES

CONTACT :
Gwénola FERRON
Tél : 02.40.12.12.37
nantes@ajassocies.fr
www.dataroom.aja.fr

Réf : 28479

SOCIETE ORIUM RECHERCHE CANDIDATS A LA REPRISE EN SAUVEGARDE

orium.

Chiffre d'affaires au 31/12/2023 : 2 840 737 €
Résultat net au 31/12/2023 : (764 415) €
Effectif : 10 salariés
Activité : Importation et commercialisation de produits techniques (batteries solaires, horloges, mesureurs qualité d'air, appareils pour le jardin…)
Localisation : Sainte-Luce-sur-Loire (44980)
Actifs à céder : Droit au bail (sous-location), stocks, contrats de location/crédit-bail, commandes en cours, site Internet, marques, brevet, contrats B2B
Date Sauvegarde : 26 juin 2024.

La date limite de dépôt des offres est fixée au : vendredi 13 septembre 2024 à 17h

F.MICHEL - A.MIROITE - N.DESHAYES - S.PREVILLE - L.MIROITE - C.MASCHI - H.COUSTANS - M.LEBRETON
BLOIS-BOBIGNY-CAYENNE-CHARTRES-COLMAR-CRETEIL-EVREUX-EVRY-FORT DE FRANCE-GOSIER-LAVAL-LE MANS
LILLE-MARSEILLE-MELUN-MULHOUSE-NANTES-ORLEANS-PARIS-POITIERS-RENNES-ROUEN-TOURS-VERSAILLES

---

fhbx

Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :
SELARL FHBX
Me Gaël COUTURIER, Administrateurs Judiciaires Associés
24 Rue Childebert
69002, Lyon - www.fhbx.eu

E-mails :
etienne.jaques@fhbx.eu
mahaut.dutreil@fhbx.eu
paul.genin@fhbx.eu
gael.couturier@fhbx.eu

Recherche de repreneurs

Hélène Bourbouloux I Jean-françois Blanc I Gaël Couturier I Cécile Dür I Nathalie Leboucher I Sylvain Hustaix I Benjamin Tamboise I Charlotte Fort I Alicia Alves I Éric Samson I Théophile Fornacciari

SAS DECOTECH

DECOTech menuiserie aluminium

- **Activité** : société spécialisée dans l'étude, la fabrication et la pose de menuiseries en aluminium ;
- **Opère dans les départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain**, sur des chantiers pour des montants allant de 50 K€ à 1,5 M€ ;
- **2 sites :** siège social et bureau d'études à Rillieux-la-Pape (69140) et une métallerie à Reyrieux (01600) ;
- **Chiffres d'affaires au 30 juin 2024 :** 6 043 586 € ;
- **Effectifs :** 35 salariés ;

La date limite des offres de reprise est fixée au vendredi 13 septembre à 12h00.
L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

JAssociés

Maître
Hervé COUSTANS
103, rue Martainville
76000 ROUEN
CONTACT :
Mr BONI Marcel
Tél : 02.35.71.61.81
rouen@ajassocies.fr
dataroom-aja.fr

REF. : 27154

RECHERCHE DE CANDIDATS A LA REPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Groupe Amaroche

Chiffre d'affaires au 31/12/2023 : 1.897.283,00 €
Chiffre d'affaires au 31/12/2022 : 1.790.754,07 €
Chiffre d'affaires au 31/12/2021 : 1.197.355,04 €
Effectif : 29 CDI
Activité : Bar, brasserie, restauration rapide, livraison de plats cuisinés, sandwicherie
Localisation du siège social : ROUEN (76)
5 établissements :
La Walsheim : ROUEN (76) – 17 CDI
Le Trio : ROUEN (76) – 1 CDI
Les Coquets : MONT-SAINT-AIGNAN (76) – 4 CDI
Le Diapason : ROUEN (76) – 4 CDI
A-Table76 : BIHOREL (76) – 3 CDI
Date de Redressement Judiciaire : 22 Août 2023

La date limite de dépôt des offres est fixée au 20 Septembre 2024
Une data room électronique sera accessible après acceptation d'un engagement de confidentialité.

F.MICHEL - A.MIROITE - N.DESHAYES - S.PREVILLE - L.MIROITE - C.MASCHI - H.COUSTANS - M.LEBRETON
BLOIS-BOBIGNY-CAYENNE-CHARTRES-COLMAR-CRETEIL-EVREUX-EVRY-FORT DE FRANCE-GOSIER-LAVAL-LE MANS
LILLE-MARSEILLE-MELUN-MULHOUSE-NANTES-ORLEANS-PARIS-POITIERS-RENNES-ROUEN-TOURS-VERSAILLES

ENTREPRISES A REPRENDRE (RJ) :
TEAM TEX et SAS LOGIPLAST

AJ Partenaires
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

AJ UP
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

Activité : **Conception, fabrication et commercialisation de sièges-auto et de matériel de puériculture. Leader mondial du secteur, présent dans 56 pays.**

Lieu : **Charvieu-Chavagneux (Isère)**

Groupe :

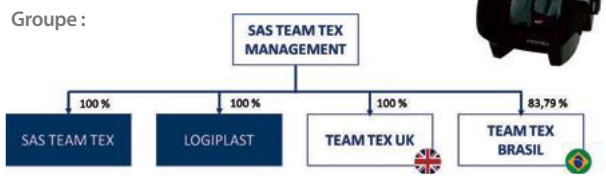

Effectifs :

TEAM TEX	LOGIPLAST	GROUPE
48 salariés	122 salariés	185 salariés

Chiffre d'affaires :

EN K€	2021	2022	2023
TEAM TEX	74 601	78 332	59 605
LOGIPLAST	14 735	18 035	12 701
GROUPE	75 493	81 062	60 000 (projet)

Description :
- **Fabrication des sièges auto – *LOGIPLAST***
- **Import de sièges et de matériel de puériculture**
- **Ventes en propre sous les marques NANIA et MIGO et sous marques distributeurs (BtoB) – *TEAM TEX***
- **Capacité maximale de production de 17 000 unités par jour**
- **Parc machines, marques, en pleine propriété**

Informations pratiques

Date limite de dépôt des offres : 26 septembre 2024 à 14h00

Data room : *accès après régularisation d'un engagement de confidentialité et justification de la capacité du candidat à intervenir sur cette affaire*

Contacts : ph.audras@ajup.fr ; g.jouet@ajup.fr ; m.jandon@ajup.fr

---

fhbx

Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :
SELARL FHBX
Me Charlotte FORT
Administrateurs Judiciaires Associés
176 Avenue Charles de Gaulle
92200, Neuilly-sur-Seine
www.fhbx.eu

e-mails :
mahaut.dutreil@fhbx.eu
badia.mahi@fhbx.eu
charlotte.fort@fhbx.eu

Recherche de repreneurs ou d'investisseurs

Hélène Bourbouloux I Jean-françois Blanc I Gaël Couturier I Cécile Dür I Nathalie Leboucher I Sylvain Hustaix I Benjamin Tamboise I Charlotte Fort I Alicia Alves I Éric Samson I Théophile Fornacciari

SAS POLICHINELLE

Société exploitant un restaurant végétarien sous forme de buffet situé dans un hôtel parisien (15e)
120 couverts et 60 en terrasse – services du déjeuner et diner tous les jours sauf le dimanche soir – petit déjeuners pour l'hôtel
Exploitation sous forme de location-gérance
- **CA au 31/12/2023 :** 1 594 399 € • **CA au 31/12/2022 :** 1 463 825 €
- **Localisation :** Paris 15e
- **Effectif :** 17 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 9 septembre 2024 à 12h
L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

---

fhbx

BCM
Administrateurs Judiciaires Associés

Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès des administrateurs judiciaires :

SELARL FHBX
Me Charlotte FORT

SELARL BCM
Me Éric BAULAND

Aux adresses suivantes :

ast@fhbx.eu
bcm-ast@bcm-aj.com

Recherche de repreneurs

A.S.T. GROUPE – D.P.L.E.
MAISONS IDEOZ – POBI

- Activité : groupe spécialisé dans la construction de maisons individuelles, promotion immobilière et aménagement de terrain, fabrication de kits ossature bois modules d'habitation charpentes et menuiseries PVC et aluminium
- Marques: Créa concept commercialisée en propre
- Villas Club, Natilia, Natibox, et M Design commercialisées par un réseau de concessionnaires exclusifs
- Filiales : POBI Industrie et POBI Structures (99.9% par A.S.T Groupe)
- 159 agences en France (dont 109 concessions), 16 centres techniques et 2 usines de production situées proche de Nevers au 31/07/2024
- 1 989 Maisons et logement livrés en 2023 (dont 1 041 MI – 92 VEFA – 856 kits OB et modules)
- Nombre de chantier en cours : environ 600 au 31/07/2024 MI
- Chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023 : 179 M€ ;
- Effectifs : 368 salariés, comme suit :
  - A.S.T. Groupe : 131 salariés
  - D.P.L.E. : 123 salariés
  - Maison IDEOZ : 9 salariés
  - POBI (2 sociétés) : 105 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au : Lundi 30 septembre 2024 à 12h00
Dépôt électronique possible si suivi d'un envoi original dans les 2 jours ouvrés). L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité, la signature du règlement de la data room, et une présentation du candidat à la reprise et des moyens dont il dispose.

JAssociés

Maître
Hervé COUSTANS
103, rue Martainville
76000 ROUEN

CONTACT :
Mme COUPE Sabrina
Tél : 02.35.71.61.81
rouen@ajassocies.fr
www.ajadataroom.fr

RECHERCHE DE CANDIDATS A LA REPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

DEMOLIN

C.A. au 31/12/2023 : 19 Millions € (sur 15 mois)
Effectif moyen 2023 : 100 salariés
Effectif actuel : 62 Salariés
Activité : le négoce et la maintenance de moteurs (terrestre & fluvial), de matériel hydraulique, de pneumatique, de manutention, de nettoyage ainsi que la mécanique générale et la maintenance industrielle.
Localisation du siège social : SOTTEVILLE-LES-ROUEN (76)
5 agences :
1 agence : BOURGUEBUS – (14) => **2.5 M€ CA** (11 salariés)
1 agence : EVREUX- (27) => **3 M€ CA** (12 salariés)
1 agence : LE HAVRE- (76) => **5 M€ CA** (10 salariés)
1 agence : CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78) => **1 M€ CA** (3 salariés)
1 agence : SOTTEVILLE LES ROUEN (76) => **7.5 M€ CA** (26 salariés)
Date de Redressement Judiciaire : 26 Mars 2024

La date limite de dépôt des offres est fixée au : 23 Août 2024
Une data room électronique sera accessible après acceptation d'un engagement de confidentialité.

F.MICHEL - A.MIROITE - N.DESHAYES - S.PREVILLE - L.MIROITE - C.MASCHI - H.COUSTANS - M.LEBRETON
BLOIS-BOBIGNY-CAYENNE-CHARTRES-COLMAR-CRETEIL-EVREUX-EVRY-FORT DE FRANCE-GOSIER-LAVAL-LE MANS
LILLE-MARSEILLE-MELUN-MULHOUSE-NANTES-ORLEANS-PARIS-POITIERS-RENNES-ROUEN-TOURS-VERSAILLES

RETROUVEZ UNE SÉLECTION DE CES ANNONCES SUR NOTRE SITE :
REPRISE-ENTREPRISE.LESECHOS.FR

VOUS SOUHAITEZ PARAÎTRE DANS CETTE RUBRIQUE

SMEDARD@LESECHOS.FR

SARAH MEDARD : 01 87 39 74 94

Assurance : les géants allemands résistent à l'impact des catastrophes naturelles

- Malgré les inondations dans le sud de l'Allemagne, les résultats semestriels d'Allianz et de Munich Re sont solides.
- Le rival de SCOR n'a jamais gagné autant d'argent en six mois.

ASSURANCE

Emmanuel Grasland
— Correspondant à Berlin

Les inondations à répétition en Allemagne sont loin d'avoir altéré la bonne santé des géants de l'assurance du pays. Jeudi, Allianz et Munich Re ont dévoilé, l'un comme l'autre, de très bons résultats semestriels.

Le rival d'AXA a présenté un bénéfice d'exploitation de 7,9 milliards d'euros, en hausse de 5,3 % au premier semestre, tandis que le plus grand réassureur de la planète publiait un résultat net de 3,76 milliards d'euros, en hausse de 55 %. *« Nous n'avons jamais autant gagné d'argent qu'au cours des six premiers mois de 2024 »*, s'est félicité Joachim Wenning, le président du directoire de Munich Re.

Même satisfaction en termes de chiffres d'affaires. Le pôle réassurance du concurrent de SCOR voit ses revenus bondir de 6,6 % sur la période, à 19,7 milliards d'euros, tandis que sa branche assurance affiche une croissance de 3,7 %, à 10,3 milliards d'euros. A fin juin, le chiffre d'affaires d'Allianz progresse, quant à lui, de 5,3 %, à 91 milliards d'euros, tiré par la branche dommages (+ 8,1 %).

Supérieurs aux attentes, les résultats du premier assureur européen ont été salués par les investisseurs. En fin d'après-midi, le titre était en hausse de 2,09 % à Francfort. *« Ces performances démontrent les forces et la résilience de notre entreprise »*, a déclaré le PDG d'Allianz, Oliver Bäte, cité dans un communiqué.

Le seuil des 100 milliards

Ces chiffres ont été d'autant mieux accueillis qu'Allianz a dû faire face à d'importants remboursements liés aux catastrophes naturelles. Depuis le début de l'année, les catastrophes naturelles ont causé 62 milliards de dollars de pertes assurées dans le monde. Un montant supérieur de 70 % à la moyenne des dix dernières années, a rappelé Munich Re. Le groupe de 43.000 salariés estime que le seuil des 100 milliards par an de dommages sera *« la nouvelle normalité »* à l'avenir.

En Allemagne, les inondations de mai et juin ont coûté aux assureurs au moins 2 milliards d'euros, selon un lobby du secteur. L'impact s'est élevé à environ 200 millions d'euros pour Munich Re et à 292 millions dans le cas d'Allianz. Le rival d'AXA a enregistré environ 11.500 demandes pour un montant moyen de 25.000 euros. Lors de la présentation des résultats, Oliver Bäte a salué la mobilisation des équipes, qui ont inspecté tous les dégâts importants en l'espace de deux semaines. Allianz a dû aussi absorber le coût des émeutes en Nouvelle-Calédonie, où il est un acteur majeur.

Au total, le résultat opérationnel de sa branche assurance-dommages a reculé de 3,4 % au deuxième trimestre. Pour autant, le ratio combiné de l'activité, autrement dit le rapport entre le coût des remboursements effectués et le montant des primes encaissées, a tout de même progressé de 1,3 point sur un an, à 93,5 %. *« Cela souligne la résilience de notre portefeuille »*, a expliqué Claire-Marie Coste-Lepoutre, la nouvelle directrice financière du groupe, arrivée en janvier.

Nouveaux rachats d'actions

L'activité assurance-santé et vie a enregistré de son côté une solide progression de son chiffre d'affaires (+7,2 %) et de ses résultats opérationnels (+7,3 %) au premier semestre, tirée par de forts volumes en Allemagne, en France et en Asie. Autre bonne nouvelle : entre avril et juin, les actifs sous mandat de gestion ont augmenté de 19 milliards d'euros, pour atteindre leur plus haut niveau depuis début 2022, à 1.803 milliards d'euros.

Fort de ces bons résultats, l'assureur sponsor des Jeux Olympiques de Paris 2024 a décidé de lancer un nouveau programme de rachats d'actions de 500 millions d'euros, qui s'ajoute à celui d'un milliard d'euros achevé en juillet. Le groupe de 157.000 salariés a confirmé sa prévision d'un résultat d'exploitation de 14,8 milliards sur 2024, à plus ou moins un milliard près.

Plus optimiste, le président du directoire de Munich Re, Joachim Wenning, a estimé *« plus probable »* que le réassureur puisse atteindre *« ou même surpasser »* ses prévisions d'un bénéfice net de 5 milliards lors de l'exercice 2024.

Lire « Crible »
Page 28

Shutterstock

Situé à Munich, le premier assureur européen, Allianz, a vu son chiffre d'affaires progresser de 5,3 % au premier semestre 2024.

Nouvelle-Calédonie : Allianz a souffert des émeutes déclenchées en mai

L'assureur allemand, un acteur majeur sur l'île du Pacifique Sud, a reconnu avoir subi « de lourdes pertes » en lien avec les émeutes des mois de mai et juin.

Romain Gueugneau

C'est l'un des événements marquants du trimestre dernier pour le géant allemand de l'assurance, avec les inondations dans le sud de l'Allemagne. Allianz a confirmé jeudi, lors de la publication de ses résultats financiers, avoir subi de *« lourdes pertes »* à l'issue des violentes émeutes qui ont secoué la Nouvelle-Calédonie en mai et juin notamment.

Aucun chiffrage précis n'a été fourni à ce stade par le groupe, qui a enregistré des bénéfices supérieurs aux attentes. Mais des estimations avaient circulé ces dernières semaines au sein de la profession, avec une facture totale pour l'ensemble de l'industrie qui pourrait dépasser 1 milliard d'euros, selon plusieurs sources. Interrogée, la Fédération française des assureurs (FFA) n'avait pas encore la capacité de fournir une évaluation détaillée des dommages et donc du coût pour les assureurs.

Un résultat en baisse pour la filiale française

Allianz, qui opère via sa filiale française en Nouvelle-Calédonie, est l'acteur majeur sur place. Le groupe revendique 28 % de parts de marché dans l'île du Pacifique Sud, et plus encore sur le marché des entreprises, où les destructions sont généralement plus coûteuses que sur la clientèle des particuliers.

« Nous ne nous attendions pas à un tel niveau d'instabilité politique sur le territoire », ont commenté les dirigeants du groupe lors d'une conférence avec les analystes jeudi. Le résultat opérationnel d'Allianz France a reculé de près de 3 % au deuxième trimestre. Les autres régions du groupe ont toutes progressé, à l'exception de l'Allemagne, fortement touchée par la facture des inondations.

Une économie au ralenti

Egalement bien implanté sur le territoire d'outre-mer, l'assureur australien QBE avait déclaré dès la mi-juin que les émeutes devraient lui coûter entre 175 et 225 millions de dollars (soit entre 160 et 210 millions d'euros). Il pourrait donner de plus amples précisions lors de la publication des résultats financiers prévus ce vendredi.

AXA et Groupama, moins forts dans la région et plutôt exposés à la clientèle des particuliers, n'ont pas donné d'indications chiffrées. La facture pour Generali, autre acteur présent en Nouvelle-Calédonie, s'élèverait à environ 50 millions d'euros. La note pour Allianz devrait être nettement plus salée, et se chiffrer en plusieurs centaines de millions d'euros.

Sur place, la situation est loin d'être réglée, et l'économie continue de tourner au ralenti. Selon des estimations communiquées début juillet par le gouvernement local de Nouméa, la crise avait déjà coûté 2,2 milliards d'euros, dont 1,2 milliard pour le secteur privé. Sans tenir compte des pertes d'exploitation des entreprises sur place. 700 d'entre elles avaient été, à cette date, incendiées, pillées ou vandalisées. Et de très nombreuses écoles et autres bâtiments publics étaient hors service.

Les dommages causés par les émeutes ont provoqué la mise au chômage total ou partiel environ 24.000 personnes, sur un territoire peuplé de 270.000 habitants. ■

Fraude : les pratiques des grandes banques américaines en question

BANQUE

Le secteur est soupçonné de ne pas protéger assez les consommateurs.

Rachel Cotte

Les grandes banques américaines en font-elles assez pour protéger leurs clients contre la fraude ? Alerté par la prolifération des escroqueries sur la plateforme de paiements entre particuliers Zelle, le Consumer Financial Protection Bureau (CFPB) enquête sur la façon dont les établissements gèrent cette menace grandissante pour les consommateurs.

Créé en 2017, le service de transfert d'argent Zelle est la propriété d'un consortium formé par sept des plus grandes banques américaines, dont JP Morgan, Wells Fargo et Bank of America, qui représentent à elles trois environ 70 % des transactions.

Selon le « Wall Street Journal », le régulateur examine notamment comment ces firmes gèrent les demandes de remboursement de leurs usagers escroqués. Dans un rapport publié le mois dernier, le sénateur Richard Blumenthal notait que les trois banques avaient remboursé environ 38 % de leurs clients ayant signalé des transactions non autorisées en 2023, contre 62 % en 2019. L'élu, qui soupçonne le secteur de ne pas respecter ses obligations en la matière, a ainsi exhorté le CFPB à enquêter.

Les établissements concernés ont fait valoir qu'un grand nombre de plaintes concernaient des paiements autorisés, pour lesquels ils ne sont pas légalement tenus de dédommager leurs clients. Aux Etats-Unis, comme en Europe, seules les transactions non autorisées donnent lieu à un remboursement systématique.

Or, les fraudes par manipulation, qui consistent à mettre en confiance la victime pour qu'elle valide elle-même les opérations, sont en plein essor. Selon la Federal Trade Commission (FTC), le gendarme de la concurrence américain, elles ont coûté 2,7 milliards de dollars aux Américains en 2023. Dans ce cas, bien qu'ils aient été trompés par un escroc, les usagers sont à l'origine du paiement et voient en général leurs demandes rejetées.

Depuis l'an dernier, les banques présentes sur Zelle acceptent toutefois de les rembourser dans certaines situations spécifiques, notamment lorsque les escrocs se sont fait passer pour un agent de l'Etat ou pour la banque de la victime.

Des techniques toujours plus sophistiquées

Pour l'industrie, élargir encore plus le champ du remboursement risquerait d'encourager la fraude et coûterait potentiellement des milliards de dollars au secteur. Les banques mises en cause vont *« déjà au-delà de ce que la loi exige »* en matière de remboursement, a estimé JP Morgan dans un communiqué. La banque a indiqué qu'elle réfléchissait à poursuivre le CFPB en justice faute d'accord amiable dans le cadre de l'enquête. Le CFPB *« doit s'attendre à être contesté pour s'assurer que ses actions restent dans les limites de la loi »*, a souligné un porte-parole.

A travers ces enquêtes, le régulateur cherche aussi à déterminer si les banques prennent les mesures adéquates pour identifier et fermer les comptes tenus par des escrocs. Pour lutter contre ce fléau, les établissements américains ont notamment misé sur la prévention ces dernières années, à travers l'envoi répété de messages de mise en garde à leurs usagers. Mais elles se heurtent à l'ingéniosité des escrocs, qui ont recours à des techniques toujours plus sophistiquées pour duper leurs cibles. ■

2,7
MILLIARDS DE DOLLARS
Le coût des fraudes par manipulations pour les Américains en 2023, selon la Federal Trade Commission.

annonces judiciaires & légales

COMMUNE D'ARTHIES

Approbation du plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 30 mai 2024, le conseil municipal a décidé d'approuver le plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture de Cergy.

EP 24-492 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes
en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

L'étonnant second souffle des SPAC

BOURSE

Depuis janvier, le montant des fonds levés par les SPAC progresse fortement.

La baisse attendue des taux d'intérêt aux Etats-Unis, et le besoin de capitaux propres de la part des licornes contribuent à relancer ces produits financiers.

Laurence Boisseau

Ne les aurait-on pas enterrés un peu trop vite ? Les Special Purpose Acquisition Company (SPAC) qui avaient conquis Wall Street en 2021 en attirant plus de 100 milliards de dollars, puis déferlé sur les Bourses européennes, étaient déclarés morts. Or, depuis janvier, les levées de fonds par ces coquilles vides qui collectent de l'argent dans le but de racheter par la suite des sociétés non cotées, augmentent fortement. Les SPAC seraient-ils de retour ?

Depuis janvier, ces véhicules financiers ont ramassé 3,4 milliards de dollars auprès d'investisseurs, selon Dealogic. Un chiffre qui devrait encore grossir d'ici à la fin de l'année. Sur les deux derniers mois, plus de vingt de ces sociétés de type « chèque en blanc » ont déposé auprès de la Securities Exchange Commission (SEC), des documents d'introduction en Bourse, visant une levée de fonds combinée de 4,3 milliards de dollars. Sur l'exercice 2023, dans leur totalité, les SPAC n'avaient pas récolté plus de 2,9 milliards, selon Dealogic.

« On s'attendait à ce que le SPAC revienne dans le paysage de manière très sélective, mais peut-être pas aussi vite. Il est difficile de savoir si cette tendance va durer », indique un banquier d'affaires. Comment expliquer ce tout récent regain d'intérêt ? Toutes les licornes qui ont besoin de capitaux et que les fonds de capital-investissement vont tenter de céder, ne seront pas forcément en mesure de réaliser des introductions en Bourse traditionnelles. Elles sont trop nombreuses par rapport à la capacité d'absorption du marché.

Des banques de deuxième rang

Autre atout du SPAC, aujourd'hui, le prix ne donne lieu à aucune discussion au moment de la cotation du véhicule. Il n'est débattu qu'au moment de l'acquisition de la société cible, en moyenne dans les dix-huit mois, ce qui laisse le temps de s'adapter aux conditions de marché. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt attendue aux Etats-Unis crée un environnement favorable, puisqu'un rendement élevé sans risque est de moins en moins garanti. Aujourd'hui, la taille moyenne d'un SPAC est comprise entre 100 et 150 millions de dollars, contre un milliard environ en 2021. Les projets sont plus confidentiels. Les investisseurs sont différents aussi : leur but n'est pas de récupérer leur mise en touchant au passage quelques intérêts mais de continuer l'aventure et d'accompagner l'acquisition.

« Le projet de Bill Ackman de coter son fond Pershing Square USA montre bien qu'il y a de l'appétit pour des produits d'ingénierie financière qui sortent des sentiers battus. Certes, le milliardaire a dû jeter l'éponge. Mais, des investisseurs ont été intéressés. Le calendrier [fin juillet, NDLR] était mauvais et les marchés avaient déjà commencé à se retourner fortement », analyse un banquier. Le vrai test de la réussite de ces SPAC sera le taux de réussite des fusions avec les sociétés achetées. Sur 22 SPAC cotés en 2023 aux Etats-Unis, seulement deux ont réussi à trouver une cible et à concrétiser leur projet. En 2024, un seul est allé au bout.

On pourra parler de véritable retour en grâce quand les grandes banques américaines seront à nouveau à la manœuvre pour les deals. Pour le moment, ce ne sont que des banques de deuxième rang comme Cantor Fitzgerald ou encore Jefferies. *« Quand on verra revenir sur ces levées de fonds des Citi, Morgan Stanley, JP Morgan, ou Goldman Sachs, alors les SPAC seront sortis du purgatoire »*, explique un spécialiste des marchés. ■

Les SPAC ont ramassé 3,4 milliards de dollars, depuis janvier.
Photo Carlo Allegri/Reuters

Evergrande : PwC poursuivi pour négligence

AUDIT

Les liquidateurs de l'ex-promoteur chinois accusent le cabinet d'audit d'avoir fermé les yeux sur ses manœuvres pour maquiller ses comptes.

Rachel Cotte

Le cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) a-t-il fermé les yeux sur les manœuvres d'Evergrande pour maquiller ses comptes ? La branche chinoise de la firme d'audit britannique et celle basée à Hong Kong sont poursuivies par les liquidateurs de l'ex-premier promoteur immobilier du pays pour « négligence » et « fausse déclarations ». A travers cette procédure judiciaire intentée en mars et révélée par le « Financial Times », Eddie Middleton et Tiffany Wong, spécialistes de la restructuration chez Alvarez & Marsal, espèrent récupérer une partie des fonds que le géant doit à ses créanciers.

Placé en liquidation en début d'année à Hong Kong, Evergrande fait face à une dette abyssale de 328 milliards de dollars. La plainte porte sur les rapports financiers du groupe pour l'année 2017 et les six premiers mois de 2018, selon le dossier consulté par Bloomberg. Le cabinet PwC a été l'auditeur du promoteur pendant plus de dix ans, jusqu'à ce qu'il démissionne en janvier 2023 en raison de désaccords liés à l'audit. Ces poursuites judiciaires interviennent alors que PwC fait déjà l'objet d'une enquête des autorités de Pékin et de Hong Kong pour ses audits. En mars, le régulateur chinois des marchés financiers a déclaré qu'Evergrande avait gonflé artificiellement ses résultats de 78 milliards de dollars en 2019 et 2020 – ce qui représenterait l'une des plus grandes fraudes financières de l'histoire.

Un risque d'amende de 138 millions de dollars

L'entreprise avait intégré dans ses comptes certaines ventes immobilières avant que les biens ne soient livrés aux clients, ce qui lui a permis de masquer ses graves difficultés et de continuer à s'endetter sur les marchés. Cela a vraisemblablement échappé à la vigilance de PwC, qui risque selon Bloomberg une amende d'au moins 138 millions de dollars en Chine continentale.Evergrande a déjà écopé d'une amende de 532 millions de dollars pour cette fraude, qui s'ajoute à une ardoise déjà bien chargée.

Le fondateur du groupe, Xu Jiayin, doit quant à lui s'acquitter de 6,5 millions de dollars. Le cas d'Evergrande est emblématique de la grave crise qui secoue l'immobilier chinois. Country Garden, autre poids lourd du secteur criblé de dettes, fait face à une requête en liquidation lancée par l'un de ses créanciers, après un premier défaut de paiement l'année dernière. ■

ventes aux enchères publiques //

EN PARTENARIAT AVEC VENCH

94 Vente aux enchères publiques, le Jeudi 26 septembre 2024 à 09 H 30 au Tribunal Judiciaire de CRETEIL (94), au Palais de Justice, Place du Palais.

UN ENSEMBLE IMMOBILIER
à MAISONS-ALFORT (94700)
60 rue de Vincennes

constitué de **deux bâtiments à usage de bureaux transformés à usage d'habitation**
et comprenant :
• Dans le bâtiment donnant sur rue :
- au sous-sol : chambre et local archive ;
- au rez-de-chaussée : chambre, 2 bureaux et w.-c.
- au 1er étage : pièce de passage, 2 chambres, w.-c. et placards
• Dans le bâtiment à l'arrière, accessible depuis une coursive vitrée reliant les 2 bâtiments : pièce de vie, débarras / lingerie, cuisine, salle de bain avec w.-c., débarras et local atelier à usage de débarras et d'atelier.
SURFACE UTILE (Loi Carrez) : **213,6 m²**
A l'extérieur **un Patio de 17 m²**
Cadastré section AB n° 3 pour une contenance de 02 ares 86 centiares
- Occupé

MISE A PRIX : 225.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, Bureau A17 ou A18, au rez-de-chaussée du bâtiment Marcel Proust, sur rendez-vous, les lundis et mardis 9 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 Heures, où il a été déposé,
à la **SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI**, Société d'Avocats Inter-Barreaux (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), représentée par **Maître Laurine SALOMONI,** Avocat à VINCENNES (94), 2 bis rue des Deux Communes, **Tél. : 09 72 53 65 89**, sur **avoventes.fr**
VISITE sur place le Lundi 16 septembre 2024 de 10 H 00 à 11 H 00

93 VENTE aux enchères publiques, au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93) Immeuble EUROPEEN – 1 Promenade Jean Rostand – 7ème étage – Salle G le mardi 17 septembre 2024 à 13h.30 - EN UN SEUL LOT

APPARTEMENT de 67,74 M²
à EPINAY-SUR SEINE (93)
10 C avenue de la République (Bât unique)

Esc C, au 3ème étage porte gauche : entrée, salon, cuisine, petit hall, 2 chambres, WC, SdB - Au ss : **CAVE** – **EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT n°141**

Mise à Prix : 59.000 € - (Occupés)

Consignation (2 chèques de banque) : 5.900 € (à l'ordre du Bâtonnier Séquestre) et 15.000 € (à l'ordre de la CARPA)
S'adresser : - A **Maître Alain CIEOL**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 2 rue de Lorraine (93000) BOBIGNY, **TEL. 01.48.30.11.11**, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du JEX du TJ de BOBIGNY où le CCV est déposé (N° RG 23/05387)
– Sur les lieux pour visiter le jeudi 5 septembre 2024 à 15h00

Retrouvez toutes les informations sur le site www.vench.fr (réf : 155465)

94 Vente aux enchères publiques, le Jeudi 12 septembre 2024 à 09 H 30 au Tribunal Judiciaire de CRETEIL (94), Place du Palais

UN APPARTEMENT à CRETEIL (94000)
46 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

de 57,52 m² (hors balcon). Bâtiment A, cage A, au 1er étage, comprenant : entrée, séjour, 2 chambres, cuisine, salle de bain, w.-c., placard, **balcon (4,15 m²).** Consommation énergétique : D - GES : B Avec **un EMPLACEMENT de stationnement** - Inoccupé (PVD 23/02/2024)

MISE A PRIX : 120.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, Bureau A17 ou A18, au rez-de-chaussée du bâtiment Marcel Proust, sur rendez-vous, les lundis et mardis de 9 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00, où il a été déposé, à **Maître Loren MAQUIN-JOFFRE**, membre de la **SELARL A.K.P.R.,** Avocat à VINCENNES (94300), 14 rue Lejemptel, **Tél. : 01 43 74 74 94**, ou sur le site **www.akpr.com**
Visite sur place le Mardi 03 septembre 2024 de 11 H 00 à 12 H 00.

91 VENTE aux enchères publiques au Tribunal Judiciaire d'EVRY-COURCOURONNES (91) le mercredi 25 septembre 2024 à 10h.- EN UN LOT

APPARTEMENT de 67,33 m² à GRIGNY (91)
5 rue Lefebvre (Bât.Y6)

Au 4ème étage à droite en sortant de l'ascenseur, esc. unique : entrée, WC, pièce principale, 2 chambres, SdB - Au Rdc: **CAVE** n° 15 - **PARKING** n° 16

Mise à Prix : 22.000 € - occupé

Consignation : 3.000 €
S'adresser : - A **Maître Priscillia MIORINI**, Avocat, « Résidence Le Féray », 4 rue Féray, (91) CORBEIL-ESSONNES, **Tél. 01.60.90.13.13**, www.miorini.com, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ d' EVRY-COURCOURONNES, où le CCV est déposé (N° RG 23/00048) - Sur les lieux pour visiter, le **lundi 16 septembre 2024 à 10h30** – INTERNET : www.licitor.fr - www.miorini.com

Retrouvez toutes les informations sur le site www.vench.fr (réf : 155463)

93 VENTE aux enchères publiques au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93), Immeuble Européen – 1 promenade Jean Rostand – 7ème étage - Salle G le mardi 17 septembre 2024 à 13h30 EN UN LOT

APPARTEMENT à SAINT-OUEN (93)
10 rue des Batheliers

Au 1er étage : entrée/ coin cuisine, chambre avec balcon, SdE avec WC (Loué)

Mise à Prix : 135.000 € Consignation : 13.500 €
S'adresser : - À **Maître Jean-Claude GUIBERE**, Avocat, 34 rue de Bourgogne (93) BOBIGNY, **Tél. 01.48.969.969**, dépositaire d'une copie du CCV - À la **SELARL MC TRONCIN**, **représentée par Maître Marie-Christine TRONCIN**, Avocat, domiciliée 34 D Boulevard de la Marne à 21000 DIJON, **TEL. 03.80.50.82.72** - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ de BOBIGNY où le CCV est déposé (23/02170)
- **Sur les lieux pour visiter le jeudi 5 septembre 2024 à 16h30**

Retrouvez toutes les informations sur le site www.vench.fr (réf : 155465)

Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique : contact@immolegal.fr - Tél : 01.42.96.96.72

LES MEILLEURES OPPORTUNITÉS AUX ENCHÈRES
Retrouvez le calendrier des prochaines ventes aux enchères et consultez gratuitement les résultats ainsi que notre newsletter sur le site :
*Vench.fr

euronext

SÉANCE DU 08 - 08 - 2024
CAC 40 : 7247,45 (-0,26 %) NEXT 20 : 10477,67 (-0,99 %)
CAC LARGE 60 : 7799,95 (-0,29 %)
CAC ALL-TRADABLE : 5373,03 (-0,33 %)
DATE DE PROROGATION : 27 AOÛT

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. **BPA** : Bénfice par action. **PER** : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres **A** pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, **B** pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et **C** pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
ACCOR (AC) ◆	A	32,85 679709	**33,3** 33,38	**+ 0,57** -14,55	**- 3,76** 43,74	
FR0000120404	05/06/24 1,18	243.622.860	32,75	+ 0,24	31,73	3,54
AIR LIQUIDE (AI) ◆	A	163 493363	**162,74** 163,06	**- 0,51** - 0,62	**+ 1,64** 179,473	
FR0000120073	20/05/24 3,2	578.124.790	161,28	+ 12,35	150,618	1,97
AIRBUS GROUP (AIR) ◆	A	134,06 897446	**134,46** 135,04	**- 1,12** - 0,9	**- 3,81** 172,78	3,4 39,60
NL0000235190	16/04/24 2,38	792.283.683	133,14	+ 3,03	126,66	2,08
ARCELORMITTAL (MT) ◆	A	19,82 2473225	**20** 20,07	**- 0,2** - 5,7	**- 22,1** 26,95	
LU1598757687	16/05/24 0,2	852.809.772	19,53	- 18,27	18,435	
AXA (CS) ◆	A	32 2035467	**32,14** 32,24	**+ 0,34** + 0,41	**+ 8,99** 35,19	
FR0000120628	30/04/24 1,98	2.271.523.238	31,61	+ 17,62	29,04	6,16
BNP PARIBAS (BNP) ◆	A	59,17 1704485	**59,42** 59,6	**- 0,07** - 4,99	**- 5,06** 73,08	
FR0000131104	21/05/24 4,6	1.130.810.671	58,45	+ 2,87	53,08	7,74
BOUYGUES (EN) ◆	A	31,25 607922	**31,14** 31,39	**- 0,77** - 1,83	**- 8,73** 38,26	
FR0000120503	30/04/24 1,9	379.236.788	31,01	- 2,57	29,82	6,1
CAP-GEMINI (CAP) ◆	A	176,2 319791	**176,3** 177,5	**- 0,68** - 6,99	**- 6,6** 227,4	
FR0000125338	29/05/24 3,4	172.608.113	175	+ 9,61	170,15	1,93
CARREFOUR (CA) ◆	A	13,77 1168179	**13,785** 13,885	**- 0,22** - 1,85	**- 16,78** 16,92	
FR0000120172	28/05/24 0,87	677.969.188	13,695	- 24,03	13,14	6,31
CREDIT AGRICOLE (ACA) ◆	A	13,08 3159965	**13,145** 13,185	**+ 0,11** - 3,06	**+ 2,28** 15,925	
FR0000045072	29/05/24 1,05	3.025.902.350	12,96	+ 14,17	12,118	7,99
DANONE (BN) ◆	A	60,92 1039114	**60,52** 61,08	**- 0,36** + 4,2	**+ 3,14** 63,8	
FR0000120644	03/05/24 2,1	679.553.991	60,02	+ 11,03	56,14	3,47
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆	A	33,26 764073	**33,43** 33,48	**- 0,33** - 5,88	**- 24,43** 48,875	
FR0014003TT8	27/05/24 0,23	1.338.435.363	32,83	- 10,82	32,25	0,69
EDENRED (EDEN) ◆	A	35,95 351604	**35,92** 35,95	**- 0,53** - 10,87	**- 33,65** 58,76	
FR0010908533	10/06/24 1,1	249.588.059	35,48	- 37,9	34,7	3,06
ENGIE (ENGI) ◆	A	15,085 7501176	**15,14** 15,295	**+ 1,14** + 6,51	**- 4,89** 16,64	1,21 12,56
FR0010208488	02/05/24 1,43	2.435.285.011	15,05	+ 4,89	13,07	9,45
ESSILORLUXOTTICA (EL) ◆	A	208,5 301024	**208,4** 209,1	**- 0,57** + 3,99	**+ 14,76** 214,9	
FR0000121667	06/05/24 3,95	457.318.291	206,4	+ 19,52	172,82	1,9
EUROFINS SCIENT. (ERF) ◆	A	52,44 282391	**53,06** 53,22	**+ 0,57** +13,5	**- 10,04** 62,1	
FR0014000MR3	03/07/19 2,45	190.742.750	51,96	- 8,42	39,47	0,94
HERMES INTL (RMS) ◆	A	2000 50338	**2003** 2004	**+ 0,05** - 4,12	**+ 4,39** 2436	
FR0000052292	02/05/24 21,5	105.569.412	1958,5	+ 5,59	1788,8	1,07
KERING (KER) ◆	A	257,25 247105	**259,15** 260,75	**- 0,33** -20,43	**- 35,05** 438,6	
FR0000121485	02/05/24 9,5	123.420.778	254,8	- 49,64	254,8	3,67
L.V.M.H. (MC) ◆	A	627,5 282647	**633,3** 634	**+ 0,3** - 8,97	**- 13,67** 886,4	
FR0000121014	23/04/24 7,5	500.141.700	621,3	- 21,54	611,5	1,18
LEGRAND (LR) ◆	A	92,58 289028	**92,66** 93,18	**- 0,73** - 1,3	**- 1,53** 104,9	
FR0010307819	31/05/24 2,09	262.245.733	91,64	+ 1,16	88,44	2,26
L'ORÉAL (OR) ◆	A	389,1 441215	**386** 389,25	**- 1,28** - 4,8	**- 14,35** 461,85	
FR0000120321	26/04/24 6,6	534.955.898	382,3	- 4,76	374	1,71
MICHELIN (ML) ◆	A	34,03 1224643	**34,13** 34,16	**- 0,06** - 2,87	**+ 5,14** 38,52	
FR001400AJ45	22/05/24 1,35	714.958.226	33,69	+ 18,59	30,06	3,96
ORANGE (ORA) ◆	A	10,17 3906779	**10,16** 10,215	**+ 0,15** + 3,89	**- 1,4** 11,37	
FR0000133308	04/06/24 0,42	2.660.056.599	10,115	+ 0,65	9,192	4,13
PERNOD-RICARD (RI) ◆	A	122,15 268571	**121,65** 122,2	**- 0,45** - 5,18	**- 23,85** 164,55	
FR0000120693	17/07/24 2,35	253.328.748	120,55	- 37,95	119,95	1,93
PUBLICIS GROUPE (PUB) ◆	A	90,3 251165	**90,78** 91,24	**- 0,2** - 9,76	**+ 8,07** 108,4	
FR0000130577	01/07/24 3,4	268.723.468	90	+ 24,05	83,16	3,51
RENAULT (RNO) ◆	A	40,14 835020	**40,39** 40,51	**- 0,27** -19,07	**+ 9,44** 54,54	
FR0000131906	22/05/24 1,85	295.722.284	39,68	+ 7,29	33,265	4,58
SAFRAN (SAF) ◆	A	190,7 517330	**191,55** 192,05	**- 0,55** - 6,83	**+ 20,12** 218,9	
FR0000073272	28/05/24 2,2	427.260.541	189,85	+ 30,04	156,68	1,15
SAINT-GOBAIN (SGO) ◆	A	72,8 688520	**73,38** 73,74	**- 0,41** - 5,58	**+ 10,08** 82,76	
FR0000125007	10/06/24 2,1	504.005.802	72,34	+ 20,37	61,27	2,86
SANOFI (SAN) ◆	A	95,55 1100585	**95,63** 95,63	**+ 0,4** + 3,83	**+ 6,54** 98,25	
FR0000120578	13/05/24 3,76	1.268.607.152	94,32	+ 0,16	84,93	3,93
SCHNEIDER ELECTRIC (SU) ◆	A	207 599058	**209,2** 209,65	**- 0,07** - 8,57	**+ 15,08** 239	
FR0000121972	28/05/24 3,5	575.627.026	205,35	+ 31,59	171,1	1,67
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ◆	A	20,345 2428630	**20,425** 20,47	**- 0,37** -12,62	**- 14,98** 27,95	
FR0000130809	27/05/24 0,9	812.035.548	20,08	- 18,67	19,37	4,41
STELLANTIS NV (STLAP)	A	14,106 2378379	**14,228** 14,246	**- 0,1** -21,03	**- 32,71** 27,345	
NL0015000109	22/04/24 1,32	3.023.129.879	13,982	- 18,99	13,982	10,89
STMICROELETRONICS (STMPA) ◆▲	A	25,98 1974728	**26,75** 26,755	**- 0,34** -31,51	**- 40,88** 45,815	0,23 117,71
NL0000226223	24/06/24 0,08	911.281.920	25,935	- 39,73	25,9	0,34
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆	A	103,4 256277	**100,5** 103,4	**- 4,47** - 7,12	**- 23,89** 153,8	
FR0000051807	28/05/24 3,85	60.738.823	98,8	- 19,79	80,76	3,83
THALES (HO) ◆	A	145,8 95076	**146,1** 146,45	**- 0,24** - 5,04	**+ 9,07** 174,5	
FR0000121329	21/05/24 2,6	210.210.140	144,25	+ 6,33	131,45	1,78
TOTALENERGIES (TTE) ◆	A	60,75 2571282	**60,91** 61,12	**- 0,02** - 5,83	**- 1,12** 70,11	
FR0000120271	19/06/24 0,79	2.397.679.661	60,29	+ 10,42	57,45	1,3
UNIBAIL-R/WFD (URW)	A	66,22 203657	**66,06** 66,38	**- 0,99** -12,94	**- 1,29** 82,16	
FR0013326246	14/05/24 2,5	139.364.104	65,48	+ 31,38	63,96	3,78
VEOLIA ENV. (VIE) ◆	A	27,69 1367753	**27,57** 27,76	**- 0,9** - 5,19	**- 3,47** 31,6	
FR0000124141	08/05/24 1,25	726.148.514	27,38	- 0,79	26,47	4,53
VINCI (DG) ◆	A	103 780349	**102,85** 103,4	**- 0,82** - 2,65	**- 9,54** 120,62	
FR0000125486	23/04/24 3,45	588.519.218	102,5	+ 0,24	97,44	3,35
VIVENDI (VIV) ◆	A	9,428 1705481	**9,432** 9,494	**- 0,76** - 6,52	**- 2,52** 11,17	
FR0000127771	30/04/24 0,25	1.029.918.125	9,378	+ 15,28	9,026	2,65

SRD

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DATE DÉTACH. COUPON / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
AB SCIENCE (AB) △	B	0,986 7689	**0,97** 0,988	**- 2,02** -15,8	**- 72,71** 4,465	
FR0010557264		52.375.019	0,96	- 70,78	0,88	
ABC ARBITRAGE (ABCA) △	B	4,165 56027	**4,13** 4,19	**- 1,08** + 0,73	**- 14,05** 4,87	
FR0004040608	23/04/24 0,1	59.608.879	4,085	- 30,12	3,58	
ABIVAX (ABVX) △	B	10,36 17502	**10,5** 10,54	**+ 1,35** -14,91	**+ 6,92** 15,42	
FR0012333284		63.276.925	10,18	- 35,66	9,35	
ABIONYX PHARMA SA (ABNX) △	B	1,252 43979	**1,28** 1,28	**+ 2,4** + 6,14	**- 0,62** 1,482	
FR0012616852		34.931.012	1,25	+ 6,84	0,91	
ADOCIA (ADOC) △	B	5,63 49865	**5,58** 5,63	**- 0,71** -22,28	**- 51,65** 12,4	
FR0011184241		15.043.513	5,4	- 7,46	5,11	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) ◆	A	110,4 97330	**109,6** 110,9	**- 1,88** - 6,48	**- 6,48** 133,2	
FR0010340141	10/06/24 3,82	98.960.602	109,6	- 10,6	109,6	3,49
AIR FRANCE-KLM (AF) ■	A	7,732 755346	**7,642** 7,756	**- 1,55** -10,66	**- 43,78** 13,828	
FR001400J770		262.769.869	7,62	- 48	7,412	
AKWEL (AKW) △	B	10,8 7593	**10,5** 10,8	**+ 3,55** - 6,42	**- 35,02** 17,44	
FR0000053027	03/06/24 0,3	26.741.040	10,5	- 33,04	9,83	2,86
AYVENS (AYV) ▲	A	5,935 523138	**5,89** 5,945	**- 1,75** - 2,64	**- 8,61** 7,51	
FR0013258662	31/05/24 0,47	816.960.428	5,765	- 31,55	5,11	7,98
ALPES (CIE DES) (CDA) △	B	12,94 28336	**12,94** 12,94	**- 0,46** - 9,51	**- 8,36** 16,28	
FR0000053324	20/03/24 0,91	50.622.242	12,68	- 0,46	12,32	6,18
ALTAREA (ALTA) ▲	A	98,9 2245	**98** 99	**+ 0,51** + 6,64	**+ 22,5** 111,8	
FR0000033219	11/06/24 8	21.893.754	96,7	+ 18,21	66,8	
ALSTOM (ALO) ■◆	A	16,925 476381	**17,24** 17,24	**+ 0,41** + 4,9	**+ 41,54** 19,88	
FR0010220475	17/07/23 0,25	461.509.585	16,77	- 33,69	10,66	
ALTAREIT (AREIT)	B	4,50 1	**450** 450		480	
FR0000039216		1.750.487	450	- 15,89	440	
ALTEN (ATE) ▲	A	96,65 39000	**95,75** 96,85	**- 2** -11,34	**- 28,86** 146,9	
FR0000071946	24/06/24 1,5	35.209.501	95,65	- 26,18	92,15	1,57
AMUNDI (AMUN) ▲ **EX-DS 15/03/17**	A	62,7 93415	**62,75** 63,15	**- 0,71** - 1,72	**+ 1,87** 72,35	
FR0004125920	03/06/24 4,1	204.647.634	62	+ 17,4	58,75	6,53
ANTIN INFRA PARTNERS (ANTIN) ▲▲	A	12,22 13437	**12,3** 12,3	**+ 0,66** + 1,65	**- 10,74** 17,28	
FR0014005AL0	17/06/24 0,39	179.193.288	11,92	- 19,29	10,1	3,17
ARAMIS (ARAMI)	A	4,86 32968	**4,945** 4,97	**+ 0,3** + 6,92	**+ 13,68** 5,03	
FR0014003U94		82.856.671	4,835	+ 21,2	3,3	
ARGAN (ARG)	A	74,8 6385	**74,7** 74,9	**- 0,13** - 0,53	**- 12,32** 86,1	
FR0010481960	27/03/24 3,15	25.402.673	73,5	+ 7,02	70,7	
ARKEMA (AKE) ■◆	A	78,85 127377	**78,55** 79	**- 1,38** - 6,43	**- 23,74** 104,4	
FR0010313833	17/05/24 3,5	75.043.514	77,85	- 18,42	76,7	4,46
ARTMARKET.COM (PRC) △	C	4,53 1150	**4,55** 4,55	**+ 0,22** - 0,87	**- 10,26** 6,15	
FR0000074783		6.651.515	4,39	- 29,46	4,11	
ASSYSTEM (ASY) **OPA 24/11/17**	B	47,4 5218	**47,35** 47,5	**- 0,32** -16,49	**- 4,34** 61,2	
FR0000074148	10/07/24 5,5	15.668.216	47	+ 4,53	44,45	11,62
ATOS SE (ATO)	A	0,919 831660	**0,881** 0,92	**- 1,52** +26,71	**- 87,5** 7,83	
FR0000051732	14/05/21 0,9	112.136.778	0,879	- 87,98	0,637	
AUBAY (AUB) △	C	35,05 4506	**34,9** 35,1	**- 0,43** -11,42	**- 16,21** 47,35	
FR0000063737	17/05/24 0,7	13.064.446	34,45	- 17	33,9	2,01
AVENIR TELECOM (AVT)	C	0,099 71631	**0,093** 0,099	**- 1,38** - 8,09	**- 18,67** 0,198	
FR001400CFI7			0,091	- 44,85	0,074	
AXWAY SOFTWARE (AXW) △	B	20,9 782	**20,8** 21,1	-26,76	**- 21,21** 30,9	
FR0011040500	05/06/23 0,4	21.633.597	20,7	- 12,61	20	
BAINS MER MONACO (BAIN)	B	102 100	**102** 102	**+ 0,99** - 1,45	111	
MC0000031187	10/10/23 1,2	24.516.661	102	- 7,69	93,4	1,18
BALYO (BALYO) △	C	0,586 263	**0,582** 0,586	+20,62	**- 29,79** 0,839	
FR0013258399		34.356.767	0,58	- 29,2	0,441	
BASTIDE LE CONFORT (BLC) △	C	19,1 4134	**19,2** 19,74	**+ 0,52** - 5,65	**- 28,36** 28	
FR0000035370	07/01/22 0,27	7.358.328	19,08	- 31,43	13,8	
BELIEVE (BLV) ▲	A	14,34 1670	**13,6** 14,34	**- 5,16** - 8,72	**+ 29,52** 16,92	
FR0014003FE9		100.708.785	13,58	+ 39,49	8,79	
BÉNÉTEAU (BEN) ▲	B	8,76 67351	**8,81** 8,81	**+ 0,23** -14,13	**- 29,41** 14,38	
FR0000035164	12/06/24 0,73	82.789.840	8,66	- 38,56	7,95	8,29
BIC (BB) ▲	A	58 20635	**58** 58,4		**- 7,72** 71,5	
FR0000120966	10/06/24 2,85	42.270.689	57,7	+ 0,78	50,6	4,91
BIGBEN INT. (BIG) △	C	2,14 3328	**2,18** 2,185	**+ 0,46** - 7,43	**- 36,99** 3,88	
FR0000074072	27/07/22 0,3	18.538.970	2,14	- 47,09	2,09	
BIOMÉRIEUX (BIM) ▲	A	96,45 75950	**96,75** 97,35	**+ 0,05** + 5,16	**- 3,83** 108,9	
FR0013280286	07/06/24 0,85	118.361.220	95,35	+ 2,95	88,25	0,88
BOIRON (BOI) △	A	31,35 850	**31,4** 31,4	**+ 0,16** - 2,18	**- 21,93** 42,8	
FR0000061129	03/06/24 1,35	17.545.408	31	- 37,33	29,3	4,3
BOLLORÉ (BOL) ▲	A	5,72 4429341	**5,76** 5,76	**+ 0,35** + 2,04	**+ 1,86** 6,425	
FR0000039299	25/06/24 0,05	2.852.174.816	5,66	+ 2,67	5,28	0,87
BONDUELLE (BON) △	B	7,07 20370	**7,01** 7,26	**- 0,85** + 9,19	**- 35,92** 10,94	
FR0000063935	02/01/24 0,25	32.630.114	6,94	- 39,46	6	3,57
BUREAU VERITAS (BVI) ■◆	A	27,96 531225	**27,72** 27,96	**- 1,49** + 4,92	**+ 21,21** 29,24	
FR0006174348	02/07/24 0,83	453.871.520	27,58	+ 11,24	22,52	2,99
CARMILA (CARM) △	C	16,3 55199	**16,16** 16,3	**- 1,1** - 1,46	**+ 3,72** 18	
FR0010828137	29/04/24 1,2	142.441.073	16,14	+ 12,85	14,72	
CASINO GUICHARD (CO)	A	3,4 44114	**3,384** 3,404	**- 0,76** -12,18	**- 95,68** 80	
FR001400OKR3		395.740.444	3,285	- 98,68	2,71	
CATANA GROUP (CATG) △	C	4,795 14594	**4,86** 4,865	**+ 1,89** + 3,29	**- 15,03** 5,92	
FR0010193052	05/03/24 0,15	30.706.178	4,705	- 32,59	4,085	3,09
CEGEDIM (CGM)	B	12,65 1418	**12,65** 12,7	**+ 0,4** - 4,89	**- 29,17** 18,8	
FR0000053506	29/06/22 0,5	14.097.155	12,3	- 38,89	11,3	
CHARGEURS (CRI) △	C	10,32 2279	**10,3** 10,34	**- 0,19** - 0,77	**- 11,82** 13,3	
FR0000130692	02/05/23 0,54	24.862.314	10,2	- 3,01	9,14	
CHRISTIAN DIOR (CDI) **EX D OP 08/06/17**	A	585 2263	**586,5** 589	**- 0,09** -10,39	**- 17,1** 832,5	
FR0000130403	23/04/24 7,5	180.507.516	579,5	- 22,98	569	1,28
CLARANOVA SE (CLA) △	B	1,496 21902	**1,494** 1,498	**- 0,4** -22,11	**- 29,69** 3,05	
FR0013426004		57.206.910	1,47	- 20,45	1,43	
CLARIANE (CLARI) ▲	A	1,92 1079124	**1,9** 1,956	**- 0,73** - 8,92	**- 20,97** 5,45	
FR0010386334	21/06/23 0,25	355.980.761	1,885	- 71,71	1,321	
COFACE (COFA) ▲	A	13,95 149585	**13,75** 13,95	**- 2** + 0,59	**+ 16,13** 15,95	
FR0010667147	22/05/24 1,3	150.179.792	13,72	+ 3,93	11,53	9,46
COVIVIO (COV) ▲	A	47,22 108437	**46,86** 47,26	**- 1,31** + 3,76	**- 3,74** 51,05	
FR0000064578	19/04/24 3,3	111.623.468	46,6	+ 12	39,54	
DASSAULT AV. (AM)	A	191,6 39135	**187,4** 192,7	**- 2,5** +10,04	**+ 4,58** 212,4	
FR0014004L86	20/05/24 3,37	78.595.561	187,4	+ 4,11	160,9	1,8
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆	A	33,26 764073	**33,43** 33,48	**- 0,33** - 5,88	**- 24,43** 48,875	
FR0014003TT8	27/05/24 0,23	1.338.435.363	32,83	- 10,82	32,25	0,69
DBV TECHNOLOGIES (DBV) △	B	0,855 10716	**0,84** 0,86	**- 1,18** + 6,19	**- 54,57** 1,896	
FR0010417345		96.498.927	0,836	- 71,72	0,764	
DEEZER SA (DEEZR)	2	1,76 54,92	**1,75** 1,76	**- 1,41** - 2,78	**- 17,65** 2,4	
FR001400AYG6		117.054.347	1,75	- 22,22	1,64	
DERICHEBOURG (DBG) △	B	4,586 156574	**4,48** 4,586	**- 2,48** - 3,16	**- 11,81** 5,295	
FR0000053381	14/02/24 0,16	159.397.489	4,444	- 14,83	3,858	3,57
DMS (DGM) △	C	0,974 2102	**0,97** 0,974	**- 0,21** + 7,3	**- 14,54** 1,37	
FR0012202497		16.120.556	0,918	- 26,79	0,884	
EDENRED (EDEN) ◆	A	35,95 351604	**35,92** 35,95	**- 0,53** -10,87	**- 33,65** 58,76	
FR0010908533	10/06/24 1,1	249.588.059	35,48	- 37,9	34,7	3,06
EIFFAGE (FGR) ■◆	A	89,94 219026	**90,02** 90,8	**- 0,51** - 2,53	**- 7,22** 107,75	
FR0000130452	20/05/24 4,1	98.000.000	89,64	- 2,51	84,56	4,56
EKINOPS (EKI) △	B	3,5 35727	**3,52** 3,52	**+ 0,57** - 5,25	**- 39,93** 5,94	
FR0011466069		26.994.049	3,495	- 55,44	2,82	
ELIOR (ELIOR) ▲	B	3,008 308098	**2,99** 3,018	**- 1,39** + 1,15	**+ 1,98** 3,98	
FR0011950732	07/04/20 0,29	253.611.809	2,934	+ 42,93	2,136	
ELIS (ELIS) ▲	A	20,7 215293	**20,48** 20,7	**- 1,54** - 0,68	**+ 8,42** 23,58	
FR0012435121	27/05/24 0,43	235.567.817	20,34	+ 11,61	18,08	2,1
EMEIS (EMEIS) ▲	A	10,124 135074	**9,836** 10,138	**- 3,53** -21,25	**- 41,41** 17,979	
FR001400NLM4		159.229.058	9,722	- 91,15	9,22	
ERAMET (ERA) ▲	B	68,2 61505	**68,55** 68,9	**- 1,23** -33,58	**- 4,13** 114,5	
FR0000131757	04/06/24 1,5	28.755.047	66,5	- 10,16	58,5	2,19
ESSO (ES) △	C	132,8 6112	**132,6** 132,8	**- 0,15** -14,78	**+141,75** 205	
FR0000120669	08/07/24 15	12.854.578	129,2	+168,31	48,98	11,31
EURAZEO (RF) ▲	A	66,35 88364	**66,75** 67,05	**- 0,08** -11,53	**- 7,1** 86,75	
FR0000121121	14/05/24 2,42	76.081.874	65,65	+ 22,59	63,95	3,63
EUTELSAT COM. (ETL) ▲	A	4,158 227990	**4,228** 4,27	**+ 1,44** + 3,12	**- 0,52** 4,96	
FR0010221234	17/11/22 0,93	475.178.378	3,988	- 29,53	3,382	
EXAIL TECHNOLOGIES (EXA) △	B	16,9 6110	**16,66** 16,9	**- 1,3** -13,77	**- 13,68** 24,6	
FR0000062671	23/06/21 0,32	17.424.747	16,44	- 13,95	15,7	
EXCLUSIVE NETWORKS (EXN)	A	22,8 121131	**22,9** 23	**+ 0,44** + 5,05	**+ 17,92** 23,7	
FR0014005DA7	05/07/22 0,2	91.670.286	22,8	+ 20,02	16,9	
EXOSENS PROM (EXENS)	A	20,175 26369	**19,744** 20,3	**- 1,26** - 3,69	**- 1,28** 24,945	
FR001400Q9V2		50.782.552	19,7	- 1,28	19,4	
FDJ (FDJ) ▲	A	34,36 157253	**34,34** 34,64	**- 0,41** + 4,12	**+ 4,57** 39,46	
FR0013451333	03/05/24 1,78	185.270.000	34,26	+ 3,5	30,7	5,18
PHAXIAM TX (PHXM)	C	1,872 4800	**1,852** 1,878	**- 0,43** - 9,44	**- 59,74** 4,7	
FR0011471135		60.751.054	1,852	- 51,58	1,85	
FNAC DARTY (FNAC) ▲	A	25,5 8616	**25,55** 25,55	**- 0,58** -15,82	**- 7,09** 35,95	
FR0011476928	03/07/24 0,45	27.778.578	25,2	- 20,16	23,1	1,76
FONCIÈRE LYONNAISE (FLY)	A	63,4 1	**63,4** 63,4	- 0,94	**- 5,37** 72	
FR0000033409	18/04/24 2,4	42.950.800	63,4	- 9,69	62	
FORVIA (FRVIA) ■◆	A	8,996 980034	**9,03** 9,12	**- 0,22** -18,54	**- 55,78** 21,17	
FR0000121147	04/06/24 0,5	197.089.340	8,822	- 57,74	8,72	5,54
GECINA (GFC) ■◆	A	92,25 148874	**91,7** 92,6	**- 1,4** + 2,75	**- 16,71** 111,1	
FR0010040865	02/07/24 2,65	76.670.861	91,25	- 5,56	85,15	
GENFIT (GNFT) ▲	B	3,795 56566	**3,775** 3,795	**- 0,53** - 6,09	**+ 6,64** 5,79	
FR0004163111		49.906.483	3,71	+ 8,63	3,025	
GENSIGHT (SIGHT) △	B	0,331 37597	**0,319** 0,331	**- 0,78** + 2,57	**- 30,65** 0,598	
FR0013183985		103.800.959	0,314	- 30,73	0,282	
GERARD PERRIER (PERR)	B	91 282	**93** 93	**+ 2,65** + 1,31	**- 6,81** 102	
FR0000061459	10/06/24 2,3	3.973.148	90,4	- 9,71	87,2	2,47
GETLINK (GET) ■◆	A	15,88 889353	**15,87** 15,88	**- 0,47** - 0,75	**- 4,2** 16,89	
FR0010533075	30/05/24 0,55	550.000.000	15,67	+ 2,52	14,915	3,47

SRD Suite — VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
GL EVENTS (GLO) △	B	19,02 7773	**18,78** 19,02	**- 1,26** +11,79	**- 4,28** 23,55	
FR0000066672	02/07/24 0,7	29.982.787	18,68	+ 3,64	16,2	3,73
GRAINES VOLTZ (GRVO)	C	22,8 275	**23** 23	**+ 1,32**	**- 21,23** 30,6	
FR0000065971	29/03/22 2	1.480.265	22,6	- 39,31	21,8	
GROUPE CRIT (CEN) △	B	62,8 254	**63,6** 64	**+ 1,92** - 3,64	**- 19,08** 79,6	
FR0000036675	03/07/24 1	11.250.000	62,6	- 16,97	59,8	1,57
GTT (GTT) ■▲	A	127,7 62617	**127** 127,7	**- 1,4** - 0,16	**+ 5,92** 151,1	
FR0011726835	18/06/24 2,51	37.078.357	125	+ 14,21	117,3	1,98
GUERBET (GBT) △	B	33,9 12059	**33,6** 33,9	**- 0,89** -10,4	**+ 72,31** 40,25	
FR0000032526	01/07/24 0,5	12.641.115	32,7	+ 61,93	17,02	1,49
GUILLEMOT (GUI) △	C	5,58 5853	**5,5** 5,58	**- 0,72** - 8,64	**- 19** 7,48	
FR0000066722	07/06/23 0,25	15.087.480	5,34	- 17,79	4,405	
ICADE (ICAD) ▲	A	20,58 84082	**20,28** 20,58	**- 2,31** - 4,97	**- 42,94** 35,9	
FR0000035081	02/07/24 2,42	76.234.545	20,1	- 44,01	19,36	
ID LOGISTIC (IDL)	A	427 4055	**420** 427	**- 2,33** + 7,28	**+

Écoutez «Elles ont osé» le podcast des Echos Entrepreneurs

© Sébastien Calvet / REA

Pénélope Bagieu,
Dessinatrice de bandes dessinées française

Portraits de femmes qui font bouger les lignes.

Podcast animé par Marie Eloy, Entrepreneure et Fondatrice de Bouge ta Boite, Bouge ton Groupe, Femmes des Territoires.

Découvrez les épisodes sur :

entrepreneurs.lesechos.fr

Les Echos
Prenez un temps d'avance

carnet

EN PARTENARIAT AVEC nomination
SMART DATA FOR BUSINESS PERFORMANCE

ENTREPRISES

BEARINGPOINT
Sébastien Guéchot
Valérie Guichard-Douche
Guillaume Rozier
Martial Soulié
Sébastien Guéchot est nommé associé sustainability au sein d'I Care by BearingPoint, société de conseil européenne, Valérie Guichard-Douche est nommée associée dans l'équipe SAP Advisory tandis que Guillaume Rozier et Martial Soulié deviennent respectivement associé chargé des activités commerciales d'Arcwide France et associé chargé des activités Arcwide France, joint-venture avec l'éditeur de logiciel IFS.

Sébastien Guéchot, 42 ans, est ingénieur agronome de Montpellier SupAgro et MS Lund University. Il a passé six ans chez CSC Peat Marwick à Paris. En 2014, il a intégré l'équipe chargée des sujets sustainability de BearingPoint.

Valérie Guichard-Douche, 49 ans, diplômée de l'IMT-BS, est titulaire d'un MBA en gestion des technologies de l'information de l'université Laval (Canada). Elle œuvre chez BearingPoint depuis plus de vingt ans.

Guillaume Rozier, 43 ans, est titulaire d'un master en technologies des systèmes d'information. En 2022, il a rejoint BearingPoint après l'acquisition de Fekra Digital Services dont il était cofondateur et directeur général.

Martial Soulié, 35 ans, titulaire d'un master of science de l'Imperial College London, est ingénieur Supelec. Entré chez BearingPoint en 2010, il a travaillé dans l'équipe secteur public et transport, puis l'équipe opérations. En 2022, il a participé à la création de Arcwide.

COVAGE
Fabrice Sana
rejoint l'opérateur d'infrastructure sur le marché de la fibre dédiée aux professionnels comme directeur administratif et financier et membre du comité de direction.

Fabrice Sana, 52 ans, est diplômé de l'EBS Paris et de l'Essec Business School. Il a d'abord occupé des postes de direction financière en France et à l'étranger chez Alstom Transport. Il a officié chez BearingPoint avant d'être directeur du contrôle de gestion pour Karavel-Promovacances. Depuis 2007, il assurait la direction financière chez Ateme.

DATAIKU
Sophie Dionnet
est promue vice-présidente produit et business solutions de la plateforme de data science.

Sophie Dionnet, 43 ans, titulaire d'un master en business et commerce de l'ISC, dirige l'équipe business solutions de Dataiku depuis trois ans. Elle bénéficie de près de quinze années d'expérience acquise chez AXA. C'est en 2019 qu'elle a rejoint Dataiku.

DEEL
Jérémy Mimoun
est le nouveau country leader France de la start-up Deel spécialisée dans l'aide au recrutement.

Jérémy Mimoun, 40 ans, diplômé d'Epitech, est entrepreneur. Il a bâti sa carrière au sein d'entreprises américaines notamment chez Salesforce où il a participé à l'expansion internationale. Il a ensuite œuvré chez Botify.

Ils sont nés un 9 août

- **Gillian Anderson**, actrice, 56 ans.
- **Robin Degron**, magistrat à la Cour des comptes, 53 ans.
- **Jacques-Antoine Granjon**, PDG de Veepee, 62 ans.
- **Michael Kors**, couturier, 65 ans.
- **Patrick Lamassoure**, dessinateur de presse, 55 ans.
- **Pierre Mongin**, ex-PDG de la RATP, ex-directeur général adjoint d'Engie, 70 ans.
- **Panayotis Pascot**, acteur, humoriste, 26 ans.
- **Raphaël Poirée**, biathlète, 50 ans.
- **Romano Prodi**, ex-président du Conseil italien et de la Commission européenne, 85 ans.
- **Marina Rollman**, chroniqueuse, humoriste, 36 ans.
- **Pierre Santini**, acteur, metteur en scène, 86 ans.
- **Audrey Tautou**, actrice, 48 ans.
- **Jean Tirole**, prix Nobel d'économie, 71 ans.

Envoyez vos nominations à
carnetlesechos@nomination.fr

EURONEXT HORS SRD — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0013185857	ABEO	△	C 9,9	10	9,88	**10**	+ 0,2	1014
FR0012616852	ABIONYX PHARMA	△	B 1,252	1,28	1,25	**1,28**	+ 2,4	43979
FR0000064602	ACANTHE DEV.		C 0,41	0,41	0,405	**0,409**	- 0,49	9674
FR0013333077	AFFLUENT MEDICAL		B 1,86	1,885	1,84	**1,88**	- 0,53	605
FR0000053837	ALTAMIR		B 25	25,2	24,7	**24,7**	- 1,2	195
FR0011992700	ATEME	△	B 3,83	3,84	3,7	**3,7**	- 3,65	643
FR0000039232	AUREA	△	C 5,1	5,1	5,1	**5,1**		58
FR001400CFI7	AVENIR TELECOM		C 0,099	0,099	0,091	**0,093**	- 1,38	71631
FR0013258399	BALYO	△	C 0,586	0,586	0,58	**0,582**		263
FR0000035370	BASTIDE CONF.MED.	△	C 19,1	19,74	19,08	**19,2**	+ 0,52	4134
FR0000039299	BOLLORE	▲	A 5,72	5,76	5,66	**5,76**	+ 0,35	4429341
FR0000074254	BOURSE DIRECT		C 5,18	5,18	5,12	**5,18**		104
FR0000045544	CA TOULOUSE 31 CCI		C 65,49	65,49	65	**65**	- 0,75	96
FR0010151589	CAFOM		C 8,64	8,64	8,64	**8,64**		885
FR0012969095	CAPELLI	△	4,5	4,5	4,1	**4,5**		853
FR0010193979	CBO TERRITORIA		C 3,5	3,5	3,47	**3,49**		9102
FR0000053506	CEGEDIM		B 12,65	12,7	12,3	**12,65**	+ 0,4	1418
FR0013426004	CLARANOVA SE	△	B 1,496	1,498	1,47	**1,494**	- 0,4	21902
FR0004031763	COHERIS	△	C 6,22	6,4	6,16	**6,16**	- 3,75	708
FR0000060303	COVIVIO HOTELS		A 16,95	17,15	16,85	**16,9**	- 0,59	2860
FR0000044323	CRCAM ALPES PROV.		C 71,48	71,5	71,48	**71,5**	+ 0,03	65
FR0010483768	CRCAM BRIE PIC. CC		B 16,802	16,802	16,802	**16,802**	+ 0,01	101
FR0000045213	CRCAM ILLE-VILAINE		C 57,99	58,01	56,29	**57,99**	- 0,02	415
FR0000045239	CRCAM LOIRE HAUTE		C 52,51	52,99	52,25	**52,99**	+ 1,17	104
FR0000045551	CRCAM MORBIHAN		C 61,01	61,03	59	**59,5**	- 2,46	292
FR0000185514	CRCAM NORD FR.		B 12,2	12,2	12,1	**12,2**		182
FR0000045528	CRCAM PARIS IDF		B 59,4	59,5	58,77	**59,06**	- 0,57	352
FR0000045346	CRCAM SUD RHONE		C 108,22	108,34	108,22	**108,32**	+ 0,11	68
FR0000045304	CRCAM TOUR.POITOU		C 65,38	65,39	65,38	**65,38**		85
FR001400AYG6	DEEZER		2 1,76	1,76	1,75	**1,75**	- 1,41	5492
FR0000062978	DEKUPLE	△	C 34,4	34,6	34,4	**34,6**	+ 0,58	46
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	△	B 71,2	71,2	70,6	**70,6**	+ 0,86	162
FR0012202497	DIAGNOSTIC MEDICAL	△	C 0,974	0,974	0,918	**0,97**	- 0,21	2102
FR0010428771	EAGLE FOOTBALL GR.	△	C 2,16	2,27	2,16	**2,27**	+ 4,13	2796
FR0000035719	ELECT ET EAUX MAD.		C 3,6	3,6	3,6	**3,6**	- 5,26	453
FR0000031023	ELECT.STRASBOURG		B 107	107	106	**107**	+ 0,47	209
FR0000038184	F.I.P.P.		C 0,13	0,13	0,13	**0,13**		2460
FR0011271600	FERMENTALG	△	0,419	0,422	0,41	**0,421**	+ 0,48	55019
FR0011665280	FIGEAC AERO	△	C 5,66	5,74	5,66	**5,74**		936
FR0000060824	FINANCIERE MARJOS		C 0,1	0,1	0,1	**0,1**	+ 5,26	230
FR0010341032	FONCIERE INEA		B 30,4	30,5	30,4	**30,4**		128
FR0014005SB3	FORSEE POWER SA		B 0,77	0,779	0,766	**0,766**	- 0,52	11626
FR0013030152	FRANCAISE ENERGIE	△	C 28,8	29	28,2	**28,65**	- 0,87	4461
FR0010588079	FREY		B 27,4	27,4	27,4	**27,4**	+ 0,74	145
FR0000061459	GERARD PERRIER		B 91	93	90,4	**93**	+ 2,65	282
FR0000065971	GRAINES VOLTZ		C 22,8	23	22,6	**23**	+ 1,32	275
FR0012612646	GROUPE PARTOUCHE		B 18,95	18,95	18,8	**18,85**	- 0,27	86

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0010214064	GROUPE PIZZORNO		C 76,4	76,6	75,2	**75,2**	- 1,57	100
FR0004155000	GROUPE SFPI	△	C 1,815	1,825	1,815	**1,815**		1700
FR0000066722	GUILLEMOT	△	C 5,58	5,58	5,34	**5,5**	- 0,72	5853
FR0000066755	HAULOTTE GROUP	△	B 2,87	3,03	2,86	**3**	+ 4,53	13076
FR0000054231	HIGH CO.	△	C 2,62	2,62	2,56	**2,56**	- 1,54	1674
FR0012821916	HIPAY GROUP	△	C 6,68	7,16	6,68	**7**		128
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE	△	22,6	22,6	22,6	**22,6**		102
FR0004165801	HOTELS DE PARIS		C 2,7	2,7	2,7	**2,7**		32
FR0014003VY4	HYDROGÈNE FRANCE	▲	B 6,5	6,58	6,45	**6,57**	+ 1,08	1292
FR0000051393	IDI		B 69	69,2	68,8	**69**		118
FR0000071797	INFOTEL	△	C 37	37,1	36,3	**37**		1157
FR0013233012	INVENTIVA	△	B 2,15	2,17	2,14	**2,16**	+ 0,47	9817
FR0000075343	LABO EUROMEDIS		C 4,39	4,39	4,37	**4,39**		805
FR0000066607	LACROIX GROUP	△	C 20,5	20,5	19,6	**20,1**	- 0,5	1961
FR001400JY13	LATECOERE	△	C 0,009	0,009	0,009	**0,009**	- 1,1	178714
FR0006864484	LAURENT-PERRIER		B 117	119	117	**119**	+ 1,28	112
FR0014009YO1	LHYFE		B 3,85	4	3,825	**3,97**	+ 4,06	6706
FR0012634822	MAAT PHARMA		C 7,24	7,3	7	**7,26**	+ 0,55	866
FR0010609263	MAUNA KEA TECH	△	C 0,375	0,376	0,372	**0,373**	- 0,67	54849
FR0000051070	MAUREL ET PROM	△	B 5,4	5,4	5,195	**5,275**	- 3,03	147629
FR0000060873	MBWS	△	C 3,67	3,88	3,67	**3,76**	- 0,27	12455
FR0004065605	MEDINCELL		B 16	16,06	15,28	**15,5**	- 1,27	43204
FR0010298620	MEMSCAP	△	C 6,24	6,25	6,07	**6,16**	- 2,69	4241
FR00140085W6	MRM		C 14,8	14,8	14,8	**14,8**	- 1,99	60
FR0014001E67	MYHOTELMATCH		C 0,493	0,493	0,455	**0,459**	- 6,71	26607
FR0013482791	NACON SAS		B 1,122	1,124	1,1	**1,1**	- 2,66	32456
FR0004050250	NEURONES		B 41,85	42,3	41,2	**42,3**	+ 3,05	3457
FR0012650166	NHOA	△	C 1,076	1,078	1,074	**1,076**		84192
FR0000121691	NRJ GROUP		B 8	8	7,9	**7,94**	+ 0,51	1256
FR0000052680	OENEO	△	B 10,4	10,55	10,4	**10,55**	+ 1,93	1461
FR0010609206	OREGE		C 0,34	0,35	0,34	**0,35**	+ 2,94	7381
FR0012127173	OSE IMMUNO	△	C 6,98	7,05	6,8	**6,99**	+ 0,14	50914
FR0004038263	PARROT		B 1,9	1,92	1,83	**1,86**	- 4,62	3866
FR0000038465	PASSAT	△	C 4,62	4,62	4,54	**4,54**	- 1,3	2768
FR0011027135	PATRIMOINE ET COMM		B 20,3	20,5	20,3	**20,5**	+ 1,49	732
FR0011471135	PHAXIAM TX		C 1,872	1,878	1,852	**1,852**	- 0,43	4800
FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL	△	C 1,8	1,84	1,8	**1,84**	+ 2,22	3206
FR0012432516	POXEL	△	C 0,719	0,747	0,62	**0,638**	- 7,54	897661
FR0004052561	PROACTIS		C 0,07	0,07	0,07	**0,07**	- 0,71	2925
FR0012613610	PRODWAYS GROUP	△	C 0,5	0,518	0,5	**0,507**	+ 1,2	10237
FR0013344173	ROCHE BOBOIS SA	▲	B 46,2	47,5	46,2	**47,5**	+ 3,26	465
FR0000054199	S.T. DUPONT		C 0,06	0,06	0,06	**0,06**		130
FR0000060071	SAMSE		B 167	167	166,5	**166,5**	- 0,3	53
FR0006239109	SCBSM	△	C 8,05	8,05	7,95	**8**	- 1,84	1602
FR0000039109	SECHE ENVIRONNEM.	△	B 97,4	97,4	94,3	**95,8**	- 2,05	3841
FR0004175842	SELECTIRENTE		B 84	85	84	**85**	- 0,59	163
FR0011950682	SERGEFERRARI GP	△	C 5,76	5,81	5,76	**5,79**	+ 0,7	631

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0000060790	SIGNAUX GIROD	△	C 16,1	16,3	16,1	**16,3**	+ 1,24	260
FR0000078321	SODITECH		C 1,27	1,27	1,25	**1,25**	+ 31,58	122
FR0014000609	SOLOCAL GROUP		B 0,003	0,004	0,003	**0,003**		34716665
FR0004188670	TARKETT	▲	B 8,62	8,64	8,62	**8,62**	- 1,82	319
FR001400BMH7	TERACT		B 0,75	0,906	0,748	**0,868**	+ 15,43	230132
FR0000033003	TOUAX	△	C 5,08	5,16	5,08	**5,12**	+ 0,79	3131
FR0000036816	TOUR EIFFEL	△	B 8,9	8,96	8,9	**8,9**		201
FR0000035784	TRANSIT.EVERGREEN	▲	C 1,605	1,62	1,57	**1,605**	+ 0,31	4607
FR0000074197	UNION TECH.INFOR.	△	C 0,191	0,192	0,189	**0,192**	+ 0,52	883
FR0000050049	VIEL ET CIE		C 9,82	9,9	9,74	**9,9**	+ 0,61	4334
FR0000062796	VRANKEN - POMMERY		C 14,55	14,55	14,35	**14,35**	- 1,38	154
FR0012532810	WAGA ENERGY		B 16	16	15,84	**15,92**	- 0,5	1905
FR0004034072	XILAM ANIMATION	△	C 3,75	3,76	3,69	**3,73**	+ 0,13	19725

CHANGES — COURS AU COMPTANT

08-08-2024 1 EURO EN DEVISE	COURS BCE	VAR. VEILLE EN %	VAR. ANNÉE EN %
DOLLAR US	1,0908	-0,15	-1,17
LIVRE STERLING	0,8565	-0,48	-1,24
FRANC SUISSE	0,9448	0,31	1,71
COURONNE DANOISE	7,4628	0,00	0,10
COURONNE NORV.	11,8426	0,36	5,50
KUNA CROATE	7,532	-0,04	-4,64
COURONNE SUEDOISE	11,4933	0,27	3,20
DOLLAR CANADIEN	1,4989	-0,27	2,47
YEN JAPONAIS	160,5155	0,13	3,13
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6579	-1,05	2,31
ROUBLE RUSSE	94,5135	0,90	-4,05
ROUPIE INDIENNE	91,6046	-0,13	-0,22
DOLLAR NEO-ZELANDAIS	1,8175	-0,29	4,07
COURONNE TCHEQUE	25,2725	0,02	2,36
FORINT HONGROIS	396,2425	-0,43	3,60
ZLOTY POLONAIS	4,326	0,06	-0,18
LEV BULGARE	1,956	-0,12	0,03
DOLLAR HONG-KONG	8,5019	0,10	-1,52
WON SUD COREEN	1502,08	-0,06	5,14
PESO MEXICAIN	20,8449	-1,08	11,28
REAL	6,1087	-0,79	14,03
DOLLAR SINGAPOUR	1,4469	-0,25	-0,82
RAND SUD-AFRICAIN	20,035	-0,34	-0,79
LIVRE TURQUE	36,5255	-0,29	12,35
RENMIBI YUAN	7,827	0,44	0,23
RUPIAH	17424,7399	-0,43	2,59
PESO PHILIPPIN	62,6506	-0,56	2,39
RINGGIT MALTAIS	4,8802	-0,65	-3,77
BATH THALANDAIS	38,4569	-1,16	1,12

TAUX — MARCHÉS MONÉTAIRES ET EURODEVISES

08-08-2024	JOUR	MARCHÉS MONÉTAIRES 1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
ZONE EURO	3,67/3,37	3,83/3,53	3,67/3,37	3,46/3,16	3,17/2,87

08-08-2024	6 MOIS	ECARTS DE TAUX AVEC L'ALLEMAGNE 2 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS
ALLEMAGNE	98,62	2,46	2,18	2,11	2,24
PORTUGAL	0	0,16	0,29	0,50	0,61
FRANCE	-0,30	0,21	0,48	0,61	0,73
ESPAGNE	0,00	0,30	0,52	0,78	0,79
ITALIE	-0,02	0,50	3,04	1,21	1,44

CERTIFICAT/FONDS — INVESTIR 10

VALEUR	ISIN	CLÔT	% VAR.
INVESTIR 10 GRANDES VALEURS	I10GS - FR0011630474	**163,57**	-0,58
INVESTIR PEA PALATINE	FR0013284114	**119,17**	0,38

SICAV/FCP

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT.	DATE

Mirabaud Asset Management
Tél. 058 200 60 01
www.mirabaud.com
marketing@mirabaud-am.com
MIRABAUD ASSET MANAGEMENT

A la recherche d'une gestion active de conviction ?

Retrouvez plus de détails sur notre site internet :
www.mirabaud-am.com

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT.	DATE

Banque Cantonale de Genève (France) SA
Tél. 04 72 07 31 50
bcgef.fr/fonds
SYNCHRONY Funds

LU2004923152	SWISS ALL CAPS (CHF) EUR A	150,66	07/08
LU2004923749	SWISS SMALL & MID CAPS (CHF) EUR A	124,37	07/08
LU2404427101	EU ALL CAPS A	91,98	07/08
LU2404427523	WORLD QUALILIFE STOCKS A	79,2	07/08
LU1626130816	SILK ROAD ZONE STOCKS A	118,58	07/08
LU0851564038	BALANCED (EUR) A	137,58	07/08
LU0851564384	DYNAMIC (EUR) A	171,2	07/08

@Valeur unitaire hors frais : valeur de la part ou de l'action hors droits d'entrée ou de sortie éventuels. Les SICAV éligibles au PEA sont signalées par un astérisque *. Le pictogramme ● indique la cotation d'un FCP. Classification des OPCVM : actions françaises (AF), actions de la zone EURO (AE), actions internationales (AI), monétaires EURO (ME), monétaires à vocation internationale (MI), obligations et autres titres de créances libellés en EURO (OE), obligations et autres titres de créances internationaux (OI), sicav luxembourgeoises (LX), diversifiés (DI), garantis ou assortis d'une protection (GP). ** : en euros ou dans la devise indiquée dans la colonne «DÉSIGNATION DES VALEURS».

Les Echos

Les Echos sont une publication du Groupe Les Echos
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS
Christophe Jakubyszyn
DIRECTEUR ÉDITORIAL **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION
Dominique Seux et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)
Alexandre Counis (Finance et Marchés)
Muriel Jasor (Leadership et Management)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)

Etienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaistre (Information digitale)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION **Fabien Laborde**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Marion Moulin**
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, **Sabine Delanglade**, **Eric Le Boucher**, **Jean-Francis Pécresse**, **Jean-Marc Vittori**, **Laurent Flallo**, **Sylvie Ramadier** (Le Crible)

ÉDITRICE
Marie Van de Voorde-Leclerq
ÉDITRICE ADJOINTE
Adéline Léger
DIRECTRICE DU MARKETING ET DES REVENUS CLIENTS
Lise Benamou
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION
Fabrice Février

PUBLICITÉ
Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Nicolas Danard
DIRECTRICE COMMERCIALE
Emmanuelle Denis

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Xavier Genovesi
dpo@lesechosleparisien.fr

SERVICE ABONNEMENTS
LES ECHOS
45, av. du Général Leclerc,
60643 Chantilly Cedex.
Tél. : 01 70 37 61 36
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Abonnement France métropolitaine : 429 € TTC.

IMPRESSION
L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi-Print (Gallargues).
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100%.
Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002.
Eutrophisation : P_{tot} 0.01kg/tonne de papier
Membre de l'ACPM OJD CPPAP : 0426 C 83015.

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur (loi du 11 mars 1957)

Les Echos

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr

Les chiffres de l'économie

// Budget de l'Etat 2024 : 511,6 milliards d'euros (prévisions PLF 2024) **// PIB 2023 :** 2.818,1 milliards d'euros (prévisions PLF2024) **// Plafond Sécurité sociale :** 3.864 euros/mois à partir du 01-01-2024 **// SMIC horaire :** 11,65 euros (brut par heure) à partir du 01-01-2024 **// Capitalisation boursière de Paris :** 2.591,60 milliards d'euros (au 03-06-2024) **// Indice des prix (base 100 en 2015) :** 120,07 au 22-05-2024 **// Taux de chômage (BIT) :** 7,5 % au 1er trimestre 2024 **// Dette publique :** 3.101,2 milliards d'euros (4e trimestre 2023)

crible

EN **VUE**

Earvin Ngapeth

Les surnoms disent souvent beaucoup d'une personne. Le prénom aussi parfois. Le petit Earvin, né en 2011, le doit à Earvin « Magic » Johnson, alors sur le toit du monde du basket. Cela ne l'empêchera pas de choisir le volley, comme son international de père, Eric, qui a joué pour le Cameroun puis la France. Le fils préférait le foot ? Repéré lors d'un stage omnisports, il n'a pas pu couper à sa destinée. Car derrière le filet, il est très vite devenu « Monsieur magique », capable de jouer à tous les postes et de tenter des gestes impromptus, y compris sur balle de match, comme en finale de l'Euro 2015, premier titre français pour une génération dorée qui va les empiler. Toujours sous la houlette de son joueur aussi emblématique que fantasque.

D'où son autre nom de scène (musicale cette fois), « Klima », pour ses humeurs changeantes, au sein de son groupe de rap – son autre passion, dont sa mère est moins fan –, Outlaw. Hors-la-loi, il l'a été à maintes reprises, pour rixe en discothèque, délit de fuite après un accident de voiture ou encore coup porté à un contrôleur SNCF… Des « problèmes d'attitude » qui lui avaient un temps fermé la porte des sélections chez les jeunes, une brouille avec son père et même une exclusion de l'équipe de France après une altercation avec le sélectionneur ! Mais depuis, Earvin est devenu père, a roulé sa bosse en engrangeant les titres, puis a été sacré MVP des JO de Tokyo, pour la première médaille d'or de l'histoire du volley français. Alors assagi le réceptionneur-attaquant des Bleus ? Pas sur le terrain, où il a encore enchaîné les smashs dos au filet et orchestré les « claping » en pleine demi-finale face à l'Italie. Et samedi, c'est toute la France qui espérera une nouvelle dinguerie capable de faire dégoupiller l'ogre polonais.

Lire nos informations
Pages 14 à 17

Panier percé

Warner Bros. Discovery acte sa destruction de valeur.

Quand ils voyaient la vie en rose Barbie avec leurs studios de cinéma l'été dernier, les actionnaires de Warner Bros. Discovery n'imaginaient pas plonger dans le rouge de leurs télévisions traditionnelles un an plus tard. Bien sûr, la dépréciation du « goodwill » (la survaleur au-delà du prix acquisition) de la division « Networks » de 9,1 milliards de dollars – à l'origine de l'essentiel de la perte trimestrielle de 10 milliards – ne fait sortir aucun cash. Elle n'affecte pas non plus les clauses des prêts bancaires (« covenants ») malgré la baisse des fonds propres. Et Wall Street en a vu d'autres depuis quinze ans en la matière, avec par exemple ConocoPhilips, HP, General Electric ou Comcast, sans oublier AT&T, l'ancienne maison mère. L'action de ce nouveau panier percé de la valeur actionnariale a néanmoins accusé le choc (–9 %), aggravant la dégringolade depuis sa cotation d'avril 2022 (–70 %).

Toutes les nouvelles ne sont pas alarmantes pour autant. La division « Studios » n'a pas été dépréciée ni celle du « DTC » qui regroupe la chaîne payante premium HBO et les services de « streaming ». Ces derniers ont battu les pronostics boursiers. Mais les indicateurs opérationnels consolidés – l'excédent brut d'exploitation et le « free cash flow » – ne peuvent en dire autant. La vitesse du recul de la publicité des TV classiques et la bataille acharnée pour les droits sportifs compliquent la donne, notamment la perte du contrat avec la NBA, dans le basket, l'un des déclencheurs de la dépréciation. Reste à voir si la vérité des comptes facilitera les arbitrages stratégiques. ■

Warner Bros. Discovery face à Walt Disney depuis sa cotation

Variation en %, dividendes réinvestis

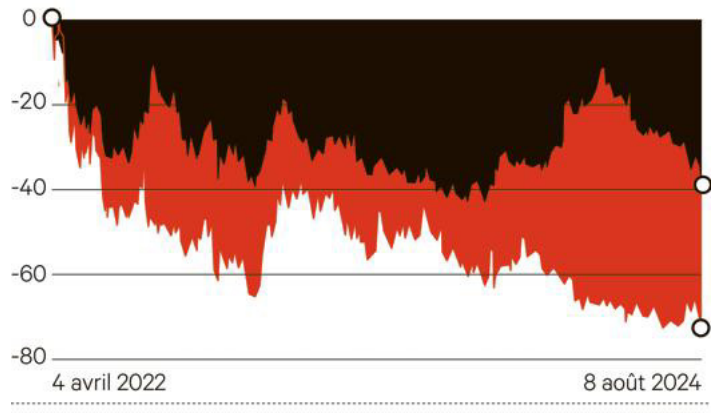

BLOOMBERG

Allianz face à Munich Re

Variation en %, dividendes réinvestis, depuis le 31 décembre 2023

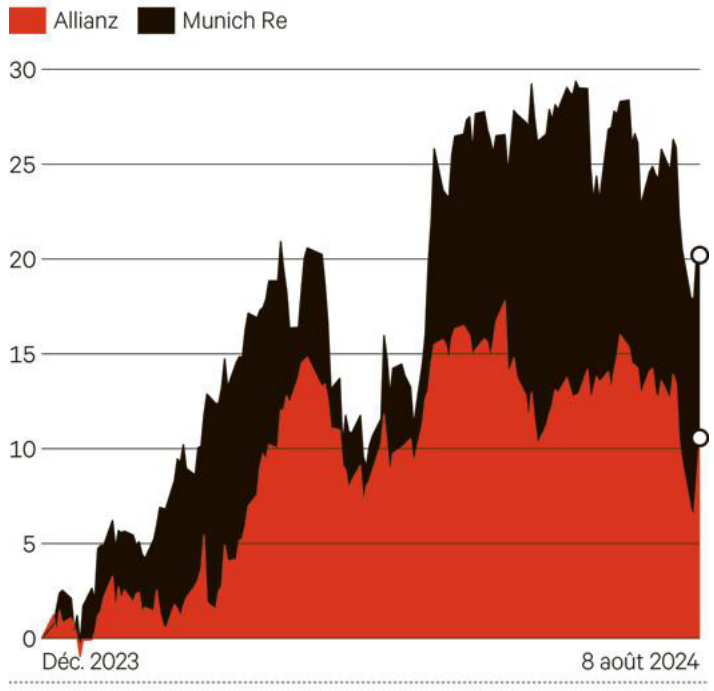

BLOOMBERG

Simple comme retour

Les grands assureurs et réassureurs européens sont en forme.

Quand les leaders sont en forme, tout devient plus clair dans le peloton. Les bons résultats d'Allianz et de Munich Re (13 % et 6 % au-dessus des pronostics de résultat opérationnel des analystes financiers), quelques jours après la bonne publication d'AXA (7 % au-dessus), profitent à l'indice européen de l'assurance et de la réassurance. Il occupe la quatrième place des secteurs de l'indice STOXX 600, au regard de la performance depuis le début de l'année (+10 %), derrière les valeurs bancaires, la santé et les télécoms, au lieu du sixième rang fin avril. Les investisseurs financiers ne cherchent pas à rivaliser avec les grosses têtes de l'actuariat, auxquels seules les mauvaises langues reprochent de vouloir faire des calculs avec trop de chiffres. Ils se concentrent sur les indicateurs-clés, tout en se montrant particulièrement sensibles aux dividendes et rachats d'actions, leur sujet favori.

Malgré ses arcanes comptables, le métier a regagné ses galons boursiers après la crise financière par ses retours aux actionnaires, grâce aux soins portés à la régularité des flux de trésorerie. La brusque volatilité des marchés financiers mondiaux, en plein creux estival il est vrai, n'a pas refroidi l'ambiance, pas plus que les catastrophes climatiques ou le réchauffement des températures. Les mauvaises surprises en provenance de SCOR ces dernières années, dont le nouveau patron a repris en main l'activité vie et santé, montrent pourtant que la modélisation des risques de long terme est loin d'être simple comme bonjour. Mais il s'agit du plus petit des réassureurs européens cotés, dans des métiers où la taille compte. ■

La Bourse de Paris finit en baisse

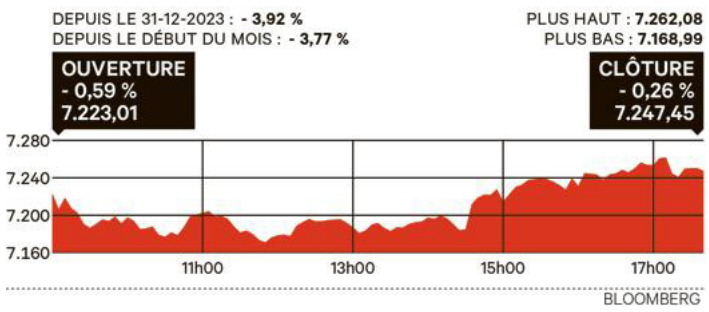

BLOOMBERG

Après avoir perdu plus de 1 % à la mi-journée, la Bourse de Paris a limité la casse, jeudi, en fin de séance. Le CAC 40 a clôturé à 7.247,45 points, en baisse de 0,26 %, dans un marché avec de faibles volumes d'échanges. La veille, l'indice avait rebondi de 1,91 %. Depuis le début de la semaine, il ressort stable (–0,06 %).

Les investisseurs ont été rassurés par la publication du nombre de demandes hebdomadaires d'allocations-chômage aux Etats-Unis. Ces dernières sont moins importantes que prévu. Les marchés ne craignent plus dans l'immédiat, une bascule en récession de la première économie mondiale.

Ailleurs, en Europe, la Bourse de Francfort a gagné 0,37 % ; celle de Londres a reculé de 0,26 %.

Du côté des valeurs, **Engie** a profité d'une hausse de 1,14 %, après une note positive publiée par la banque d'investissement Jefferies. **Accor** et **Eurofins Scientific** l'ont rejoint à la tête du podium (+0,57 %). A l'inverse, **Teleperfomance** a reculé de 4,47 %, après que le fonds spéculatif britannique Marshall Wace a parié à la baisse sur l'évolution du cours de l'action, selon Bloomberg.

Écoutez « Les Grandes Histoires de l'éco », le nouveau podcast des Echos

Voyagez dans l'histoire pour mieux comprendre l'économie d'aujourd'hui.

Découvrez les épisodes sur :
lesechos.fr/podcasts
Et sur toutes les plateformes de podcast

Les Echos
Prenez un temps d'avance